monthey

HOME LES TILLEULS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ville de Monthey «Home les Tilleuls»

Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 - 1870 Monthey

Rapport du jury

Agrandissement «Home les Tilleuls» à Monthey

Concours de projet d'architecture à un degré en procédure ouverte selon règlement SIA 142

mars 2016

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction		01
	1.1.	Préambule	01
	1.2.	Maître de l'ouvrage et organisateur	01
	1.3.	Situation actuelle et intentions du maître d'ouvrage	01
	1.4.	Les constructions existantes	01
	1.5.	Mission et valeurs fondamentales	02
	1.6.	Objectif du concours	03
2.	Aspect règlementaire sur la procédure		04
	2.1.	Genre de concours	04
	2.2.	Prescriptions officielles	04
	2.3.	Conditions de participation	04
	2.4.	Participants	04
	2.5.	Poursuite de la procédure et attribution de mandat	05
	2.6.	Exposition des résultats	06
3.	Jury		07
	3.1.	Composition du jury	07
	3.2.	Experts externes au jury	08
	3.3.	Prix et achats	08
4.	Examen préalable au jugement		09
	4.1.	Devises et numérotation des projets	09
	4.2.	Examen préalable des documents	09
5.	Déroulement du jugement		11
	5.1.	Admission au jugement et aux prix	11
	5.2.	Critères de jugement	11
	5.3.	Premier tour	12
	5.4.	Deuxième tour	12
	5.5.	Tour de repêchage	12
	5.6.	Classement et attribution des prix	12
	5.7.	Conclusions et recommandations du jury	13
	5.8.	Approbation du rapport par le jury	13
6.	Levée de l'anonymat		14
7.	Présentation des projets		17

1 / INTRODUCTION

1.1 / Préambule

Depuis plusieurs années, l'établissement du home « Les Tilleuls » fait face au manque de capacité d'accueil de résidents. La Commune de Monthey en collaboration avec le Service de la santé publique du Valais, lance un concours d'architecture en procédure ouverte, ayant comme objectif la création de nouvelles unités « de chambres » afin de répondre aux attentes de la population Montheysanne et de ses environs.

1.2 / Maitre de l'ouvrage et organisateur

Le présent concours de projets est organisé par la Commune de Monthey, mandant et maître de l'ouvrage. Celle-ci est assujettie à la législation des marchés publics. L'adresse de l'organisateur pour l'ensemble des correspondances et envois est la suivante :

Commune de Monthey
Hôtel-de-Ville 2
CP 512
1870 Monthey
Tél. 024 475 76 02
Fax 024 475 76 49
E-mail : ubc@monthey.ch

La commune de Monthey a confié la préparation du concours au bureau d'architectes Fournier & Maccagnan. Le secrétariat est assuré par le maître de l'ouvrage.

1.3 / Situation actuelle et intentions du maître de l'ouvrage

Actuellement, la Commune de Monthey exploite un établissement médico-social de 130 lits sous l'appellation Home « Les Tilleuls ». L'exploitation de cet EMS est organisée sur un site unique en ville de Monthey, dont l'emplacement et l'environnement naturel sont privilégiés. Il est composé de trois bâtiments, appelés respectivement 1000, 2000 et 3000. Une aile sur un niveau, au rez-de-chaussée, relie les bâtiments 2000 et 3000 du côté du parc du Cinquantoux (Unité Rez). A proximité du complexe médico-social sont implantés les pavillons scolaires du Cinquantoux, le bâtiment de l'UAPE « La Tartine » ainsi que la crèche « La Tonkinelle ». Cette proximité est appréciée par les différentes entités et permet des rencontres multi- générationnelles bénéfiques.

1.4 / Les constructions existantes

Le bâtiment 1000 est la plus ancienne construction du site. Datant du début des années 1900, il a bénéficié de transformations et rénovations successives. Lors de la dernière en 1990, 8 appartements « protégés » de deux pièces et 5 studios ont été créés sur trois étages. Tout en étant indépendants, les locataires séniors de ces logements ont la possibilité de profiter des infrastructures de l'EMS qui se trouvent à proximité. Au rez-de-chaussée du bâtiment 1000 se trouve l'espace commun de la cafétéria qui bénéficie d'un dégagement sur le parc arborisé. Ce bâtiment fait partie du patrimoine et doit être impérativement conservé. Il n'est pas possible d'y installer des espaces faisant partie du présent programme des locaux.

Le bâtiment 2000 est exploité depuis les années 1970. Il a bénéficié d'une rénovation partielle en 1990, principalement au niveau de ses façades afin de l'intégrer à la nouvelle construction du bâtiment 3000. Il est composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de quatre étages. Au rez-de-chaussée, se trouve la réception de tout l'établissement, le hall principal de distribution reliant les bâtiments 2000 et 3000, la cuisine de production, la salle à man-

ger-restaurant, la salle d'animation, la chapelle, des locaux de service et des bureaux. Les trois premiers étages abritent des chambres pouvant accueillir 16 résidents par étage. Le 4ème étage ne disposant pas de local de soins, il est occupé par les pensionnaires les plus autonomes.

Le bâtiment 3000, issu d'un concours d'architecture est en fonction depuis 1991. Ce bâtiment de qualité est construit sur 5 niveaux (4 étages sur rez) et compte également un sous-sol (abri pc). Les surfaces d'abri sont desservies par une rampe pouvant être démolie sous condition d'être reconstruite selon les règles en vigueur. Chacun des quatre étages est composé de 9 chambres individuelles, le rez-de-chaussée accueille, lui, 7 chambres. De par le nombre de chambres par niveau, l'exploitation de ce bâtiment n'est pas idéal, les unités de soins étant organisées sur deux niveaux (soit 18 résidents par unité).

Le corps de liaison sud-ouest entre 2000 et 3000, sur un niveau hors terre est réalisé lors de cette étape en 1991. Il reçoit d'une part la salle à manger commune à tout l'établissement et d'autre part l'espace principal de liaison entre les bâtiments 2000-3000. Ce corps de liaison doit être conservé.

Le corps de liaison nord-est entre 2000 et 3000, sur deux niveaux est également construit lors de la réalisation en 1991. Au rez-de-chaussée, se trouvent huit chambres à deux lits (16 résidents) qui devront être remplacées ou transformées en chambres individuelles. En situation semi-enterrée se trouvent la salle polyvalente et la salle de colloque. Ce volume de liaison peut être entièrement ou partiellement démoli. Dans le cas d'une démolition de cette partie, les locaux devront être reconstruits uniquement s'il en est fait mention dans le programme des locaux.

Le bâtiment La Tartine est occupé d'une part par l'UAPE « La Tartine » et d'autre part par le Service technique du home. Ce bâtiment doit être maintenu.

Actuellement l'EMS Les Tilleuls n'a pas d'unité spécifique dite de psychogériatrie (pour personnes souffrant de démence, maladie d'Alzheimer...). Les personnes souffrant de telles pathologies se confondent aux résidents de gériatrie. Pour la nouvelle réorganisation du complexe les utilisateurs souhaitent garder cette même conception. Seul le jardin sécurisé (cour intérieure) doit être maintenu ou déplacé.

Le site se caractérise par la forte présence d'espace vert et de végétation, il s'agit d'un endroit de promenade et de détente. La Commune entend préserver et renforcer cette spécificité. L'aspect d'économie de terrain est dans ce sens un élément déterminant.

1.5 / Mission et valeurs fondamentales

L'établissement est un lieu de vie ouvert, naturellement tourné vers l'extérieur; les familles et les proches des résidents y sont toujours les bienvenus.

Situé dans ce magnifique parc arborisé, il bénéficie d'un emplacement privilégié en ville de Monthey. Il offre ainsi à ses résidents et visiteurs un cadre et un environnement très plaisants. Le respect des résidents et de leur dignité, le souci de leur bien-être, la réalisation de soins appropriés ainsi que la mise en œuvre de prestations d'accompagnement et de services de qualité font partie des préoccupations prioritaires de la direction, des cadres et de l'ensemble du personnel du Home.

La philosophie institutionnelle du Home vise notamment à préserver l'identité de la personne âgée, particulièrement par l'encouragement à maintenir

son autonomie et sa responsabilité à l'égard d'elle-même, et par une écoute attentive de ses besoins physiques, psychologiques, sociaux, culturels, intellectuels et spirituels.

1.6 / Objectifs du concours

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour réaliser l'extension du complexe actuel. Le maître de l'ouvrage attend des participants au concours une prise en compte et une revalorisation des espaces existants intérieurs et extérieurs, ceci devra se traduire par **des solutions de qualité et d'économies de moyens**.

Le présent concours porte principalement sur la réalisation d'une extension de 40 lits supplémentaires mais comprend également les particularités suivantes :

- trouver une réponse architecturale adéquate aux constructions existantes en préservant les qualités construites et paysagères du lieu.

- établir un lien fonctionnel avec les espaces existants.

- une prise en compte des exigences du programme en favorisant une exploitation générale rationnelle de l'ensemble du futur complexe.

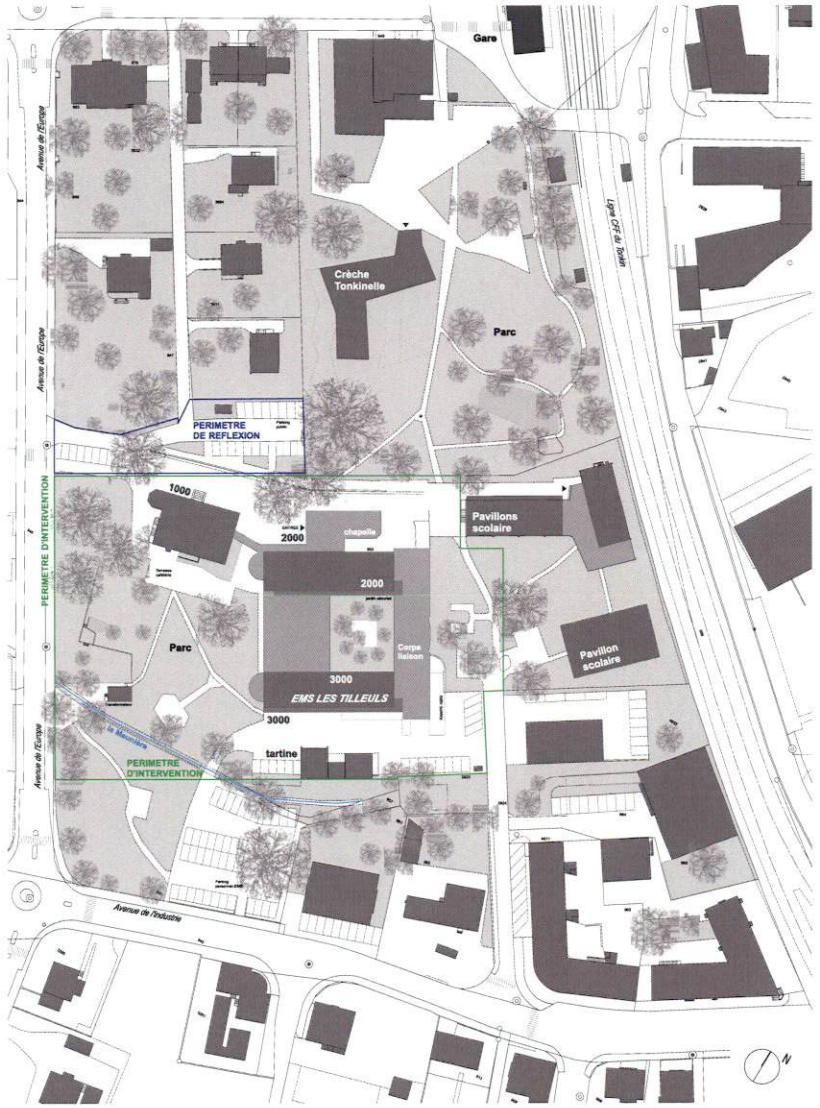

Situation actuelle - périmètre

2 / ASPECT RÈGLEMENTAIRE DE LA PROCÉDURE

2.1 / Genre de concours et procédure

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la «Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics» du 8 mai 2003 et d'un concours de projet selon article 3.3 ainsi que d'une procédure ouverte selon article 6. du règlement SIA 142, édition 2009.

L'annonce officielle est publiée dans le Bulletin Officiel du canton du Valais.

2.2 / Prescriptions officielles

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce

(OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse.

- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI).

- La loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

- L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001. - L'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

2.3 / Conditions du concours

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142 édition 2009, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent la propriété du maître d'ouvrage.

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Pour rappel (art.1.4 du règlement SIA 142) : les concours se déroulent dans l'anonymat. Le maître d'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix et mentions et prononcé une recommandation pour la suite de l'opération.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal Cantonal de Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire. Les décisions du jury sur des questions d'appréciation sont sans appel. [art. 28.4 du règlement 142].

2.4 / Participants

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupe d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à un seul groupe, sous peine d'exclusion, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à un seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'art. 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaire d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le Service social de la protection des travailleurs (tél. 027/ 606 74 00(F) 027 606 74 01(D).

Pour les diplômes étrangers d'architectes ou les inscriptions sur un registre étranger d'architectes, les participants doivent fournir la preuve de l'équivalence de leur diplôme ou de leur inscription aux registres mentionnés. Cette validation peut être demandée auprès de l'OFFPT (tél. 41 31 322 28 26, mail : frederic.berthoud@bbt.admin.ch).

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ses qualifications.

Les bureaux d'ingénieurs Kurmann & Cretton SA et le bureau Pierre Kurmann à Monthey, auteurs des études préalables, sont autorisés à participer au concours, car ils mettent à disposition les documents qu'ils ont produits pour l'élaboration du présent programme.

2.5 / Poursuite de la procédure et attribution de mandat

Le maître de l'ouvrage attribuera le mandat d'exécution à l'(aux) architecte(s) primé(s) et à l'(aux) ingénieur (s) primé(s) conformément au sens de l'art. 27.1 lit. b du règlement SIA 142. Selon l'art. 22 al 3, le jury peut classer des travaux de concours mentionnés. Si l'un deux se trouve au 1er rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail.

Pour les maîtres d'ouvrages publics, il est nécessaire que cette possibilité ait été expressément notifiée dans le programme du concours et que la décision du jury soit prise à la majorité.

Le mandat attribué au lauréat correspondant au minimum au 60.5 % du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 et ingénieur SIA 103 (éditions 2014).

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit, d'entente avec l'architecte et l'ingénieur lauréats, d'attribuer à un architecte/ingénieur une partie du mandat correspondant

aux phases partielles suivantes (SIA 102 / 103) :

4.32 devis (4 %)
4.41 appel d'offres et adjudications (8 %)
4.51 contrats d'entreprises (1 %)
4.52 direction des travaux et contrôle des coûts (23 %)
4.53 mise en service (1 %)

direction des travaux de garantie) (1.5 %) décompte final (1 %)

En cas de division du mandat, l'attribution complémentaire se fera sur la base d'une procédure séparée conforme à la loi sur les marchés publics.

Les tarifs KBOB (2014) serviront de base aux négociations et aux prestations particulières par phase, en vue de l'attribution des contrats d'architectes et d'ingénieurs.

L'acceptation du crédit de construction par les organes compétents pour le financement de l'ouvrage demeure réservée.

2.6 / Exposition des résultats

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le jeudi 28 avril à 18h00 au théâtre du Crochetan à Monthey. L'exposition sera ensuite ouverte au public pour une quinzaine de jours. La durée et les heures d'ouvertures exactes sont à consulter auprès de l'administration communale.

3 / JURY

3.1 / Composition du jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président	M. Philippe VENETZ	architecte cantonal SBMA
Membres, M.O.	M. Daniel MOULIN	Conseiller municipal (aménagement, bâtiments et urbanisme)
	M. Christian MULTONE	Conseiller municipal (affaires sociales)
	Mme Emilie CHAPERON	architecte de la ville de Monthey
	M. Christophe SCHALLER	directeur du home les Tilleuls
Membres prof.	M. Alexandre CLERC	architecte HES/SIA, Fribourg
	Mme Anne-Catherine JAVET	architecte EPFL/SIA/FAS, Lausanne
	M. Philippe MEIER	architecte EPFL/SIA/FAS, Genève
	M. Miguel Fernándes RUIZ	Dr ès Sciences/ingénieur civil UPM, Ecublens
Suppléant, M.O.	M. Jean-Jacques ROCHEL	infirmier chef du home les Tilleuls
Suppléant prof.	M. Laurent MAYORAZ	architecte SBMA
Expert	Mme Amélie REYMOND	ingénieure au service de la santé publique

3.2 / Experts externes au jury

Pour l'appréciation de problèmes particuliers comme la statique, l'économie, l'écologie, l'énergie, etc., le jury peut, durant le jugement, faire appel à des experts complémentaires. Ceux-ci n'ont qu'une voix consultative.

3.3 / Prix et achats

Le jury dispose d'une somme globale de fr. 150'000.00 (hors TVA) pour attribuer approximativement 6 prix et des mentions éventuelles. De ce montant, 40 % au maximum peuvent être réservés à des mentions. La somme attribuée aux mentions est comprise dans le montant ci-dessus.

Le calcul de la somme globale a été défini sur la base SIA/142.

4 / EXAMEN PRÉALABLE AU JUGEMENT

4.1 / Devises et numérotation des projets

L'organisateur du concours a réceptionné 17 dossiers de participants et les a numérotés aléatoirement de la manière suivante :

n°01 Tontetatilotetatou

n°02 CONTINUITÉE

n°03 KING OF BONGO

n°04 ARCHIPEL

n°05 GOLD

n°06 BOURGEON

n°07 serpentin

n°08 Le bonheur est dans le parc

n°09 JACK

n°10 RIMINI

n°11 ENSEMBLE

n°12 JAMAIS DEUX SANS TROIS

n°13 KOLEKTU

n°14 JUST FOR U

n°15 ANGES

n°16 KATMIL

n°17 chien et loup

4.2 / Examen préalable des documents

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable portant sur leur confomité avec le règlement du concours et les exigences de rendu. Il a porté sur les points suivants :

1. Respect de l'anonymat
2. Délais des plans
3. Délais des maquettes
4. Respect des couleurs du rendu
5. Contenu des plans
6. Rendu des valeurs statistiques (cube et surfaces) + rendu du dossier des réductions
7. Respect des règlements de construction + périmètre concours
8. Respect du programme des locaux

4.2.1. Respect de l'anonymat

Les 17 projets respectent l'anonymat et ont remis leur enveloppe cachetée conformément au règlement.

4.2.2. Délais des plans

Tous les projets ont été reçus selon la date prévue par les organisateurs.

4.2.3. Délais des maquettes

Toutes les maquettes ont été reçues selon la date prévue par les organisateurs.

4.2.4. Respect des couleurs du rendu

Les participants ont respecté le règlement qui imposait de dessiner tous les plans au 1:200 en noir et blanc, à l'exception du projet n°11 «ENSEMBLE» qui utilise notamment des aplats de couleurs pour son plan topographique 1:200.

4.2.5. Contenu des plans

L'examen des planches de rendu ont mis en évidence les manquements suivants concernant le contenu demandé pour le concours :

- manque le concept structurel pour les projets suivants :

n°03 «KING OF BONGO»

n°15 «ANGES»

- étude structurelle rendue séparément, intégrée au dossier de réductions :

n°11 «ENSEMBLE»

- le plan topographique au 1:200 avec les aménagements extérieurs n'est que partiel :

n°6 «BOURGEON»

- le plan du sous-sol est dessiné à l'échelle 1:333 et pas au 1:200 :

n°10 «RIMINI»

4.2.6. Rendu des valeurs statistiques (cube et surfaces) + rendu du dossier de réductions

Les calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures n'ont pas été vérifiés. Les valeurs mentionnées dans ce rapport sont celles données par les architectes.

4.2.7. Respect du périmètre de construction + périmètre concours

Après contrôle du respect des distances aux limites, distances entre bâtiments et hauteurs de bâtiment les points suivants sont relevés :

- l'alignement à l'axe de la route communale (parcelle n°3924), côté pavillons scolaires, n'est pas respecté :

n°01 «Tontetatilotetatou»

n°16 «KATMIL»

- la distance avec le bâtiment scolaire (n°739) au nord de la parcelle n'est pas respectée :

n°15 «ANGES»

4.2.8. Respect du programme des locaux

L'organisateur a procédé au contrôle du respect du programme des locaux et relève les problèmes suivants :

n°12 «JAMAIS DEUX SANS TROIS» - un seul ascenseur nouveau rajouté (6.3), deux selon programme.

n°13 «KOLEKTU» - aucun ascenseur nouveau rajouté (6.3), deux selon programme.

5 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Le jury s'est réuni en séance plénière les 15 et 16 mars 2016.

5.1 / Admission au jugement et aux prix

L'examen préalable a mis en évidence quelques écarts aux dispositions règlementaires et programmatiques. A l'unanimité, le jury décide d'accepter tous les projets au jugement et à la répartition des prix.

5.2 / Critères de jugement

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

Concept général

Occupation rationnelle du terrain.
Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs.
Accès (personnes et véhicules).
Pertinence de la réalisation des étapes de construction, en relation à l'exploitation.
Développement durable : la qualité d'un lieu et du patrimoine existant sont également des ressources limitées.

Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.
Organisation correcte des différentes fonctions.
Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.
Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité du plan.

Qualités architecturales

Traitement des thèmes.
Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.
Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).
Adéquation du système constructif choisi au concept architectural.
Développement durable : utilisation de ressources locales. Intégration dans le site.

Economie

Du projet.
De terrain.
Respect des surfaces données dans le programme des locaux.
Rationalité de l'exploitation.
Système constructif simple.
Comptabilité du projet avec le concept Minergie.

5.3 / Premier tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et au bâti existant, mais aussi dans leur organisation architecturale. En appréciant les avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis, les 7 projets suivants ont été éliminés :

n°02 CONTINUITÉE

n°04 ARCHIPEL

n°09 JACK

n°10 RIMINI

n°11 ENSEMBLE

n°15 ANGES

n°17 chien et loup

5.4 / Deuxième tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets selon les critères définis dans le règlement et programme du concours. Il a analysé en particulier le rapport du nouveau bâtiment au site, aux différents éléments existants qui le structurent ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

Les 5 projets suivants ont été éliminés :

n°01 Tontetatilotetatou

n°03 KING OF BONGO

n°05 GOLD

n°07 serpentin

n°12 JAMAIS DEUX SANS TROIS

5.5 / Tour de repêchage

A l'issue du deuxième tour et après une visite du site, le jury effectue un tour de contrôle et décide unanimement de relever le projet n°09 «JACK» du premier au deuxième tour. Il confirme ses décisions antérieures concernant les autres projets.

5.6 / Classement et attribution des prix

Le jury dispose d'une somme globale de CHF. 150'000.00 (hors TVA) pour attribuer des prix et des mentions éventuelles. Il décide à l'unanimité de classer au 1er rang le projet **n°08 «Le bonheur est dans le parc»** et de lui attribuer le 1er prix de CHF 50'000.- HT.

Le jury décide ensuite unanimement de distribuer les prix restant de la manière suivante :

2e rang - 2e prix	n°13	KOLEKTU	CHF 40'000.- HT
3e rang - 3e prix	n°06	BOURGEON	CHF 25'000.- HT
4e rang - 4e prix	n°14	JUST FOR U	CHF 20'000.- HT
5e rang - 5e prix	n°16	KATMIL	CHF 15'000.- HT

5.7 / Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses au problème posé. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés d'une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

Le jury à l'unanimité propose au maître d'ouvrage de confier à l'auteur du projet **n°08 «Le bonheur est dans le parc»** la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au site, sa relation au bâti existant et sa mise en forme du programme répond globalement aux objectifs et aux exigences formulés par le maître d'ouvrage.

Le jury suggère au lauréat d'étudier la possibilité d'une entrée principale sur le parc afin de profiter de ses qualités paysagères. Il recommande aussi de reconstruire complètement le corps de liaison nord-est entre 2000 et 3000 afin d'offrir des espaces de meilleure qualité, en relation avec le nouveau bâtiment projeté et d'intégrer à cette reconstruction la mises aux normes sismiques du bâtiment 2000. Concernant le projet d'ingénieur, le jury propose de reconsidérer le nombre de refends prévus dans le bâtiment 3000.

5.8 / Approbation du rapport par le jury

Après avoir pris connaissance des bases du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature.

- M. Philippe Venetz .....
- M. Daniel Moulin .....
- M. Christian Multone .....
- Mme Emilie Chaperon .....
- M. Christophe Schaller .....
- M. Alexandre Clerc .....
- Mme Anne-Catherine Javet .....
- M. Philippe Meier .....
- M. Miguel Fernández Ruiz .....
- M. Jean-Jacques Rochel .....
- M. Laurent Mayoraz .....
- Mme Amélie Reymond .....

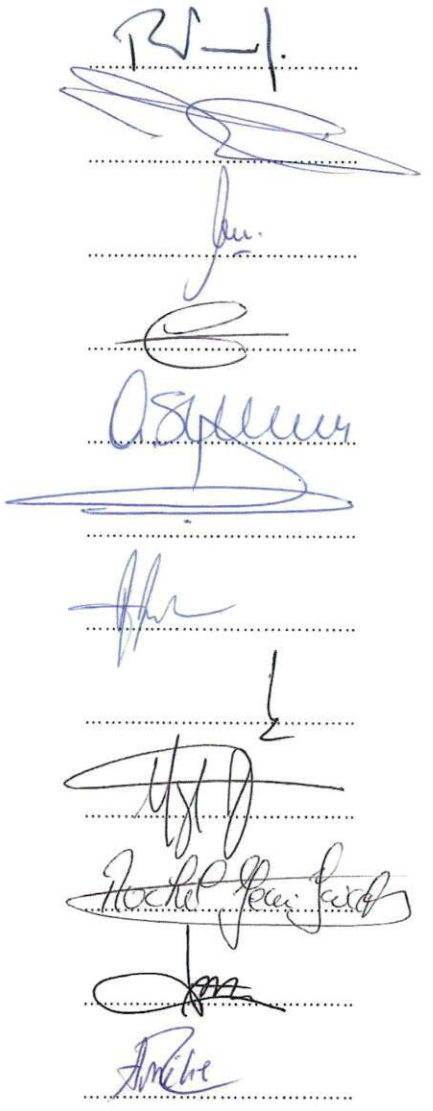

Monthey, le 16 mars 2016.

6 / LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à la signature de la décision, le jury a procédé le même jour, à l'ouverture des enveloppes cachetées fournies. La levée de l'anonymat a été faite en suivant l'ordre de classement. Les noms des bureaux classés et non classés, ains que leurs coordonnées complètes sont insérés au rapport final du jury.

n°01 Tontetatilotetatou

DELALOYE Architectes SA
1920 Martigny
François Delaloye, Luc Delaloye, Laeticia Studer, Isabelle Macquart, Sébastien Bourgeois, Arnaud Ulivi

Ingénieurs civils
Kälin & Rombolotto SA
1007 Lausanne
Jean-François Kälin

n°02 CONTINUITÉE

Giorla & Trautmann SA
3960 Sierre
Manuel Monedero, Valentin Heynen, Laurens Dekeyser, Frantisek Dlabac, Koen Wintermans

Ingénieurs civils
BISA - bureau d'ingénieurs SA
3960 Sierre
Raphael Garcia-Vogel

n°03 KING OF BONGO

Cheseauxrey architectes sàrl
1971 Grimisuat
Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Sébastien Vitre, Florence Epiney, Manu Crettaz, Mégane Jagut, Emanuel Amaral, Emilie Rabout, Dario Zimmermann, Kevin Fardel, Marie-Claude Jordan

Ingénieurs civils
EDITECH SA
1966 Ayent
Camille Ravaioli, Hamza Sehaqui, Olivier Dessimoz

n°04 ARCHIPEL

a|alberti
1868 Collombey
Adrien Alberti, Alberto Alberti, Odile Allimann

Ingénieurs civils
Lattion Bruchez ingénieurs
1893 Muraz
Eric Lattion, Garry Francey

n°05 GOLD

RK studio + Diplodomus
1870 Monthey
Ewout Gysel, Katia Ritz, Florian Hauswirth, Lukretia Berchtold

Ingénieurs civils
DSI - Desaules & Simon
2000 Neuchâtel
Thierry Desaules, Bernard Simon, Adriano Ersilio, Ibrahmi Cerimovic, Mourtada Qatrani, Paolo Raimondo, Yves Du Bois

n°06 BOURGEON

Atelier Jordan et Comamala Ismail architectes
2800 Delémont
Malou Menozzi, Joël Alliman, Frédéric Jordan, Toufiq Ismail-Meyer, Diego Comamala

Ingénieurs civils
Indermühle Bauingenieure
3600 Thun
Matthieu Collioud, Daniel Indermühle

n°07 **serpentin** - deuxième tour

Suter Sauthier & associés SA et Transversal architectes
1950 Sion
Christian Suter, Raphael Sauthier, Xavier Marlaire, Fabio Rosado, Bastien Colliard, Cloé Semier

Ingénieurs civils
SD ingénierie Dénériaz et Pralong Sion SA
1950 Sion
Xavier Mittaz

n°08 **Le bonheur est dans le parc**

Savioz Fabrizzi architectes
1950 Sion
Laurent Savioz, Claude Fabrizzi, Lionel Ballmer, Jean-Pascal Moret, Maria Iglesias, Barbora Pisanova, Loïc Nellen, Etienne Gilloz, Nathan Jollien

Ingénieurs civils
Alpatec SA
1920 Martigny
Alain Hugo

n°09 **JACK**

Evéquoz Ferreira architectes
1950 Sion
Isabelle Evéquoz, Nuno Ferreira, Jennifer Monnet, Alexandre Crettenand, Alice Gras, Magnolia Jacquier, Roman Kralya, Raphaël Udriot

Ingénieurs civils
Cordonier & Rey SA
3960 Sierre
Yves Rey

n°10 **RIMINI**

GayMenzel Sàrl
1870 Monthey
Catherine Gay Menzel, Götz Menzel, Roland Gay, Grégoire Polikar, Emmanel Dorsaz, Candice Baldy, Delphine Turin

Ingénieurs civils
Sollertia SA
1870 Monthey
Ricardo Teixeira, Cian O'Suilleabhain

n°11 **ENSEMBLE**

Architektur Atelier Balzani GmbH
3900 Brig
Elias Balzani, Federico E. Balzani, Stefanija Ardelean, Sylvan Willisch

Ingénieurs civils
Ingenieurbüro Weder AG
3904 Naters
Stefan Weder

n°12 **JAMAIS DEUX SANS TROIS**

groupement d'architectes
1870 Monthey
David Loréal, Cédric Trevisan, Jonathan Ducret

Ingénieurs civils
Bureau d'ingénieurs civils Jérôme Wiese sàrl
1868 Collombey
Jérôme Wiese

n°13 **KOLEKTU**

BFIK Architectes HES
1700 Fribourg
Marc Fauchère, Bernard Imboden, Isaura Fonseca

Ingénieurs civils
Ingeni SA Fribourg
1700 Fribourg
Marco Bosso, Cédric Humberset, Ana Spasojevic, Emmanuelle Rohrbasser

n°14 JUST FOR U

GAME + Coquoz
1920 Martigny
Michael Darbellay, Nicolas Meilland, Stéphane Schers, Thomas Coquoz, Ludovic Schober, Valérie Cina

Ingénieurs civils
Huber & Torrent SA
1920 Martigny
David Torrent

n°15 ANGES

MKJ Architekten
3953 Leuk-Stadt
Benedikt Jäger, Mario Montero Jiménez, Claudine Perruchoud

Ingénieurs civils
Werner Fux
3904 Naters
Werner Fux

n°16 KATMIL

Bonnard Woeffray architectes fas-sia
1870 Monthey
Alain Page, Susana Barrero, Danick Dorsaz, Anaïs Jaquier

Ingénieurs civils
Kurmann & Cretton SA
1870 Monthey
Roberto Peruzzi, David Udriot

n°17 chien et loup

Jean-Paul Chabbey architecte EPFL-SIA
1870 Monthey
Sarah Rouiller, Bruno Oliveira, Mickaël Dondainaz, Thomas Moll, Marc Oberson, Jetmir Grainca

Ingénieurs civils
Pierre Kurmann ingénieur HES-UTS
1870 Monthey
Pierre Kurmann

7 / PRÉSENTATION DES PROJETS

7.1. / Projets classés

1e rang - 1e prix	n°08	Le bonheur est dans le parc	CHF 50'000.- HT
2e rang - 2e prix	n°13	KOLEKTU	CHF 40'000.- HT
3e rang - 3e prix	n°06	BOURGEON	CHF 25'000.- HT
4e rang - 4e prix	n°14	JUST FOR U	CHF 20'000.- HT
5e rang - 5e prix	n°16	KATMIL	CHF 15'000.- HT

Les projets classés seront présentés dans l'ordre défini par ce classement et font l'objet d'une critique approfondie.

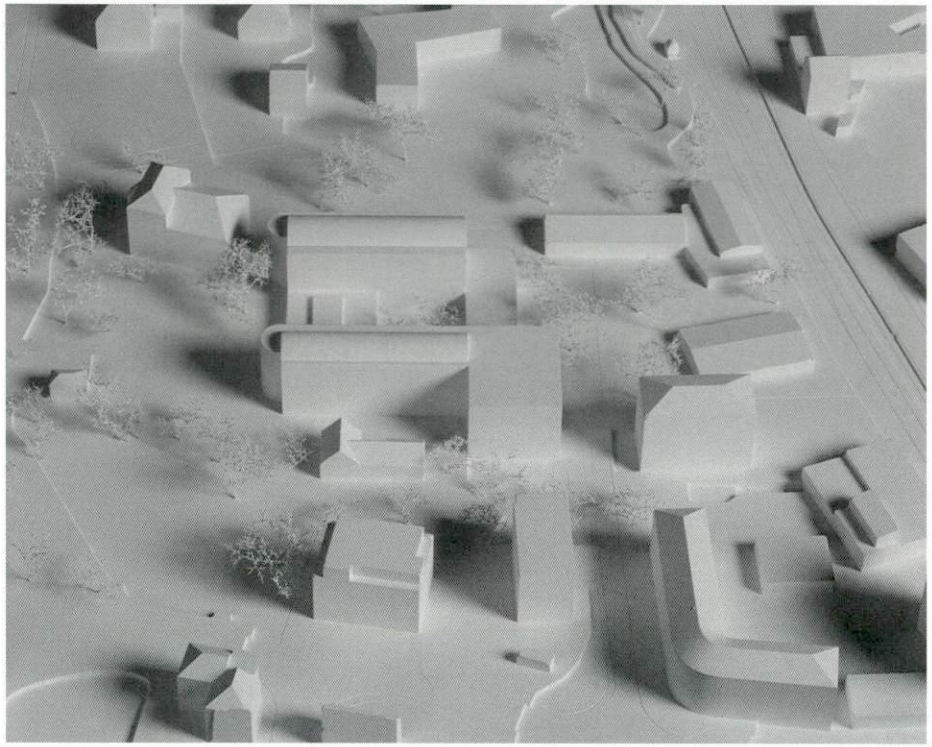

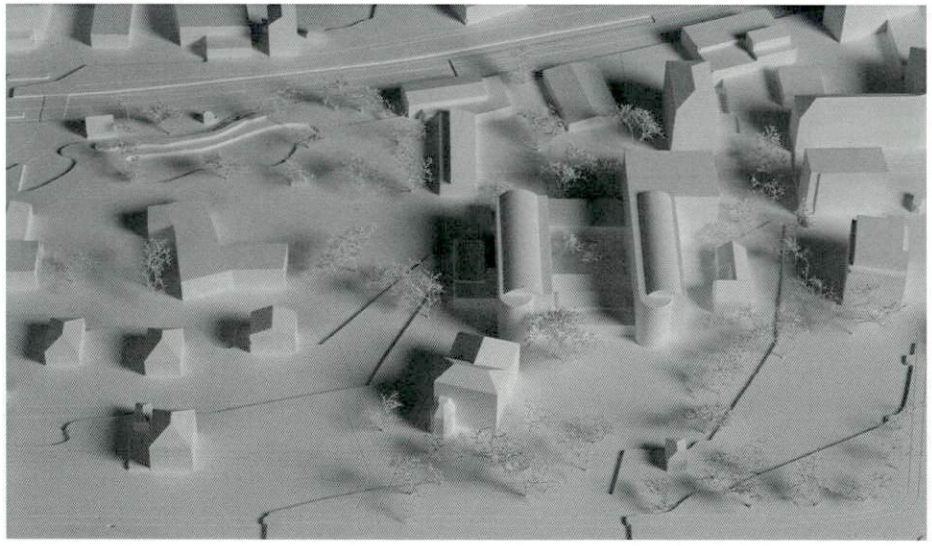

1er rang - 1er prix **n°08 Le bonheur est dans le parc**

Architectes
Savioz Fabrizzi architectes
1950 Sion

Collaborateurs
Laurent Savioz
Claude Fabrizzi
Lionel Ballmer
Jean-Pascal Moret
Maria Iglesias
Barbora Pisanova
Loïc Nellen
Etienne Gilloz
Nathan Jollien

Ingénieurs civils
Alpatec SA
1920 Martigny

Collaborateurs
Alain Hugo

Le projet prévoit l'implantation d'un volume compact à l'est du site. Ce dispositif préserve les qualités paysagères de la parcelle. La volumétrie est parfaitement adaptée aux bâtiments voisins, elle donne de la cohérence à l'ensemble. L'implantation projetée permet également de conserver intact le potentiel de développement au sud de la parcelle.

L'intervention est complétée par une requalification du volume bas qui lie les bâtiments 2000 et 3000.

Au niveau organisationnel, les espaces communs prennent place autour du patio central. Le foyer de jour est ainsi déplacé du bâtiment 3000 dans l'aile de liaison. Le nouveau volume des chambres est simplement connecté en prolongement de la circulation du bâtiment 3000. Ce dispositif permet d'organiser des unités de 18 chambres réparties sur 5 niveaux.

Même si l'entrée n'est pas retravaillée, les circulations verticales trouvent intelligemment leur place dans les 4 angles du carré formé par la cour centrale.

Le jury apprécie la simplicité et la précision avec laquelle les éléments programmatiques sont mis en place. Cependant, il émet quelques réserves sur l'idée de transformer le volume de liaison existant. Cette option n'apporte pas la qualité que l'on peut trouver dans le nouveau volume. Le programme intégré au rez inférieur, salle polyvalente et buanderie, souffre de sa typologie et de sa structure. Il est mal venu de traverser un couloir étriqué avec les chaises roulantes pour aboutir dans une salle polyvalente où trône un pilier central. Le jury comprend la prise en compte des questions économiques mais relève qu'une démolition-reconstruction est plus judicieuse.

Au niveau constructif, le dispositif structurel en béton armé du nouveau bâtiment participe à la stabilisation du bâtiment 3000. Le concept sismique retenu impose cependant une intervention importante sur le bâtiment 3000.

Le langage des façades est très cohérent avec le plan proposé. Son calme et son rythme se fond avec les constructions préexistantes. Cette volonté d'intégration est d'ailleurs renforcée par le choix d'un béton fibré qui affirme le caractère minéral de l'ensemble.

Le plan type de l'étage des chambres est découpé en deux blocs orientés sur les façades sud et est. Les locaux de services sont disposés en prolongement des chambres du bâtiment 3000. Cette organisation permet d'articuler les circulations de l'étage et le coin à manger qui est généreusement ouvert sur le parc. La disposition des services, notamment la position de l'ascenseur, ouvert sur l'espace des chambres, génère des nuisances pour les résidents du rez-de-chaussée qui verraient déambuler toutes les personnes se rendant à la salle à manger.

Le plan des chambres offre, grâce à l'intégration d'une armoire fixe en façade, des loggias privatives à chaque résident. Elles peuvent être facilement meublées. La juxtaposition d'un vitrage fixe à chaque porte d'entrée permet aux résidents d'avoir un contact avec les parties communes.

Par sa rationalité et son volume SIA inférieur à la moyenne, ce projet répond aux critères d'énonomie attendus par le maître d'ouvrage.

concours de projet, agrandissement - home les tilleuls à monthey

le bonheur est dans le parc

répartition des unités

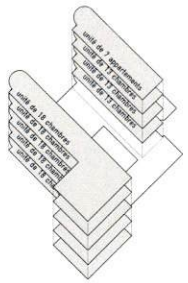

système statique

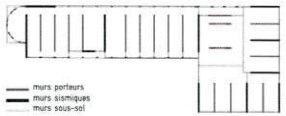

situation

par son implantation à l'est du site, avec un volume compact, le projet préserve l'environnement naturel de valeur dont jouit le home 'les tilleuls'. il renforce les qualités paysagères du parc : un ensemble homogène rassemblant différentes institutions (écoles, crèches et ems).
les liaisons piétonnes qui traversent le parc sont renforcées et la transparence est-ouest entre les deux "ailes" est maintenue.
l'accès principal de l'établissement est redéfini, l'entrée est mise en relation visuelle directe avec l'avenue de l'europe.

organisation

au rez-de-chaussée , les espaces communs et de services s'organisent autour du patio central. cet étage forme un corps de liaison entre les différentes ailes.
l'extension de l'aile sud, par l'ajout de 9 chambres par étage, permet une amélioration fonctionnelle de la répartition des unités, créant 18 chambres par étage. ce dispositif est similaire sur les 5 niveaux.

étapes

le nouveau corps de bâtiment, construit dans une première étape sans impact sur l'exploitation, pourra par la suite accueillir les résidents durant l'assainissement des locaux existants. au final, ancien et nouveau bâtiment formeront ensemble une seule et même unité par étage.

construction

le bâtiment dispose d'une structure de murs et dalles massives de béton armé. l'utilisation de murs comme refends sur tous les niveaux permet à l'édifice de respecter les normes sismiques en vigueur.

les façades sont composées d'un mur intérieur porteur en béton, d'une isolation revêtue d'un parement de béton fibré. ce système constructif propose une matérialité minérale, unitaire et harmonieuse.

la matérialité des revêtements intérieurs est sobre : lissages sur les parois et le plafond, les unités sanitaires revêtues de bois apportent un caractère domestique aux espaces collectifs.

développement durable

la bonne compacité du projet permet une économie de terrain et une consommation énergétique moindre.
le concept énergétique vise deux objectifs principaux : minimisation des besoins de chauffage et un confort estival accru sans système actif.

une enveloppe thermique très performante, une production de chaleur efficace couplée à un renouvellement d'air contrôlé permet de minimiser les besoins en énergie de la construction.

le projet répond aussi aux exigences de confort estival en limitant les surchauffes, grâce à une protection solaire (stores), une ventilation naturelle des locaux (ouvrants) et une inertie des matériaux.

le bonheur est dans le parc

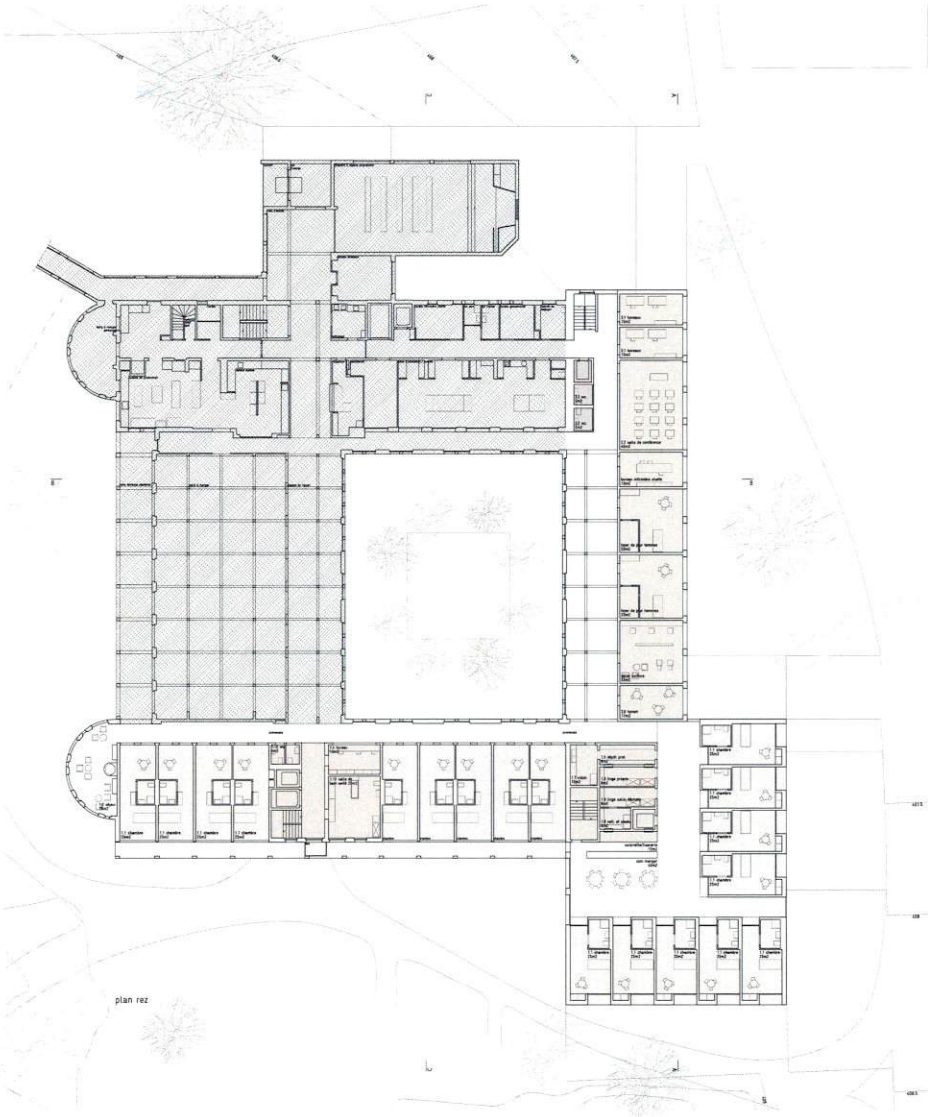

plan rez

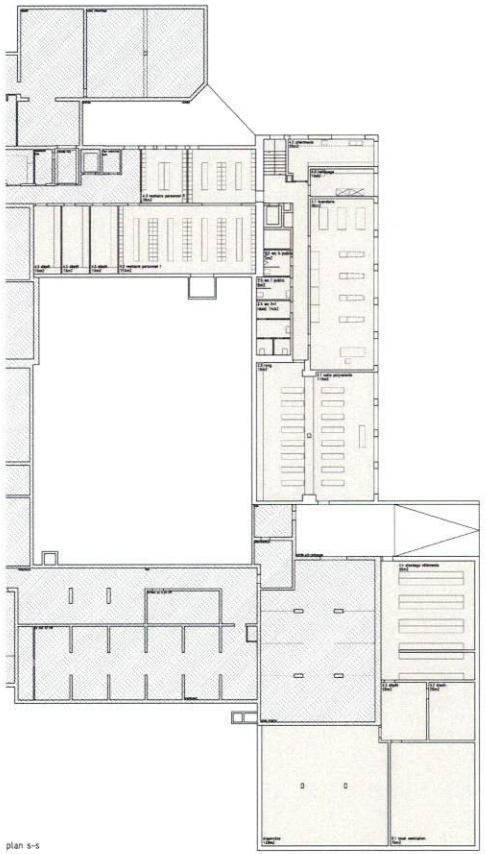

plan s-s

le bonheur est dans le parc

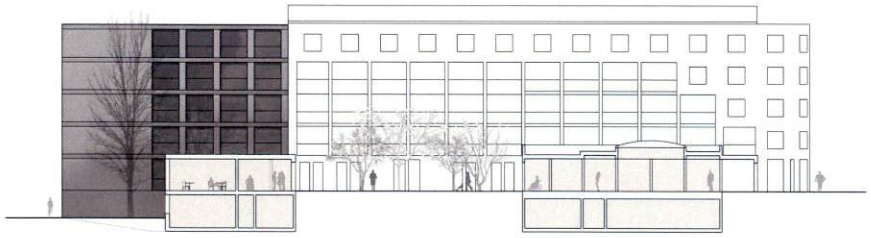

coupe BB

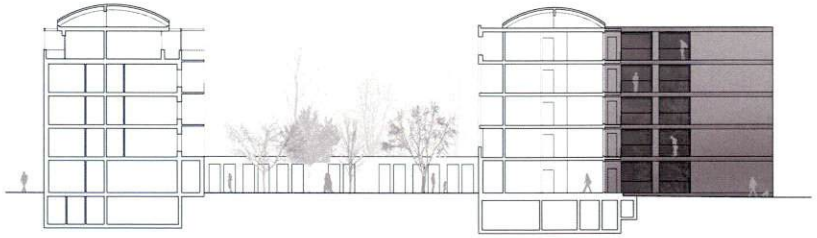

coupe CC

le bonheur est dans le parc

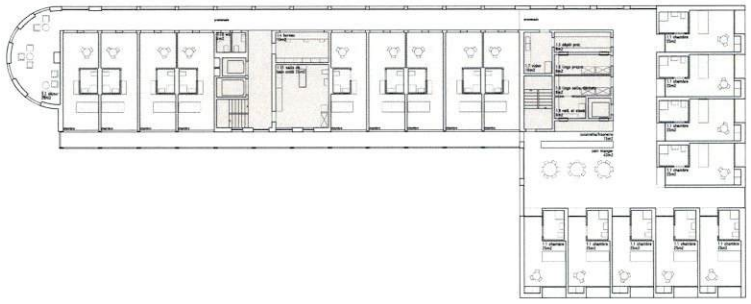

plan étage +1 / +2 / +3 / +4

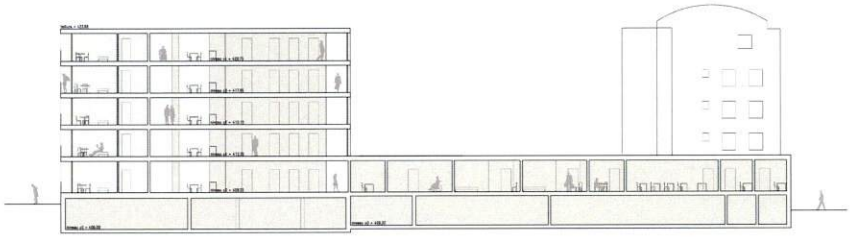

coupe AA

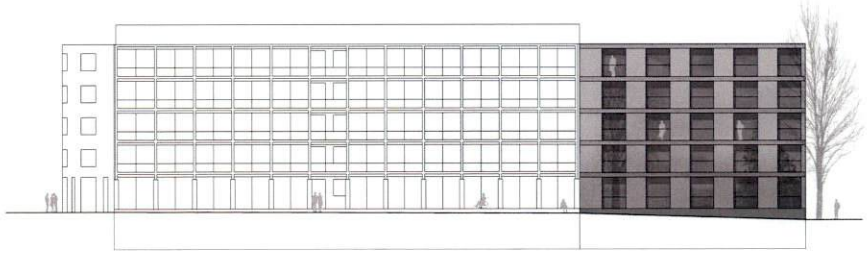

façade est

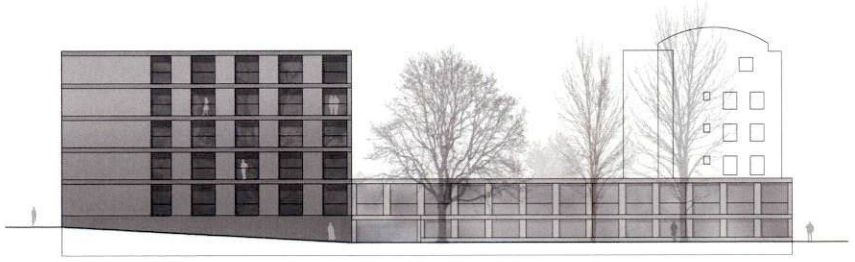

façade nord

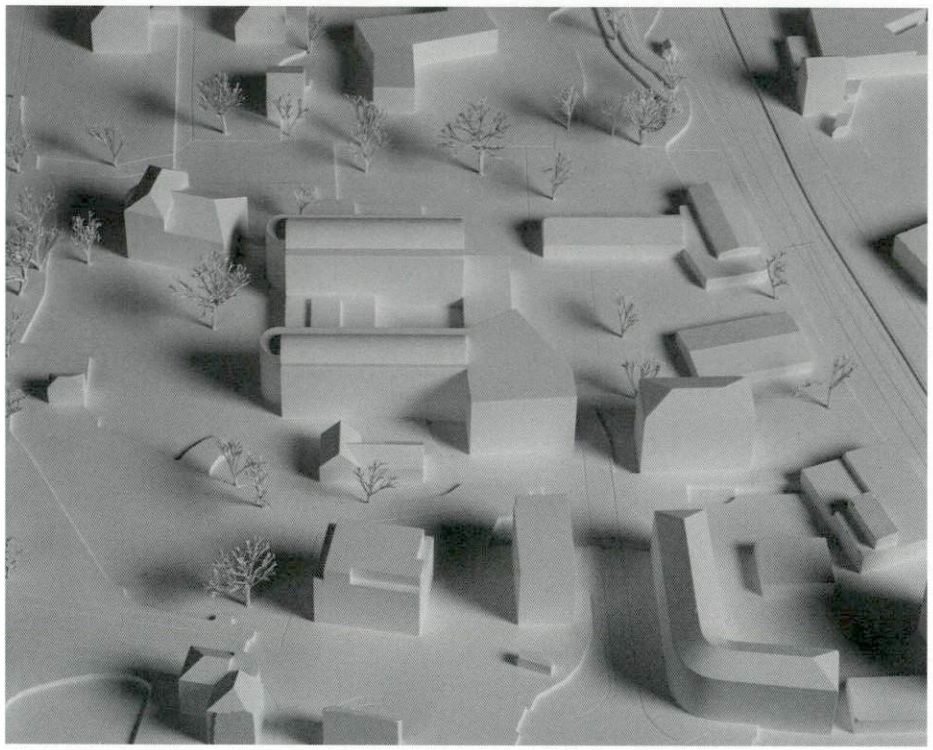

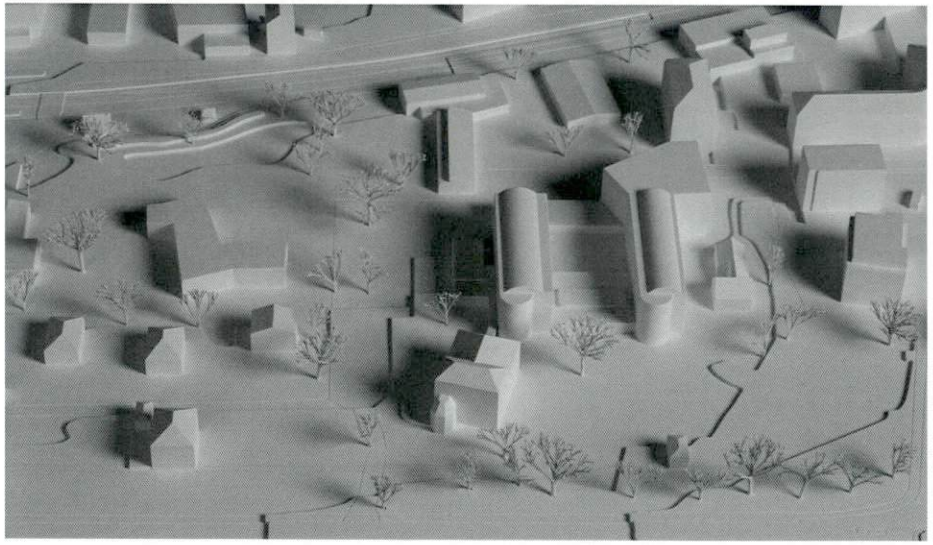

2e rang - 2e prix **n°13 KOLEKTU**

Architectes	BFIK Architectes HES 1700 Fribourg
Collaborateurs	Marc Fauchère Bernard Imboden Isaura Fonseca
Ingénieurs civils	Ingeni SA Fribourg 1700 Fribourg
Collaborateurs	Marco Bosso Cédric Humberset Ana Spasojevic Emmanuelle Rohrbasser

L'auteur reconnaît l'importance du parc dans le tissu urbain existant et propose d'implanter un volume compact dans la partie du site déjà fortement bâtie en s'adossant au bâtiment 3000.

Par l'implantation de cette extension et en supprimant le parking sud-est, il renforce la séparation des flux piétonniers de ceux motorisés au nord, en renforçant le cheminement piétonnier vers la gare, au travers des différents bâtiments scolaires. L'accès à la rampe des abris PC est déplacé au nord de la parcelle.

Alors que le jury comprend la position d'implantation de ce nouveau bâtiment, il regrette cependant la proximité avec le bâtiment de logements voisin, ceci en rapport avec l'échelle proposée par l'extension.

Le dispositif d'entrée est légèrement modifié mais est cependant conservé à son emplacement. La salle polyvalente et la salle de conférence sont déplacées au rez-de-chaussée à l'emplacement des anciennes chambres. La jonction entre la volumétrie de l'extension et le corps de liaison n'est pas satisfaisante tant au sous-sol qu'au rez-de-chaussée.

La nouvelle unité du rez-de-chaussée n'est composée que de 13 chambres, en raison de la volonté de l'auteur de conserver le foyer de jour à son emplacement, alors que celles des étages supérieurs sont toutes de 19 chambres. Les salles à manger d'unités sont organisées à l'extrémité du bâtiment 3000, dans un espace jugé trop exigu en lien avec le nombre de résidents. Les espaces de séjour sont peu utilisables dans leurs positions et dimensions.

Le jury regrette que l'auteur n'ait pas remis en cause la position du bureau pour l'équipe soignante qui ne permet aucune visibilité sur la circulation interne de l'unité de soins, l'absence d'ascenseur supplémentaire et la position sans lumière naturelle de la salle de bain thérapeutique.

La chambre est proposée avec un bloc sanitaire vitré sur la chambre, ce qui est apprécié mais qui cependant réduit la possibilité de positionner le lit en parallèle des murs latéraux.

L'architecture proposée reprend le thème des balcons et des « cellules individuelles » perceptibles sur les façades de chambres et dans une certaines mesures dans les circulations existantes.

Le jury estime que ce projet, qui tend par son extension à redonner une nouvelle relation au parc nord-est et à introduire une nouvelle géométrie en lien avec son parcours piétonnier, ne remet malheureusement pas en cause le corps restant du bâtiment de liaison entre les bâtiments 2000 et 3000, afin de donner une image uniforme à l'arrière de l'EMS et de régler certains déplacements supplémentaires de programme qui auraient permis de réduire la volumétrie de l'extension et d'équilibrer le nombre de chambres à tous les étages.

Ce projet, par sa compacité, se situe en dessous de la moyenne des volumes construits.

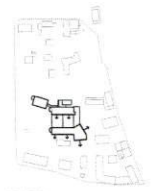

IMPLANTATION

Implantation :

Le site de l'EMS les Tilleuls est caractérisé par la dominance d'espaces verts, malgré un tissu bâti très dense. A l'échelle de la ville, ce parc urbain possède une importance particulière qu'il s'agit de conserver et de mettre en valeur.
C'est dans cette optique que le projet propose une implantation compacte au sud-est de la parcelle en s'adossant au bâtiment 3000, ce qui n'impacte pas les espaces paysagers majeurs du site. Cette implantation permet également de maintenir les qualités de dégagements visuels et d'ensoleillement des chambres existantes, de l'espace du patio et de la cour d'école à l'est.
Le volume occupe un angle de parcelle aujourd'hui considéré comme espace secondaire, il se découpe de manière à définir plus clairement les espaces privatifs du rez du bâtiment 3000, ainsi que ceux de l'école primaire avec un front bâti limité.
Cette implantation tient également compte du développement futur de la parcelle. L'espace majeur du jardin peut être maintenu, voir même renforcé dans le cas d'une construction le long de l'avenue de l'industrie.

CIRCULATION

Accès et circulations :

Les cheminements principaux ainsi que la perméabilité du réseau piéton vers le quartier sont maintenus.
L'accès véhicules à l'EMS est modifié par une séparation claire des flux entre piétons et véhicules.
Les véhicules cheminent jusqu'au parking dont l'altitude a été revue de manière à se trouver de plain-pied avec l'entrée de l'EMS pour garantir les accès à mobilités réduites, les déposes et les livraisons. Le cheminement piéton rejoint les escaliers de la Maison de Maître et se poursuit jusqu'à l'entrée publique de l'EMS.

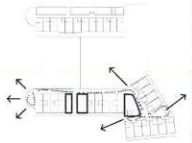

TYPOLOGIE

Typologie et mise en place du programme :

Le programme supplémentaire des chambres est disposé de manière à compléter les unités existantes du bâtiment 3000 pour former une nouvelle organisation d'une taille optimale de 19 chambres par niveau. Les espaces de services existants sont simplement transformés pour répondre aux exigences du programme ; seul le solde nécessaire de ces locaux sont construits dans le nouveau volume. Ce dispositif ne peut être efficace qu'avec le bâtiment 3000 qui possède actuellement 5 niveaux de chambres et de locaux quasiment identiques.
Les niveaux d'hébergement s'organisent en prenant appui sur les espaces de vie collective que sont les séjours, salles à manger et espaces de détente. Ils s'orientent alternativement vers le jardin à l'ouest (salle à manger existante), vers l'est et le dégagement sur les montagnes (salon dans le nouveau volume), et vers le nord (joint entre le volume actuel et son agrandissement). Ces lieux fonctionnent comme des polarités qui ponctuent un parcours de déambulation à travers toute l'unité.
Dans la nouvelle extension, les locaux de services sont adossés au volume existant sous la forme d'un bloc comprenant la salle de bain thérapeutique, le dépôt, un wc et un escalier de service. Les nouvelles chambres et espaces de jour sont distribués en périphérie et s'orientent vers le sud et l'est en évitant les vis à vis aux constructions voisines.
Au rez, le réaménagement de l'espace d'accueil est proposé par la création d'un couvert et le déplacement de la réception proche de l'entrée. La partie publique du rez est libérée de manière à s'ouvrir vers le patio et faciliter l'accès aux distributions verticales. Le bureau du directeur prend place dans une zone administrative claire au nord-est du bâtiment 2000.
Les chambres doubles au rez sont supprimées au profit de la salle polyvalente et de la salle de conférence. Ceci rend possible la déambulation autour du patio sur toute sa périphérie.
Au sous-sol, les espaces rendus libres sont occupés par les vestiaires supplémentaires à l'est, la buanderie possède un accès direct sur l'extérieur et les dépôts prennent place proche des ascenseurs.

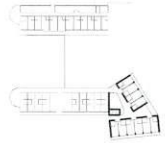

PORTEURS

Construction et exploitation:

Par son implantation et la distribution du programme, l'extension peut-être réalisée et entièrement équipée dans une première étape, avec un minimum de conséquences sur l'exploitation courante de la partie existante. Une fois l'extension achevée, un transfert des fonctions de service peut être opéré, permettant de rénover les espaces dans la partie existante.

Concept structurel:

Le nouveau programme est positionné en prolongation du corps du bâtiment existant 3000A. Cette structure ainsi placée se veut être en continuité de la structure existante et se lier en un seul ensemble.
Le choix de la structure porteuse de ce nouveau corps de bâtiment s'est porté sur des dalles et des murs en béton armé ainsi que des piliers métalliques en façade. Les murs porteurs intérieurs sont optimisés et disposés de manière à permettre une grande polyvalence dans le traitement des espaces et d'améliorer la flexibilité des aménagements.
Pour éviter tout tassement différentiel et optimiser le concept de la stabilisation sous forces horizontales, l'extension est liée de manière continue au bâtiment 3000A. Le concept des fondations sera optimisé selon le résultat des investigations géotechniques ultérieures. Concernant la stabilisation, il est préconisé de supprimer les joints de dilatation des dalles existantes et de continuer avec la nouvelle structure afin de minimiser les interventions dans le bâtiment existant : la stabilité sous les forces horizontales de l'ensemble sera ainsi assurée par des murs de refends dans le bâtiment existant ainsi que dans la nouvelle extension. Ces derniers seront continus du haut de l'édifice jusqu'au sous-sol où ils seront encastrés. Cet ensemble structural sera disposé de façon à réduire l'excentricité entre le centre des masses et le centre des rigidités. De plus, et toujours dans le but de minimiser l'ampleur des travaux d'assainissement du bâtiment et d'optimiser les coûts d'intervention, il serait opportun d'effectuer une recherche de solutions pour déterminer si le renforcement des murs existants, au lieu de leur démolition et reconstruction complète, est envisageable.
L'abri existant du sous-sol est maintenu en l'état, seule une intervention limitée sera réalisée sur deux nouveaux porteurs ponctuels pour la reprise des charges du nouvel escalier. En raison de la nouvelle construction au-dessus de l'abri, une vérification de sa sécurité structurale sera effectuée sur la base des détails d'exécution de l'abri.
Les travaux de structures porteuses du bâtiment existant 2000A se résument à la mise aux normes parasismiques du bâtiment, conformément aux propositions établies dans le rapport annexé au cahier des charges du concours. Les mêmes thématiques traitées pour le bâtiment 3000A seront abordées concernant l'optimisation de l'intervention.

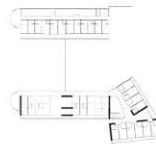

REFENDS

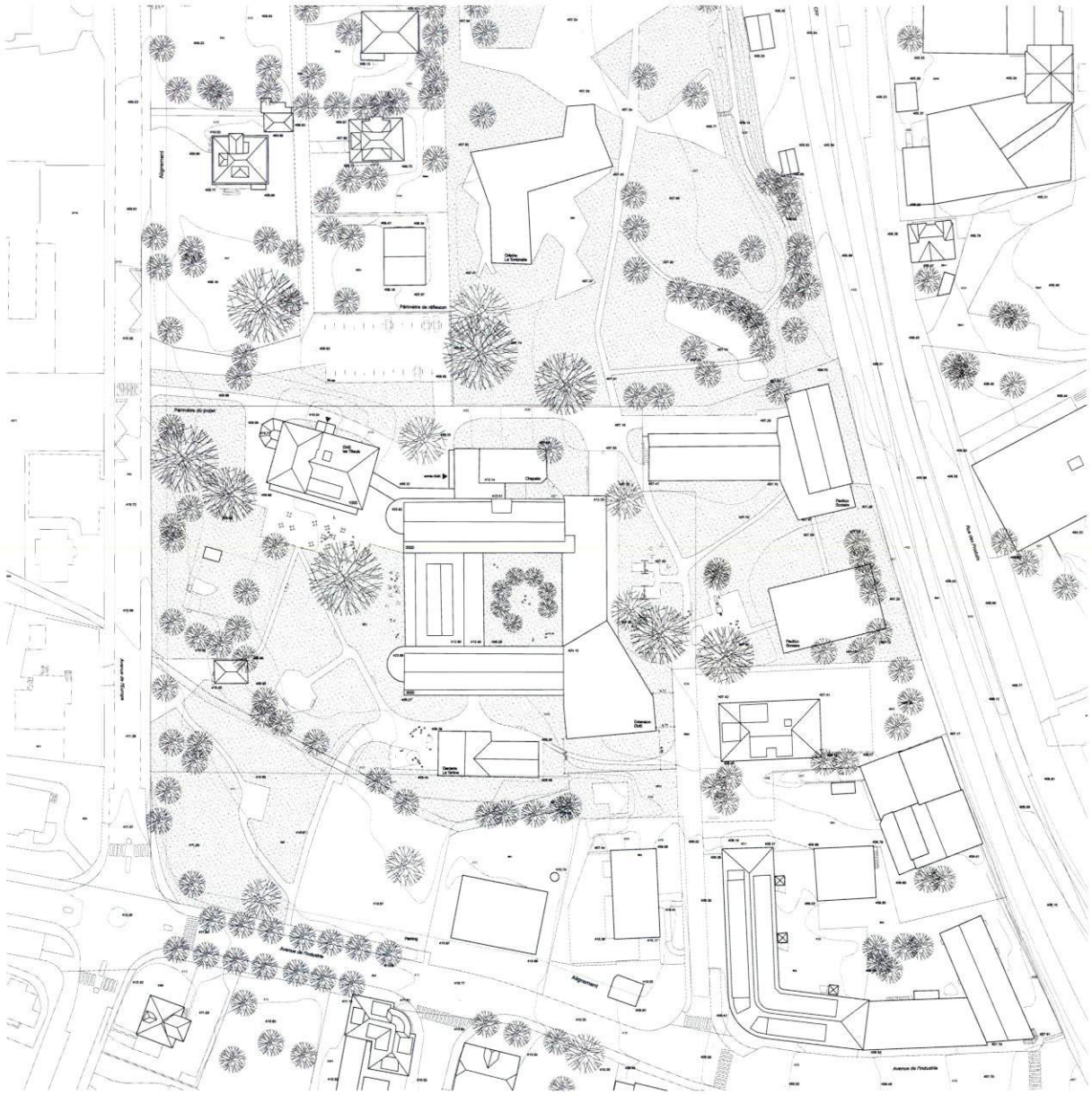

CONCOURS D'ARCHITECTURE AGRANDISSEMENT HOME LES TILLEULS A MONTHEY

KOLEKTU

FEVRIER 2016

0 10 25 50

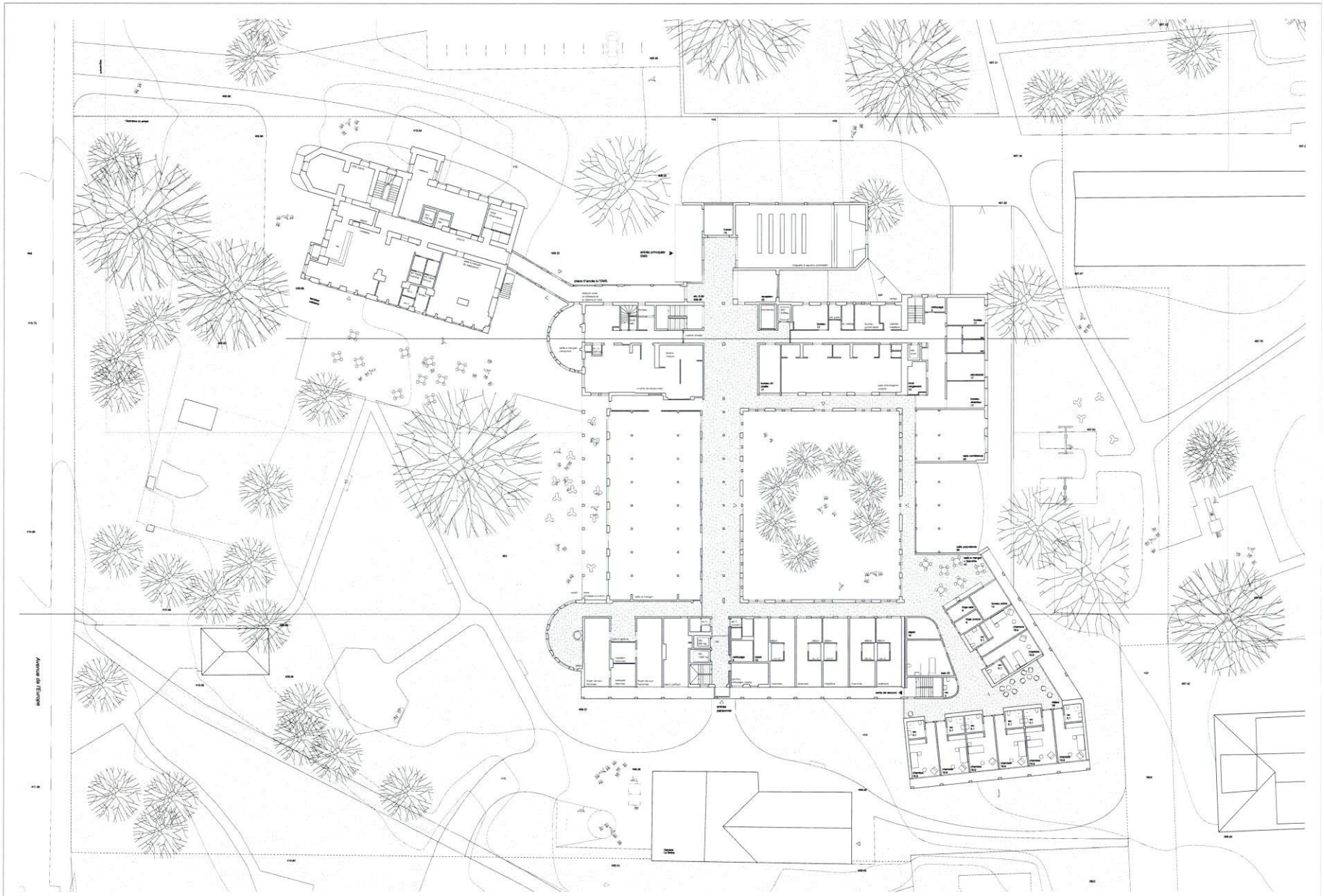

REZ 1:200

CONCOURS D'ARCHITECTURE AGRANDISSEMENT HOME LES TILLEULS A MONTHEY

KOLEKTU

FEVRIER 2016

0 2 5 10

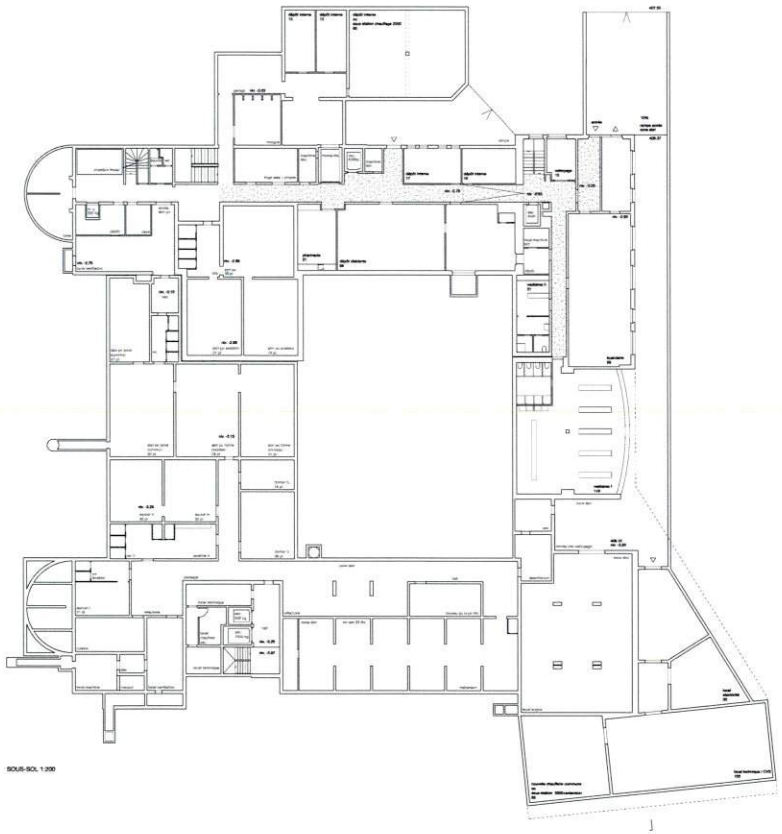

SOUS-SOL 1:200

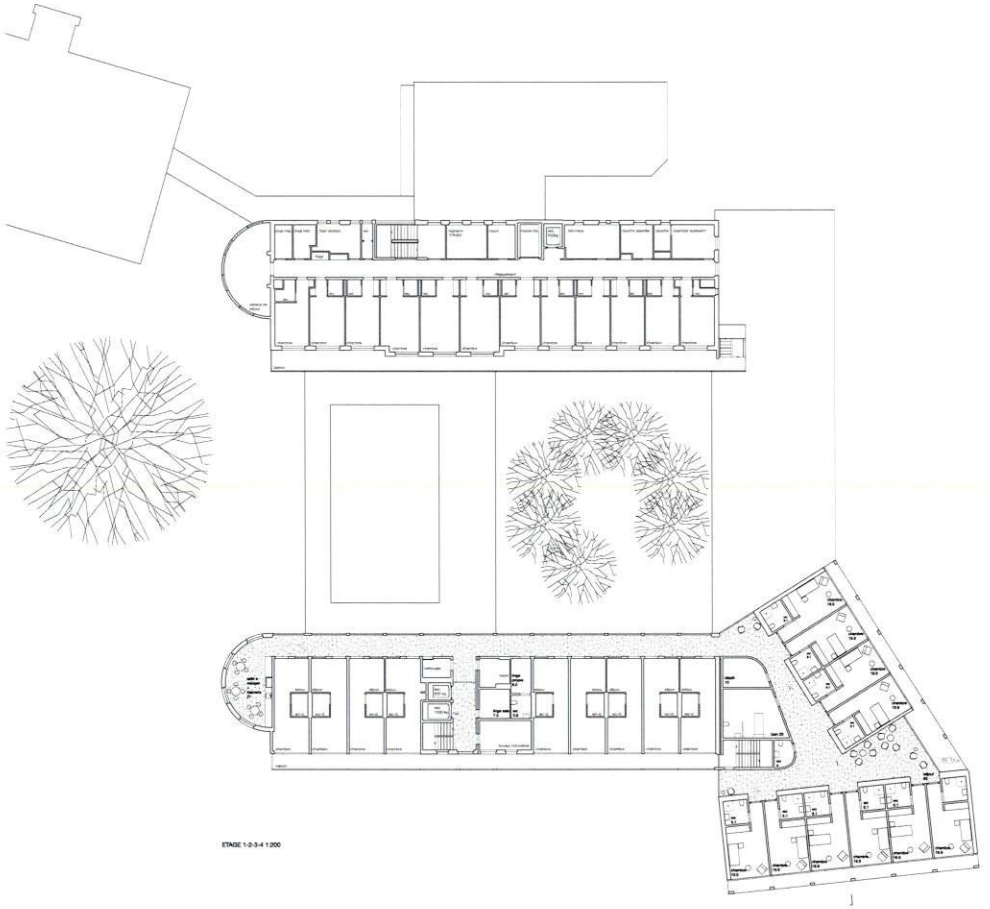

ETAGE 1-2-3-4 1:200

CONCOURS D'ARCHITECTURE AGRANDISSEMENT HOME LES TILLEULS A MONTHEY

KOLEKTU

FEVRIER 2016

0 2 5 10

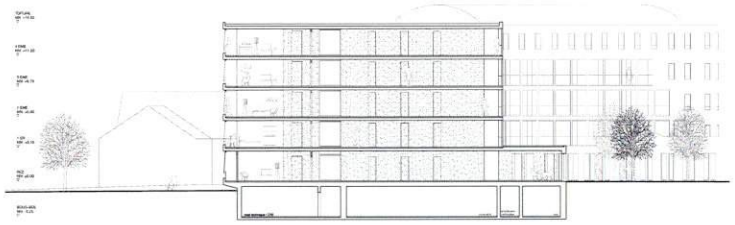

COUPE 1:200

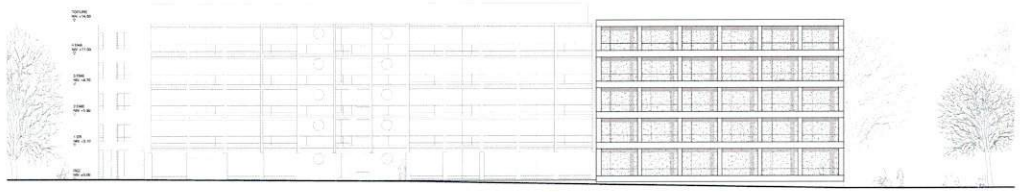

FACADE SUD 1:200

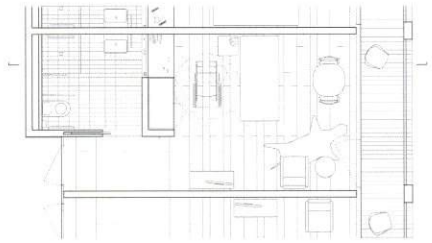

PLAN CHAMBRE TYPE 1:50

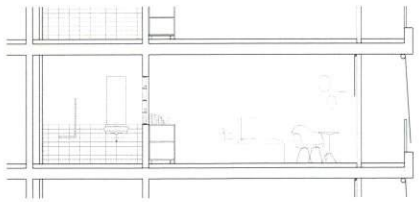

COUPE CHAMBRE TYPE 1:50

La chambre:

En référence au dispositif existant, toutes les nouvelles chambres disposent d'une face largement vitrée et l'espace intérieur se prolonge sous la forme d'un balcon compris dans l'enveloppe de façade. Il s'agit d'un espace favorable aux échanges, une prolongation de l'espace intérieur sur l'extérieur qui peut être modulé selon les envies de chacun des résidents. De plus, ce retrait atténue l'effet de surchauffe en agissant comme brise-soleil.
La salle de bain individuelle est disposée à l'entrée de la chambre, un vitrage translucide côté chambre permet un éclairage naturel de celle-ci.

Matérialité:

Les bâtiments existants ont un langage très affirmé. L'une des caractéristiques est la mise en évidence de la « cellule individuelle » par l'expression de structures métalliques appliquées contre les façades des bâtiments 2000 et 3000, permettant la compréhension de l'affectation du complexe.

De manière à travailler dans une certaine continuité, le langage choisi pour l'agrandissement propose de réinterpréter ce vocabulaire de manière plus abstraite. Ainsi le volume est traité de manière minérale, massive et homogène, tout en affirmant le module « cellule individuelle» comme élément de base de la composition.
Le béton armé teinté est utilisé pour atténuer l'impact du volume dans ce contexte arborisé.

A l'intérieur, les matériaux choisis s'expriment de manière naturelle pour favoriser le caractère domestique des espaces, comme le bois pour les revêtements de sol, les menuiseries, les fenêtres et les mains courantes ou le grès cérame pour les salles de bains. Les murs et plafonds sont neutres pour permettre une plus grande appropriation dans l'aménagement et la décoration des espaces par les résidents.

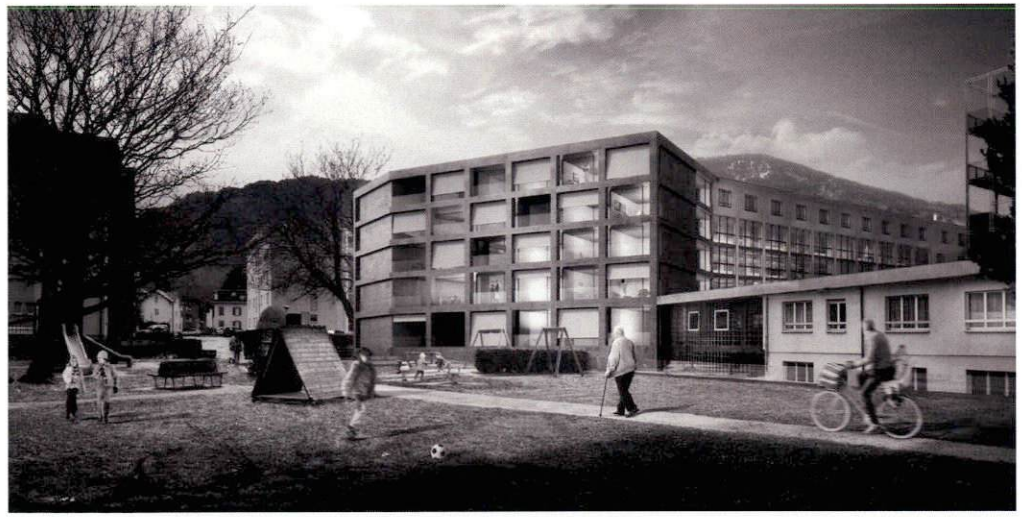

CONCOURS D'ARCHITECTURE AGRANDISSEMENT HOME LES TILLEULS A MONTHEY

KOLEKTU

FEVRIER 2016

0 2 5 10

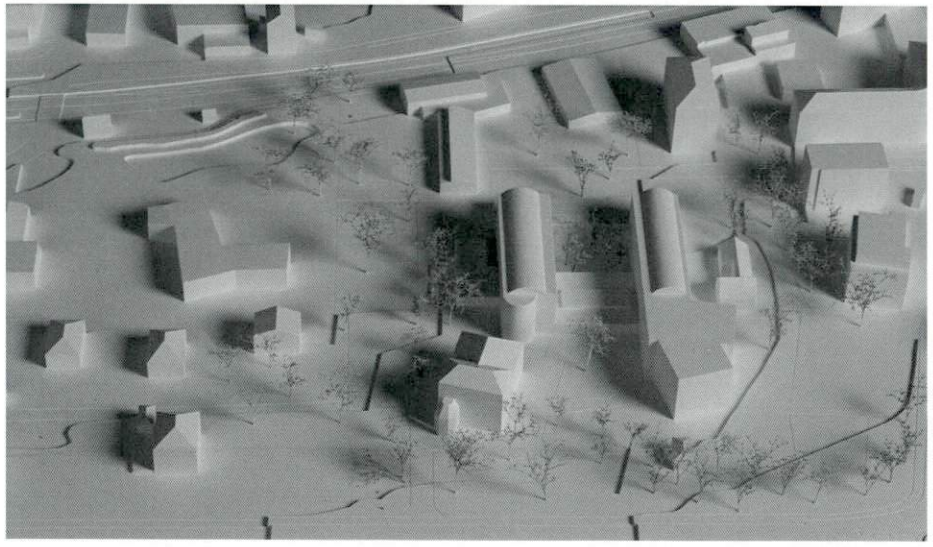

3e rang - 3e prix **n°06 BOURGEON**

Architectes Atelier Jordan et Comamala Ismail architectes
2800 Delémont

Collaborateurs Malou Menozzi
Joël Alliman
Frédéric Jordan
Toufiq Ismail-Meyer
Diego Comamala

Ingénieurs civils Indermühle Bauingenieure
3600 Thun

Collaborateurs Matthieu Collioud
Daniel Indermühle

Le projet propose d'agrandir le Home des Tilleuls au sud-ouest du site en prolongeant le bâtiment 3000 existant par une construction en forme de « bourgeon » et ceci sur les cinq niveaux. Les espaces d'hébergement s'ouvrent sur un environnement végétalisé et profitent d'un ensoleillement généreux. Grâce à sa volumétrie « organique », il cherche également un dialogue, à travers le jardin, avec la villa historique, et au-delà sur le paysage environnant. Le principe de la cour ouverte est maintenu ainsi que l'entrée principale.

L'organisation générale de l'étage type est appréciée dans sa typologie « ouverte ». Son dimensionnement demanderait cependant une légère adaptation permettant de résoudre certaines proximités angulaires. Par contre, le jury ne comprend pas la retenue de l'auteur quant au traitement minimaliste du rez-de-chaussée, le plan de ce dernier n'est même pas complet sur les planches. Cela a pour effet que l'unité fonctionnelle des chambres est répartie dans la nouvelle extension, le bâtiment 3000 et le corps de liaison, ce qui ne peut être accepté d'un point de vue de l'usage. De ce fait la proposition de la salle polyvalente en continuité avec les aménagements extérieurs s'en trouve dévalorisée, car mélangée à une zone d'hébergement décentralisée. La position de l'entrée principale n'est pas questionnée, alors que le déplacement du centre de gravité du nouvel ensemble le requerrait.

Au niveau de l'expression, l'interprétation du langage architectural de la façade nord des années nonante, dans une proximité et une continuité immédiate, et sans aucune transition, est intéressante, même si une légère déformation géométrique aurait pu être introduite. La conception structurelle s'appuie sur une structure mixte bois, béton et métal avec une enveloppe que le jury interprète comme étant de type crépi périphérique. Le principe se veut à la fois performant dans son rapport au chantier et durable dans celui aux matériaux. Les solutions proposées pour l'amélioration sismique des ouvrages existants s'inscrivent dans la continuité de pensée d'une intervention minimale, mais s'avèrent produire des résultats visuels importants, en potentielle contradiction avec l'écriture très sobre du nouvel objet.

Le volume bâti est en dessous de la moyenne des projets.

SITUATION

1500 5 12.5 25

+/- 0.00 = 409.25 m.s.m. = existant

Situation, un ensemble organique et ouvert.

Le complexe du home des Tilleuls est caractérisé par une organisation spatiale s'ordonnant autour d'une cours centrale. Les bâtiments successifs sont venus compléter cet ensemble au fil du temps, cherchant toujours à concilier deux objectifs en principe contradictoires : garantir une fonctionnalité efficace de l'ensemble en maintenant une certaine proximité entre les différents modules tout en cherchant à conférer à chacun d'eux une certaine indépendance. Le résultat est un ensemble bénéficiant à la fois des qualités du parc, avec des chambres disposant de généreux dégagements, tout en disposant d'un système de circulations efficace, limitant les déplacements nécessaires entre différents départements.

Suivant cette logique, le nouveau bâtiment prolonge cette organisation. Tel un bourgeon cherchant naturellement la meilleure orientation par rapport à la lumière du soleil, la nouvelle extension se développe dans le parc en direction du sud, tout en minimisant l'impacte sur les parties existantes grâce à l'utilisation de géométries cherchant à libérer au maximum les perspectives.

Des interventions sur l'existant réduites au minimum.

Ce parti permet de limiter au minimum les interventions sur l'édifice existant, évitant de fastidieuses interventions au niveau de la structure et des fondations et réduisant du même coup la durée des travaux et les impacts négatifs sur le fonctionnement de l'institution.

Au rez inférieur du corps de liaison 2000-3000 les locaux existants seront simplement réaffectés pour les locaux de services, les locaux administratifs et les locaux de stockage.

Un fonctionnement en synergie avec le parc et l'existant.

Grâce à la disposition des parties publiques au rez de chaussée de l'extension (salle de conférence et salle polyvalente), de plein pied avec le parc, on favorise un fonctionnement en étroite relation avec celui-ci en même temps qu'est rendue possible une utilisation flexible et indépendante de ces équipements. Dans certains cas, le parc pourra ainsi constituer une extension bienvenue des zones de foyer, alors qu'une éventuelle mise à disposition de ces salles à des utilisateurs externes avec des accès indépendants est rendu possible.

La juxtaposition des 9 nouvelles chambres de l'extension en directe continuité des 9 chambres présentes dans l'aile 3000, permet de réunir sur un même niveau des unités de soin parfaitement conformes aux besoins de l'exploitant. Les nouveaux espaces de vie, directement orientés sur le parc, s'inscrivent ainsi naturellement en continuité des circulations de l'existant et constitueront naturellement le nouveau point de rencontre.

L'accès principal est quant à lui réorganisé, de manière à définir de façon claire et unitaire une généreuse esplanade. Les circulations véhicules sont ainsi réduites au minimum nécessaire, alors qu'une légère modification de la topographie permet, de gommer les obstacles entre aire de stationnement et accès principal.

Le résultat des ces différentes interventions est un ensemble en parfaite symbiose avec son environnement, ouvert à l'air et à la lumière, au sein duquel, chacun pourra bénéficier des qualités de ce lieu si particulier.

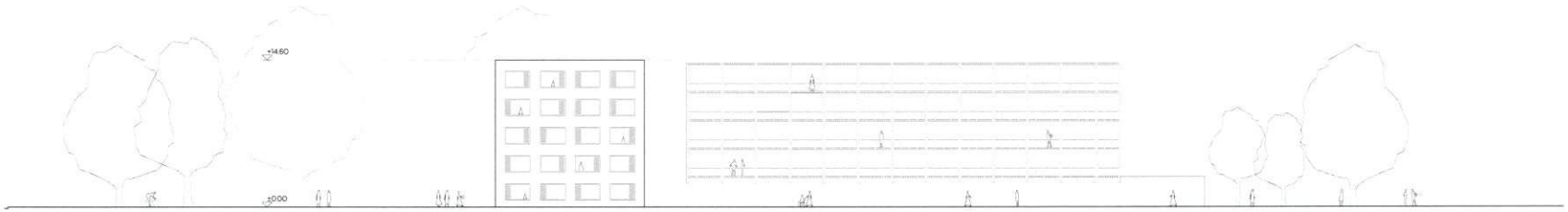

FACADE SUD-EST

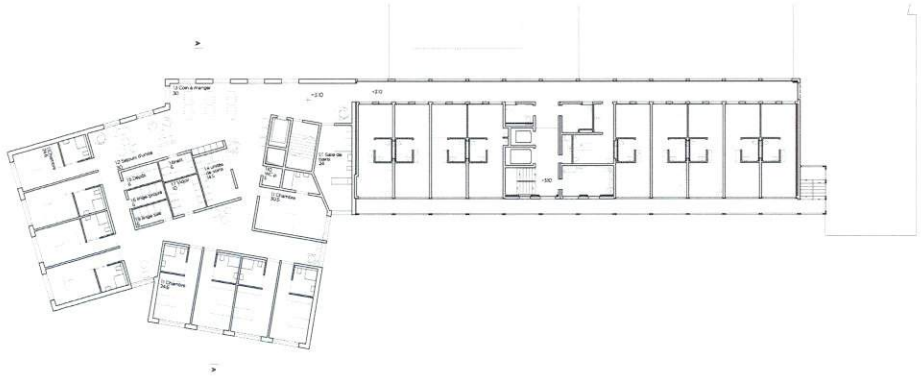

ETAGE 1, 2, 3 & 4

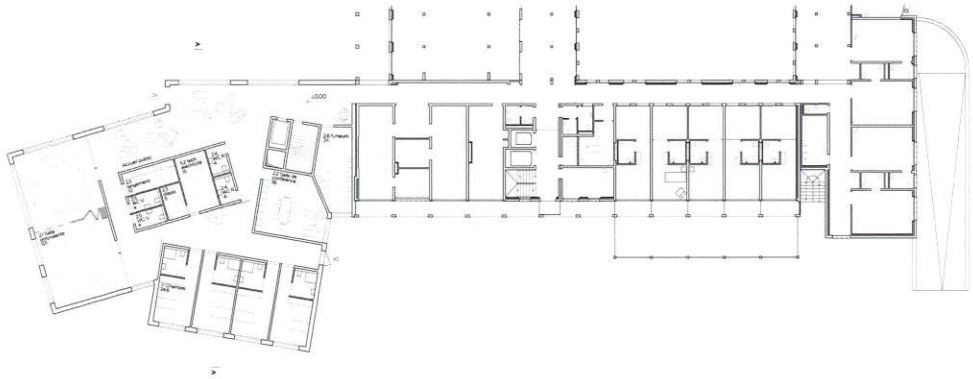

REZ-DE-CHAUSSEE

1:200 2 5 10

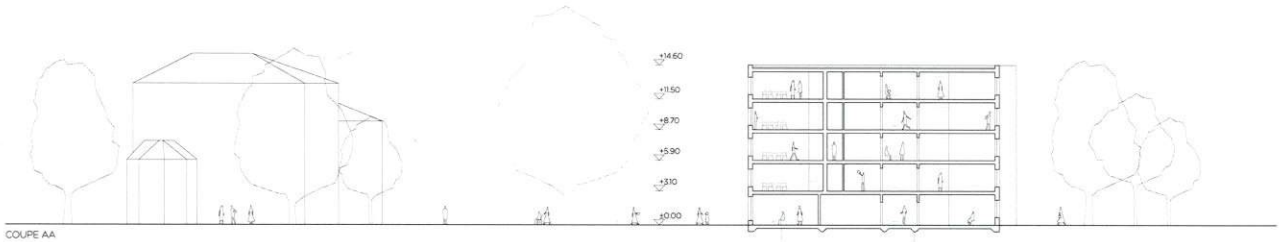

COUPE AA

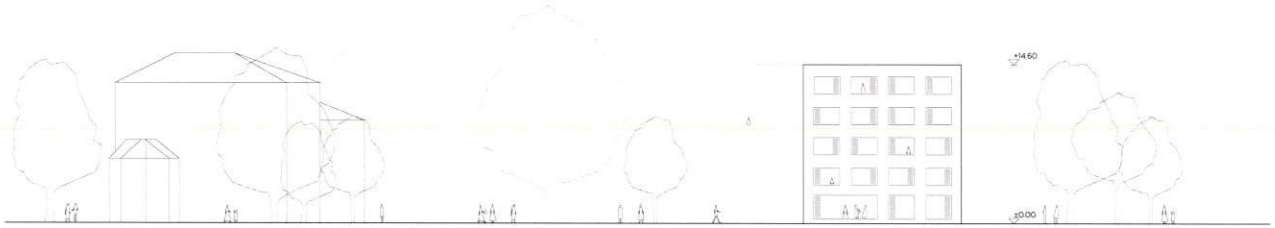

FACADE SUD-OUEST

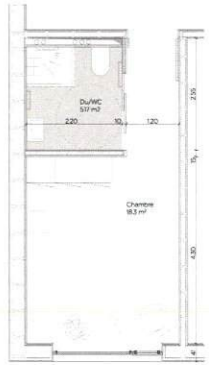

CHAMBRE TYPE 1:50

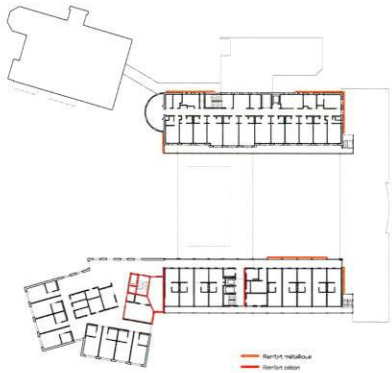

1:200 2 5 10

ASSAINISSEMENT SISMIQUE

Pour toucher le moins possible à l'intérieur du bâtiment et ainsi réduire la durée des travaux et les inconvenances, il est prévu d'intervenir essentiellement à l'extérieur. Des structures de contreventement métalliques légères sont placées à des endroits stratégiques sur les façades. Fixées en tête de dalle, elles permettent, grâce à des diagonales, de descendre les charges jusqu'au sol. Quelques retouches mineures à l'intérieur des édifices, notamment au niveau des joints de dilatation, compléteront ces mesures. Il va de soi que la nouvelle extension, adossée directement au bâtiment 3000, contribuera également à améliorer sensiblement la situation.

STRUCTURE NOUVEAU BÂTIMENT

La structure porteuse du bâtiment est principalement en bois. Les parois en ossature allient l'isolation thermique et la statique dans une seule épaisseur. Le concept de ventilation des locaux ne demandant pas de conduits dans les dalles, l'utilisation de dalles en bois massif permet de réduire leur épaisseur tout augmentant leur masse, ce qui garantit une isolation phonique optimale entre étages. Une couche d'égalisation au-dessus de la dalle permet quant à elle une grande flexibilité pour le passage des installations électriques et permet d'optimiser encore ses propriétés acoustiques. Le contreventement est assuré par le noyau en béton armé contenant les circulations verticales. Son positionnement contribue également à l'amélioration de la stabilité de l'existant. Ces solutions constructives, de part leur haut degré de préfabrication, permettront de limiter la durée des travaux sur le site, limitant du même coup les impacts négatifs sur le fonctionnement de l'institution.

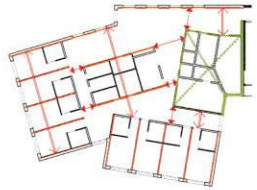

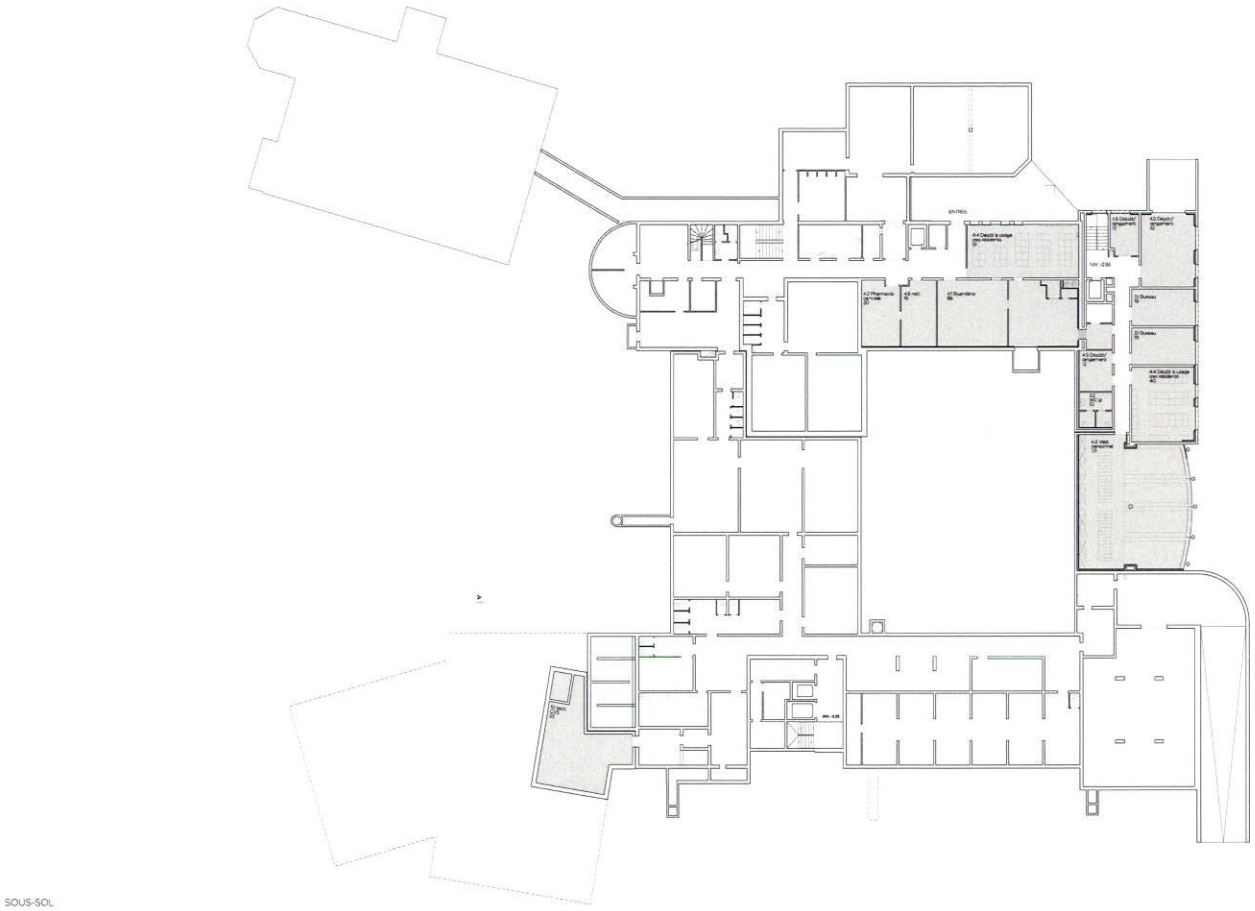

SOUS-SOL

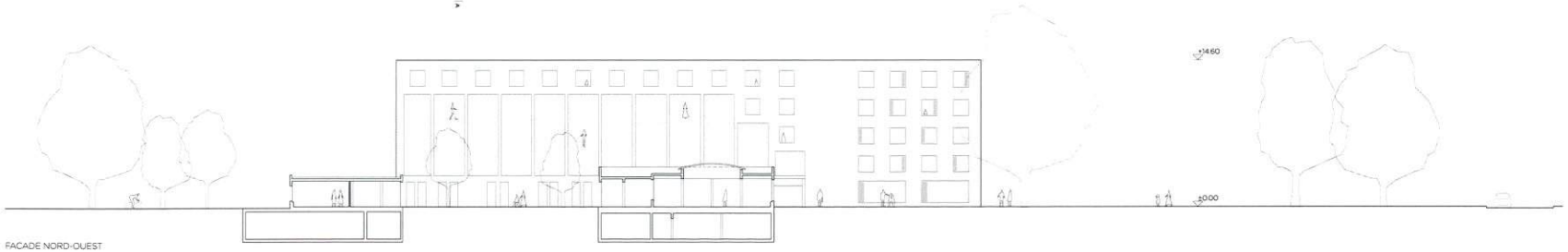

FACADE NORD-OUEST

1:200 2 5 10

CONCOURS D'ARCHITECTURE AGRANDISSEMENT HOME LES TILLEULS À MONTHEY - BOURGEON

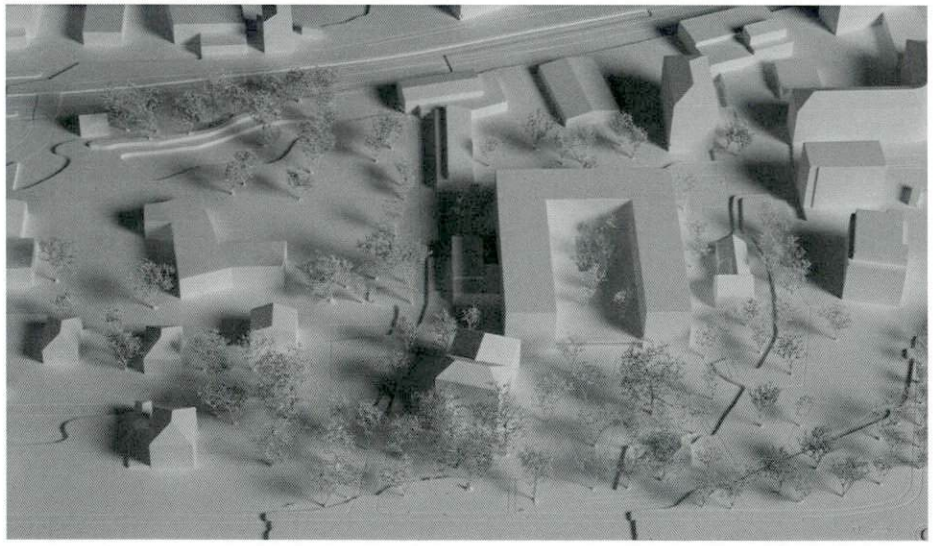

4e rang - 4e prix **n°14 JUST FOR U**

Architectes	GAME + Coquoz
	1920 Martigny
Collaborateurs	Michael Darbellay
	Nicolas Meilland
	Stéphane Schers
	Thomas Coquoz
	Ludovic Schober
	Valérie Cina
Ingénieurs civils	Huber & Torrent SA
	1920 Martigny
Collaborateurs	David Torrent

Le projet propose une requalification complète du site et des bâtiments. La nouvelle composition fonctionne comme un ensemble en forme de « U » qui fait face à l'avenue de l'Europe. L'extension des 40 lits se concrétise dans l'ajout d'un bâtiment de liaison entre les deux corps de bâtiments existants. Le parc est préservé et complété par un jardin protégé sur le toit du corps de liaison bas.

Le parti proposé est séduisant à première vue car il semble résoudre d'une part les problèmes d'accès principaux en redéfinissant une nouvelle entrée visible depuis l'avenue de l'Europe et d'autre part les problèmes de fonctionnalité en reliant les deux bâtiments existants par des nouveaux plateaux. La nouvelle entrée à l'EMS par le parc est relevée comme pertinente car elle permet de mieux trouver ses repères dans le bâtiment : de la nouvelle entrée par la galette centrale on accède à gauche et à droite aux unités de soins par les liaisons verticales ce qui clarifie grandement les parcours dans le bâtiment.

La réorganisation de la « galette » de liaison au rez, accueillant les espaces communs, est intéressante en soi mais elle semble surdimensionnée dans le projet. Les espaces sont très généreux et coûteux sans fonction particulière et la cour est fortement rétrécie, ce qui induit des circulations manquant d'éclairage naturel à plusieurs endroits.

Le nouveau corps de liaison proposé, lors d'une analyse plus approfondie, soulève de nombreuses questions et propose des réponses qui rendent ambigus les bâtiments existants. En effet ceux-ci ont été construits à des époques différentes dans une typologie linéaire orientée de manière identique : circulation et services au nord et chambres au sud. Le fait de relier ces deux bâtiments distincts provoque des accidents non maîtrisables dans les parties où se rencontrent l'existant et le nouveau alors qu'un ensemble hybride qui ne correspond pas à la forme en « U » est créé. De plus, la répartition des chambres par niveau, 13 chambres au rez, et le reste des chambres réparties sur les 4 niveaux supérieurs rend difficile l'organisation des unités de soins et donc l'exploitation.

Les auteurs du projet proposent, afin de renforcer le caractère unitaire de leur concept, de refaire l'ensemble des façades des bâtiments existants. Au-delà du problème économique, dont la cible avait été clairement énoncée, il subsiste une réelle difficulté à réaliser cette modification des façades, sans créer de telles nuisances pour les résidents et les utilisateurs des bâtiments que l'on ne peut pas imaginer garder le bâtiment en exploitation pendant les travaux.

Il en va de même pour le concept de renforcement parasismique. Le travail sur le nouveau corps de liaison et les extrémités des bâtiments existants est pertinent et pourrait se gérer sans vider les bâtiments de ses occupants, la création des lames de refends dans les unités est par contre jugée très problématique dans sa mise en œuvre, sans à nouveau vider les bâtiments de leurs occupants.

La comparaison des surfaces et volumes créés et transformés des différents projets retenus place le projet JUST FOR U comme le projet le plus volumineux et le plus invasif, ce qui le situe dans les projets les plus coûteux.

JUST FOR U - CONCOURS D'ARCHITECTURE AGRANDISSEMENT HOME LES TILLEUILS A MONTHEY

UN "U" OUVERT SUR LE PARC

L'extension de 60 lits se fait par l'ajout d'un troisième corps de bâtiment qui relie les deux ailes existantes. Ce raccord précis aux constructions existantes permet de faire fonctionner l'ensemble comme un tout unitaire tout en minimisant l'impact bâti. L'environnement naturel privilégié qui fait la spécificité du lieu est entièrement préservé. Les espaces verts sont renforcés tout autour du nouveau complexe et prolongés entre les trois ailes au niveau du 1er étage.

UN "U" SUR UN PLATEAU

Le rez-de-chaussée, en connexion directe avec le parc, accueille sur un même niveau les espaces communs à tout l'ems et devient un lieu de vie et de rencontres pour les familles et les proches. En son cœur, des zones d'activités et de détente s'articulent autour d'un patio méditatif.
Le plateau commun du rez dessert les trois ailes émergentes, entre lesquelles prend place le jardin thérapeutique. De plain-pied pour les unités du 1er étage, il est aisément accessible pour les autres unités. Il profite ainsi d'une situation privilégiée, protégé entre les bâtiments et dégagé sur le parc.

Dans les étages, la typologie en U permet d'établir un lien fonctionnel avec les espaces existants, favorisant une exploitation générale plus rationnelle. Les deux unités de soins à chaque étage ont ainsi une taille optimale et une liaison directe entre elles, ce qui favorise les synergies et donne une souplesse dans la répartition des chambres. La décentralisation est rythmée par des zones de dilatation qui rompent avec la linéarité induite par la typologie existante de la barre, tout en conférant un caractère intime aux espaces communs. La réfection des têtes des bâtiments 2000 et 3000 - outre leur rôle nécessaire de renfort sismique - profite aux unités en leur offrant un espace de vie ouvert sur le parc.

DES ACCES CLARIFIES

Actuellement, les différents flux - visiteurs et logistiques, piétons et véhicules - sont indistinctement mélangés dans la même zone, à l'arrière des bâtiments 1000 et 2000. En traversant les zones de parcage, les flux visiteurs et ceux logistiques se trouvent clairement séparés. Depuis le parking Sud-Est (actuellement destiné au personnel), les visiteurs accèdent directement à l'entrée principale en cheminant dans le parc. Ainsi positionné sur la face qui borde le parc, l'accès à l'ems se fait dorénavant de manière frontale - et non plus latéralement. L'entrée gagne en visibilité tout en proposant une zone de dégagement généreuse nécessaire à un établissement de cette importance.

L'accès existant au Nord-Ouest de la parcelle, le long de l'Avenue de l'Europe, devient quant à lui un accès essentiellement technique. Les accès véhicules aux pavillons scolaires et les zones de livraisons existantes sont maintenus. Le parking dans la zone de réflexion est maintenant destiné au personnel, et l'actuelle entrée devient une entrée secondaire, directement en lien avec les vestiaires, la cuisine, etc.

Cette intervention minime qui consiste à intervertir les accès, clarifie les flux et confère à l'entrée une importance et une visibilité. Le bâtiment 1000 et les arbres remarquables qui le bordent sont également mis en valeur par cette inversion. Lors d'un projet dans la zone de développement, le parking visiteurs proposerait les 24 places en bordure de parcelle, au Sud, toujours directement connecté à l'entrée.

A l'intérieur, les visiteurs sont dirigés vers les ascenseurs de part et d'autre de l'accueil, afin de préserver la privacité de l'unité du rez. Les circulations verticales du nouveau bâtiment permettent quant à elles de distribuer les flux logistiques (linge propre, linge sale, accès buanderie, ...) vers les deux unités de soin aux étages. Les flux techniques et visiteurs sont ainsi clairement distincts et stratégiquement positionnés. Les résidents et le personnel utilisent bien évidemment toutes les circulations indistinctement.

UN "U" UNITAIRE

Les trois ailes formant un tout, les façades sont rendus unitaires par un langage qui permet de traiter les variations dans la profondeur (façades planes, ouvertures, zones de balcons). Ce traitement pourra également servir de fil rouge pour une éventuelle réfection ultérieure de l'existant.

L'ETAGE : 2 BARRES, PUIS UN "U", UN PLATEAU, ET LE PARC

La construction se fait en trois phases successives. En premier lieu, la nouvelle aile qui relie les deux barres existantes est construite sans entraver le fonctionnement général de l'ems. Les accès existants - entrée et livraisons - sont également maintenus. Le rez-de-chaussée et les têtes des bâtiments 2000 et 3000 sont traités dans un deuxième temps, les espaces communs devant être temporairement déménagés dans une structure provisoire. Une fois le bâtiment rénové, les extérieurs peuvent être aménagés.

Selon la stratégie d'investissement, une quatrième phase plus tardive peut être envisagée pour la réfection des façades et des toitures des bâtiments existants.

ETAT ACTUEL

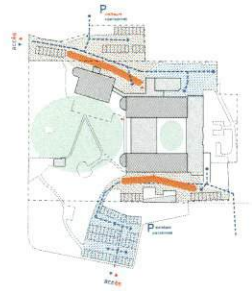

PROJET

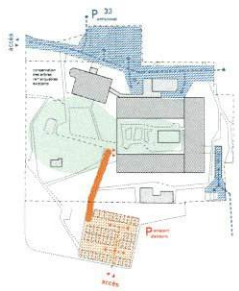

PROJET DE DEVELOPPEMENT

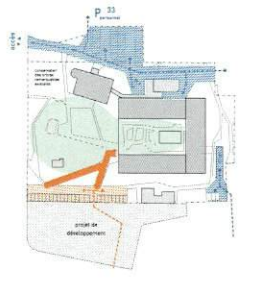

zone technique livraison - personnel
zone visiteur résidents
jardins
accès véhicules livraison - personnel
accès véhicules visiteurs
accès piétons visiteurs

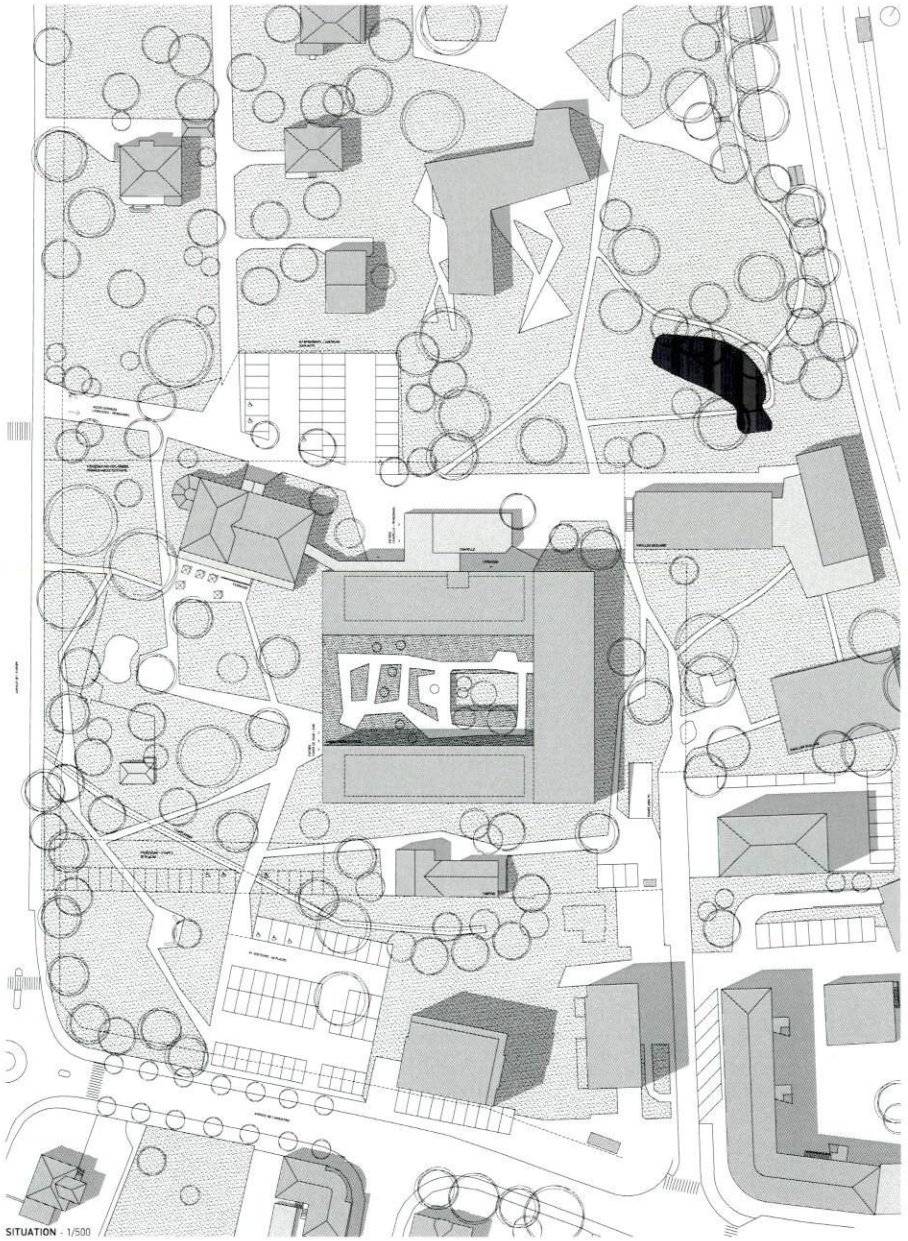

SITUATION - 1/500

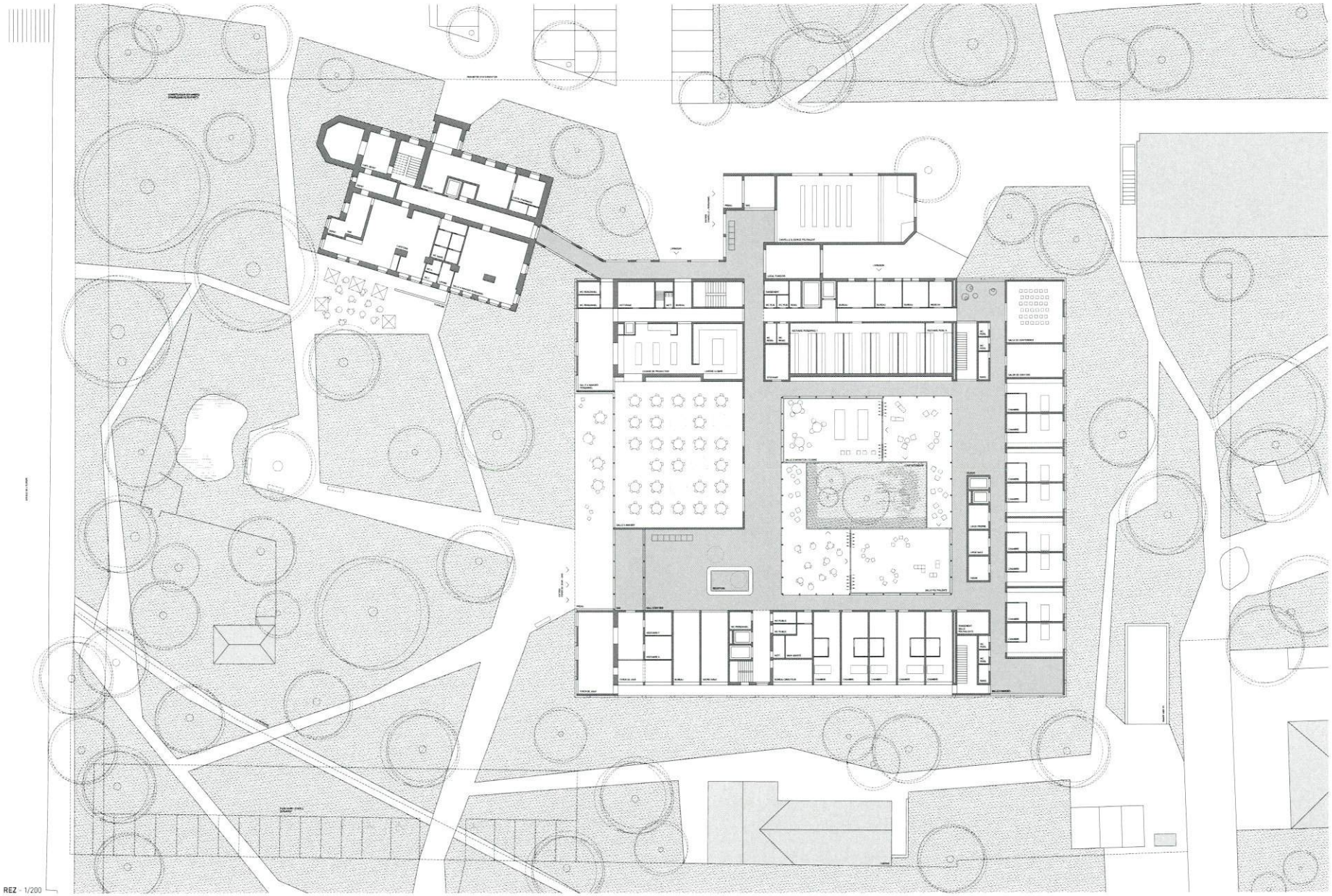

REZ - 1/200

JUST FOR U - CONCOURS D'ARCHITECTURE AGRANDISSEMENT HOME LES TILLEUILS A MONTHEY

FLUX SOUS-SOL

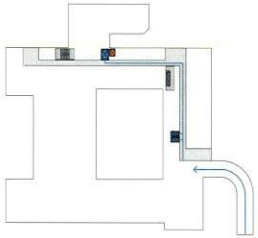

La liaison verticale du nouveau bâtiment permet de distribuer les flux logistiques (linge propre, linge sale, accès buanderie...) vers les deux unités de soin aux étages.

FLUX REZ

Le flux de visiteurs qui arrive à l'entrée principale est dirigé vers les ascenceurs au droit de l'accueil, desservant les bâtiments 2000 et 3000.

FLUX ETAGES

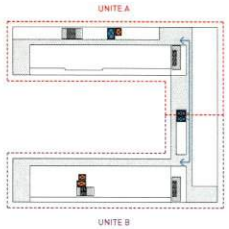

Les flux techniques et visiteurs sont ainsi clairement distincts. Les résidents et le personnel peuvent utiliser toutes les circulations verticales.

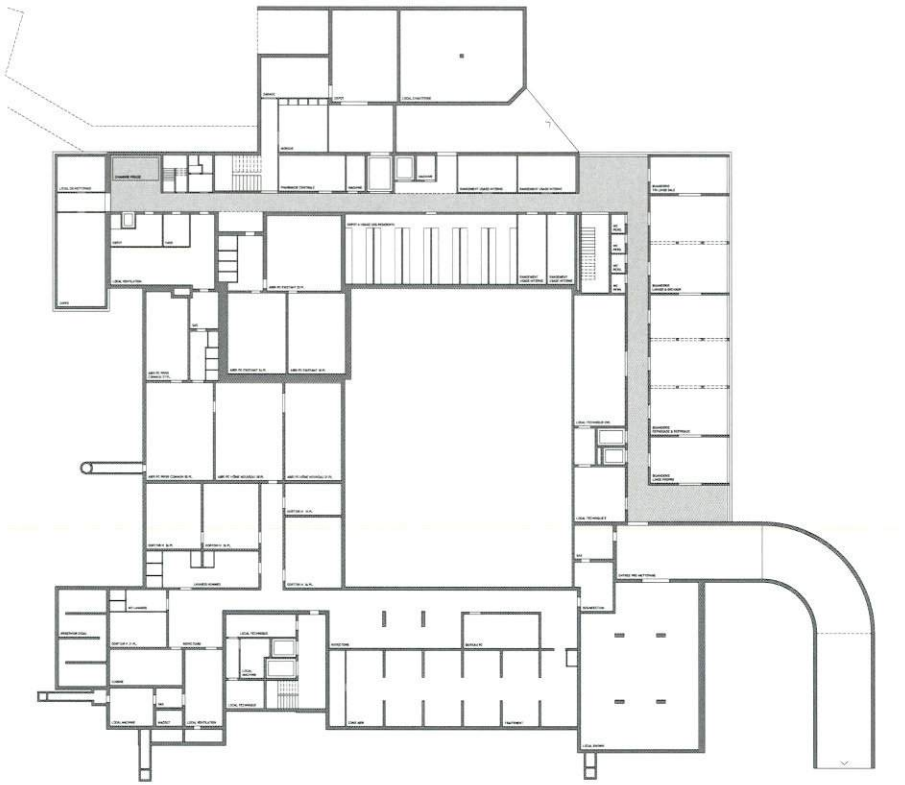

SOUS-SOL - 1/200

CHAMBRE TYPE - 1/50

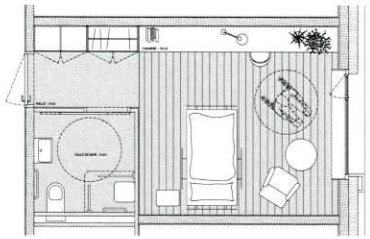

STRUCTURE SISMIQUE

Un joint sismique permet aux trois corps de bâtiment de travailler séparément, évitant les efforts de torsion d'une géométrie en U.

La stabilisation de la nouvelle partie se fait par des refends en béton armé selon le calcul sismique, parmi les murs exploitables.

D'après le rapport sismique, les corps de bâtiment existants doivent être renforcés.

La redéfinition des deux extrémités, avec notamment la suppression des arrondis d'un côté, permet de les stabiliser.

Des refends sismiques complémentaires terminent leur mise en conformité.

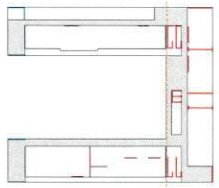

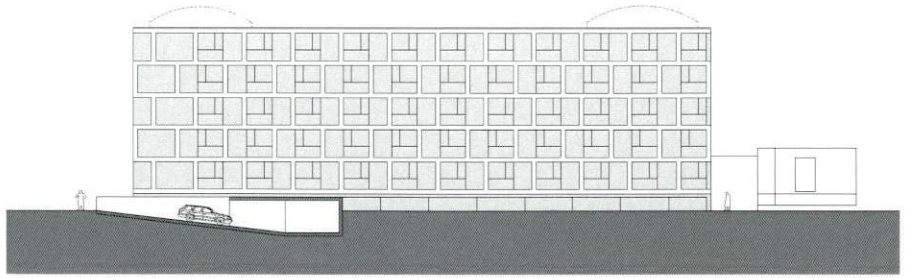

FACADE NORD-EST - 1/200

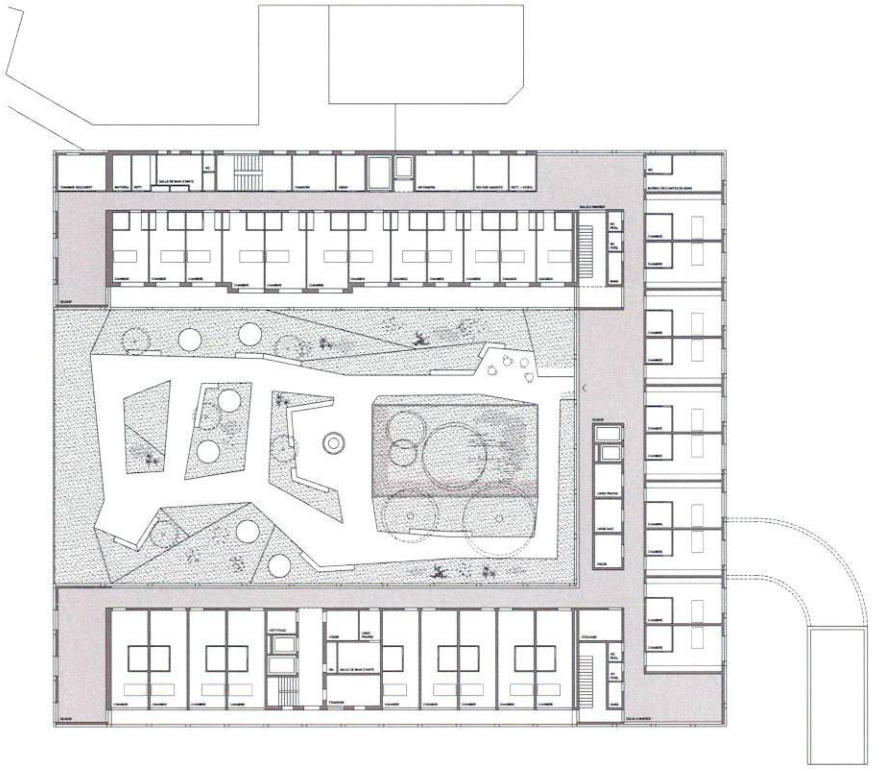

1ER ETAGE - 1/200

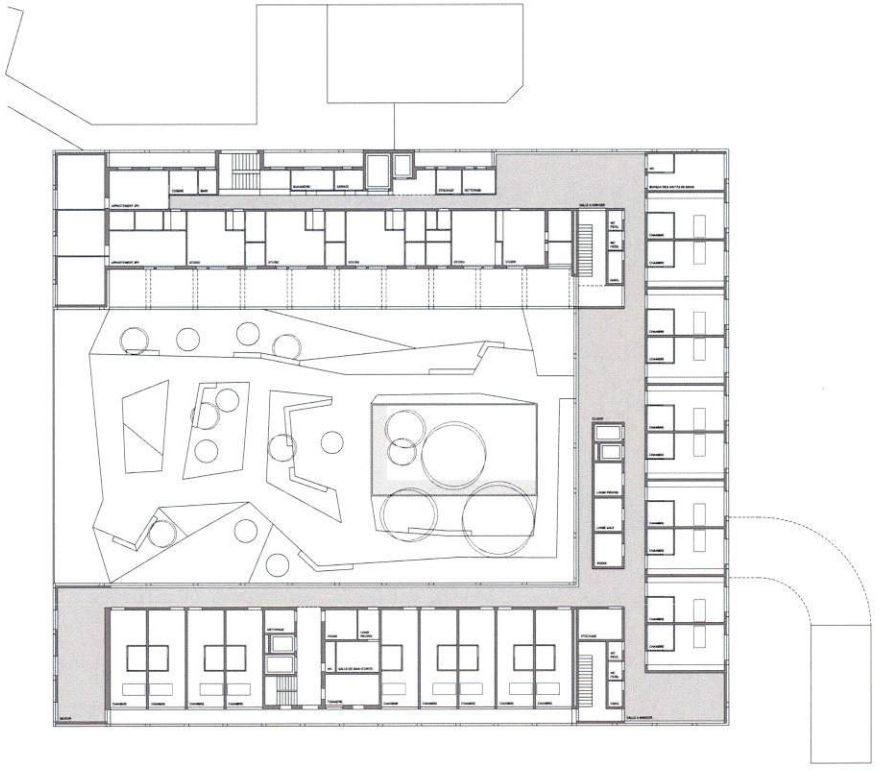

4EME ETAGE - 1/200

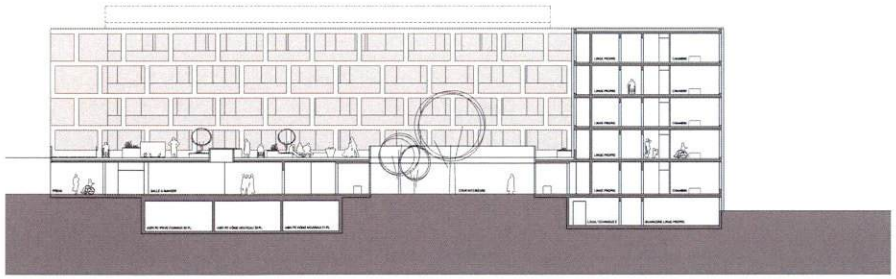

COUPE LONGITUDINALE - 1/200

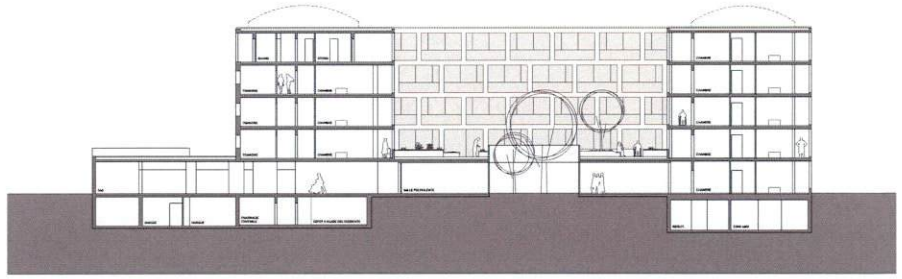

COUPE TRANSVERSALE - 1/200

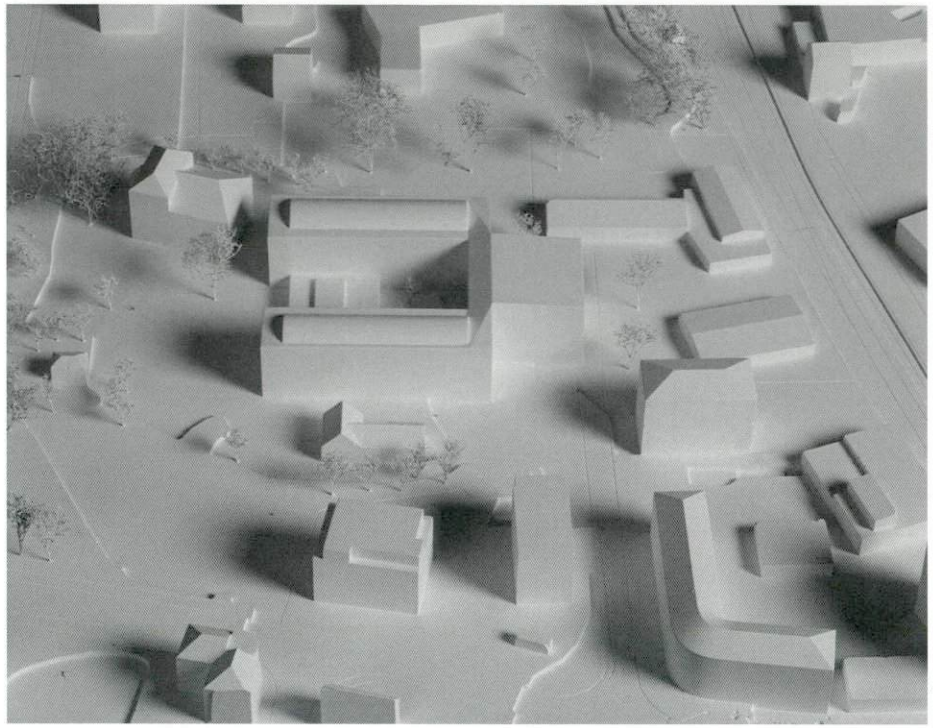

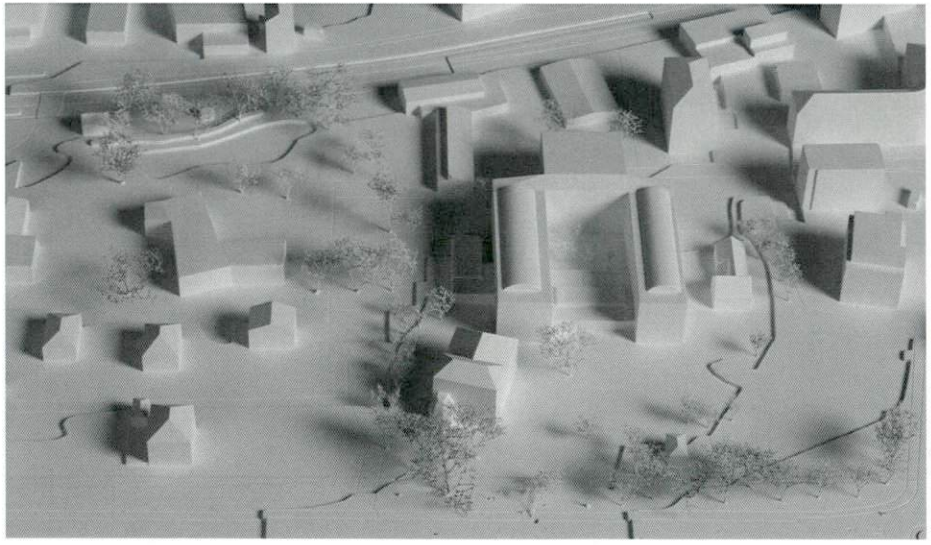

5e rang - 5e prix **n°16 KATMIL**

Architectes	Bonnard Woeffray architectes fas-sia
	1870 Monthey
Collaborateurs	Alain Page
	Susana Barrero
	Danick Dorsaz
	Anaïs Jaquier
Ingénieurs civils	Kurmann & Cretton SA
	1870 Monthey
Collaborateurs	Roberto Peruzzi
	David Udriot

Le projet se compose d'un cube contenant l'ensemble du programme des chambres et locaux de service de l'extension implantée au Nord – Est des deux principaux corps de bâtiments existants. Cette position permet de conserver intact le potentiel de développement, voir de densification du site au Sud des bâtiments existants.

Cette proposition renforce l'impression d'une construction symétrique qui en réalité n'apparaît qu'en situation, les chambres existantes étant orientées dans la même direction évoquant plus une organisation en peigne qu'une construction symétrique sur cour.

Le bâtiment bas au Nord – Est, démoli est remplacé par un nouveau volume qui fait le lien entre le bâtiment 2000, l'extension et le bâtiment 3000. Les extrémités Sud – Ouest arrondies remplacées par deux nouvelles têtes et ce nouveau volume de liaison assurent le renforcement des bâtiments existants de façon simple et économique.

La salle polyvalente et la salle de conférence prennent la place des 5 chambres situées au rez de chaussée du bâtiment 3000. Ces chambres sont intégrées au nouveau volume.

L'importance du volume, plus de 5 niveaux, affaiblit la qualité des espaces dévolus aux pavillons scolaires.

Si le fait d'entourer un jardin thérapeutique de bâtiments d'un ou deux niveaux est perçu comme sécurisant, une trop grande hauteur de façade, dans le cas de ce projet 5 niveaux sur 3 côtés, peut générer un sentiment d'oppression, voir de claustration.

La proposition d'une unité de vie de 10 lits au rez de chaussée en lien direct avec le jardin thérapeutique suggère l'aménagement d'une unité de psychogériatrie. Malheureusement sa taille n'est pas compatible avec une organisation efficiente. De plus elle ne correspond pas au mode de fonctionnement de l'EMS les Tilleuls qui ne prévoit pas d'unité spéciale pour les personnes atteintes de démence.

L'organisation très rationnelle des étages avec le nouveau volume contenant les salles à manger et une partie des séjours d'étage qui relie les 3 corps de bâtiments (2000 ; 3000 ; extension) offre une grande flexibilité de fonctionnement voir des économies de personnel.

Le jury regrette que les circulations et les espaces de déambulation des nouvelles unités n'offrent pas autant de qualités de lumière et de vue que les espaces de séjour et de salles à manger.

L'organisation des chambres offre de la flexibilité dans les possibilités d'aménagement par les résidents et garantit un fonctionnement simple et rationnel pour le personnel.

La composition des façades reprend le rythme des façades existantes. Elles mériteraient un traitement différencié entre les zones de vie et les zones de chambres en particulier en façade Nord – Ouest.

Le volume SIA est supérieur à la moyenne.

AGRANDISSEMENT "HOME LES TILLEULS" MONTHEY_02/2016

KATMIL

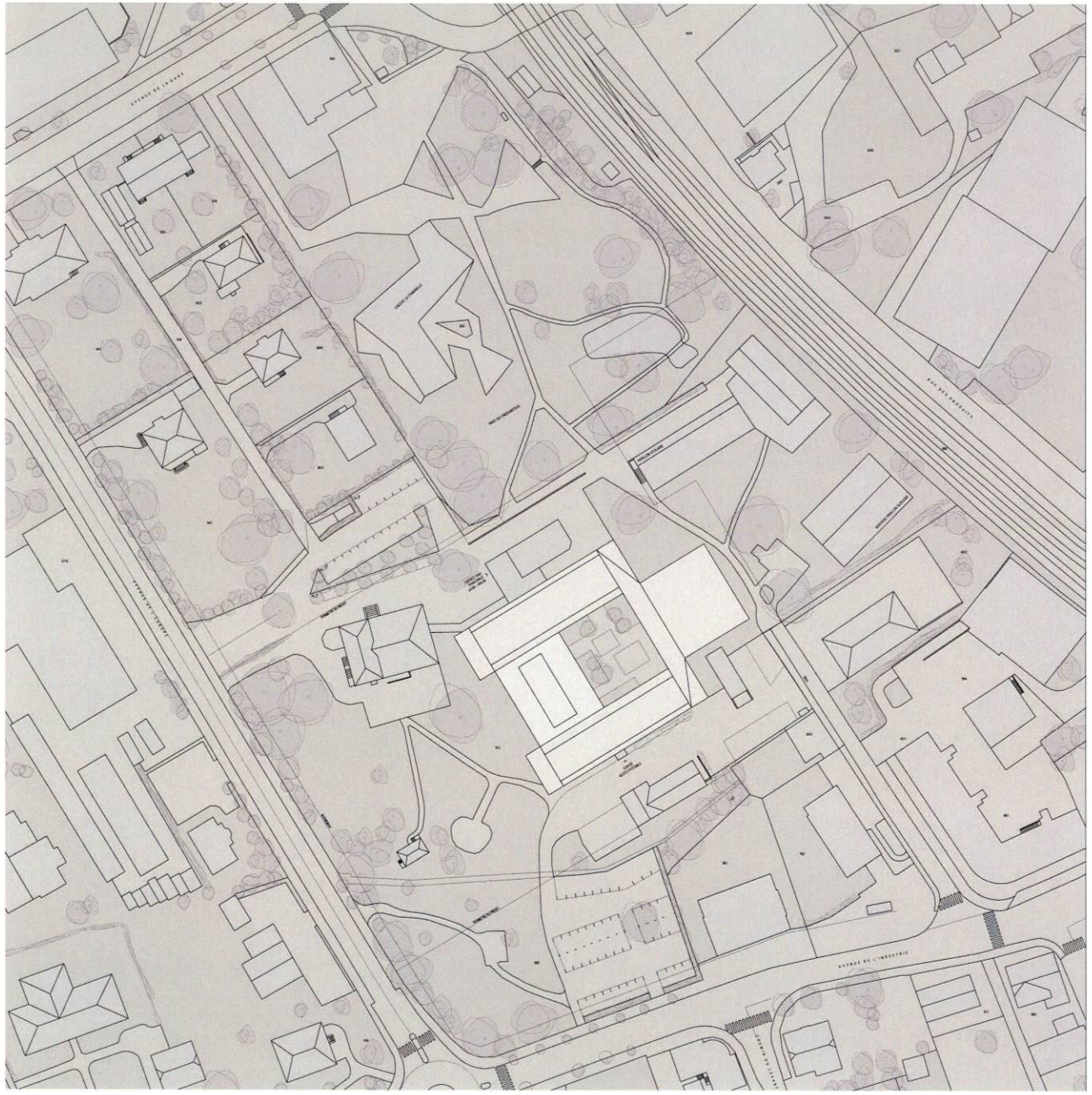

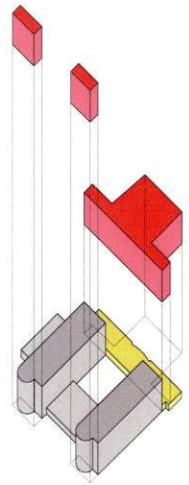

Implantation

Le projet d'agrandissement du home des Tilleuls propose une nouvelle aile en remplacement du corps de liaison nord-est.

Cette réponse évidente permet de poursuivre la conception du projet 1991, de la renforcer, tout en densifiant la substance bâtie et en préservant le parc au sud-ouest.

Cette solution simple et efficace permet d'optimiser le fonctionnement de l'établissement par la création d'une liaison à chaque étage, tout en résolvant la problématique sismique des ailes 2000 et 3000.

La densification permet une économie de terrain et laisse le potentiel du site intact pour les développements futurs.

La réalisation d'une nouvelle aile à façades rayonnantes transforme la perception du home avec le quartier voisin. L'arrière devient un avant.

Ce nouvel état qualifie la liaison piétonne reliant la place de la Gare à l'avenue de l'Industrie, axe de mobilité douce entre la structure d'accueil de la petite enfance, les pavillons scolaires et l'accueil parascolaire.

La qualité intrinsèque de l'établissement médico social est renforcée dans un rapport d'équilibre sensible. La nouvelle pièce s'ajoute sans ostentation à l'existant.

L'implantation de la nouvelle aile renforce la valeur de la cour intérieure. Un aménagement en jardin thérapeutique est proposé, comme lieu de promenade, lieu de contemplation, jardin de plantes aromatiques, jardin tactile, jardin coloré.

Le projet d'extension est l'occasion de repenser la visibilité de l'entrée principale du home. Le modelage du terrain, dépendant de la situation des entrées, reste inchangé. Par contre, une circulation en boucle désenclave le parking visiteurs grâce à une rampe permettant de franchir le dénivelé existant.

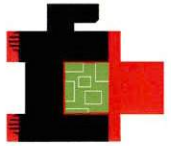

Morphologie

La volumétrie en forme de demi croix est accolée aux pignons des bâtiments existants. Au vide de la cour correspond le corps central contenant les chambres selon une organisation symétrique autour d'un noyau de distributions verticales et de services, alors que les branches matérialisent les liaisons avec les bâtiments existants. Outre les liens fonctionnels, elles offrent des séjours d'étages et des espaces de déambulation ouverts sur la cour et respectivement sur le parc du Cinquantoux et le quartier voisin.

Etapes

_transfert résidents / démolition corps liaison nord-est
_construction extension
_transfert résidents chambre sud rez / aménagements salles communes
_aménagement jardin thérapeutique
_démolition têtes séjour / construction nouvelles têtes séjour

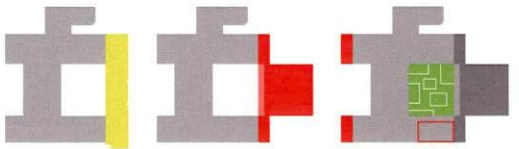

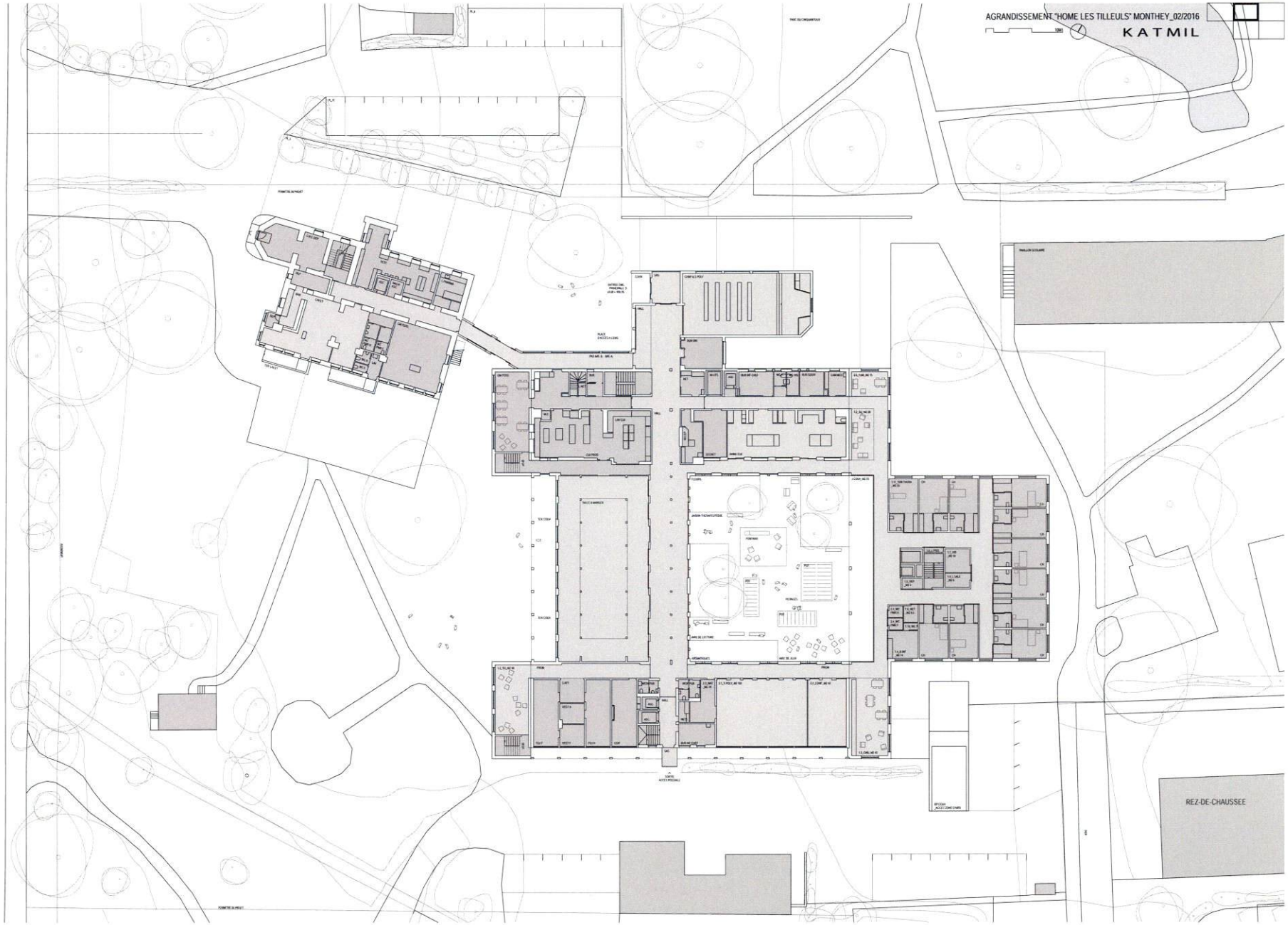
AGRANDISSEMENT "HOME LES TILLEULS" MONTHEY_02/2016
KATMIL
REZ-DE-CHAUSSEE

AGRANDISSEMENT "HOME LES TILLEULS" MONTHEY_02/2016

KATMIL

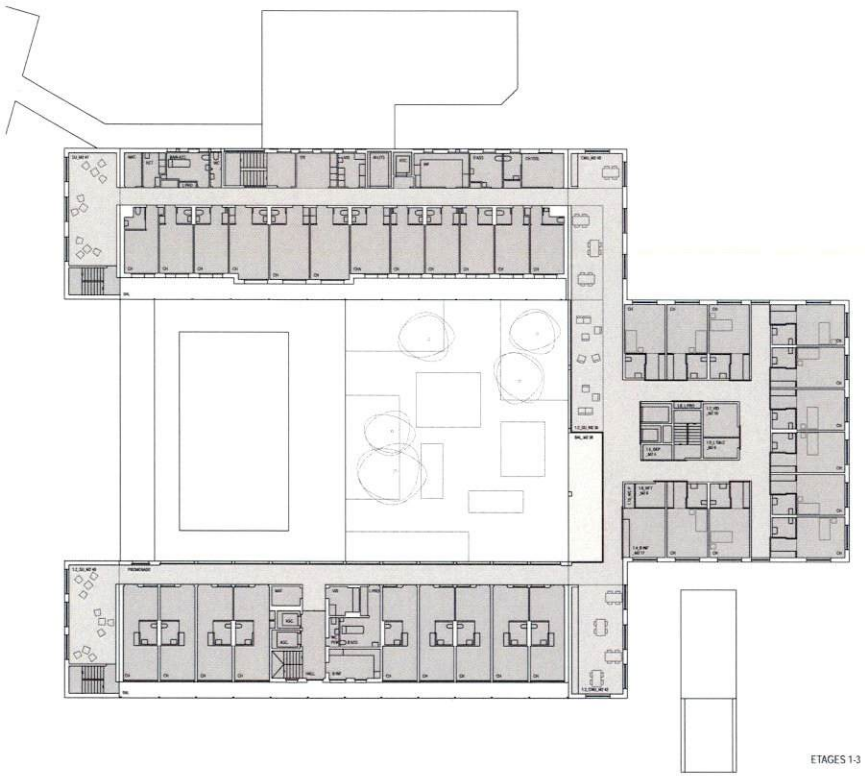

ETAGES 1-3

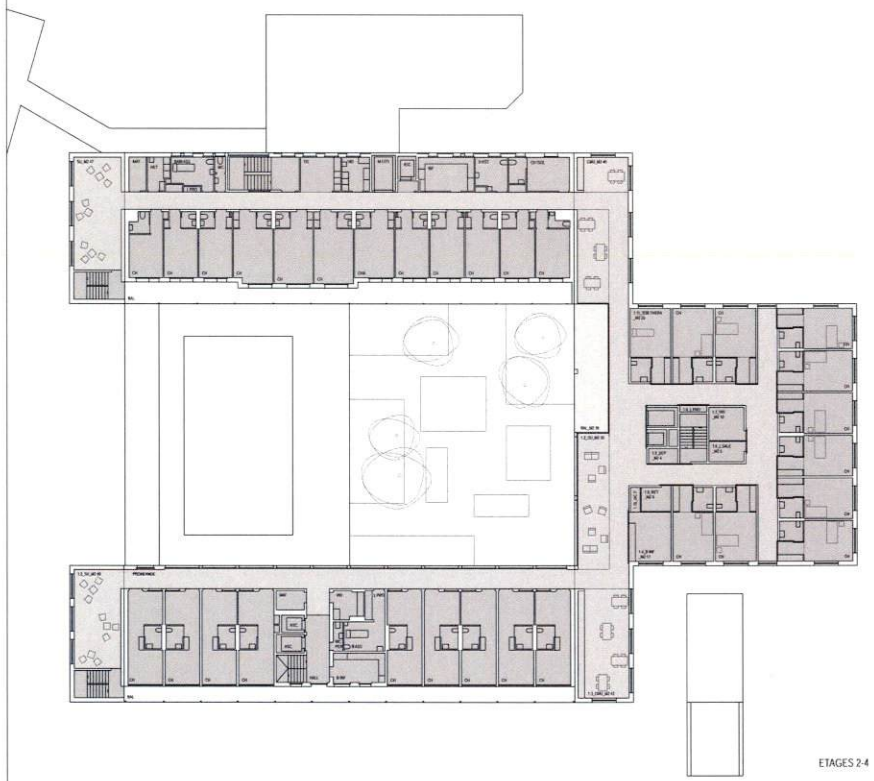

ETAGES 2-4

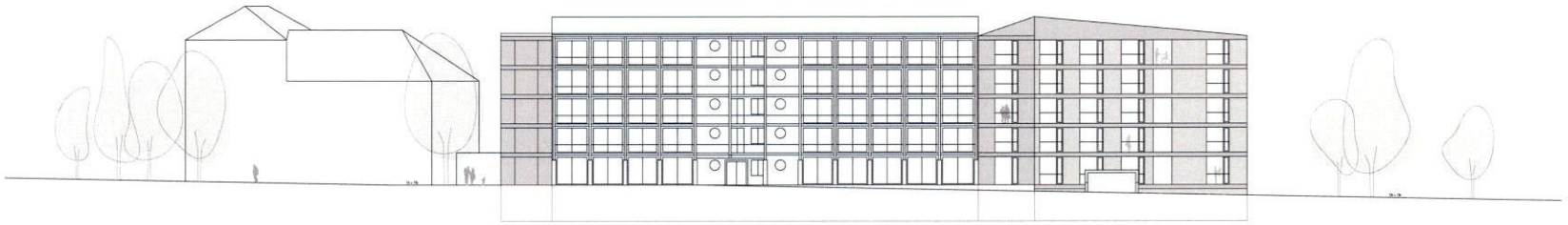

FACADE SUD-EST

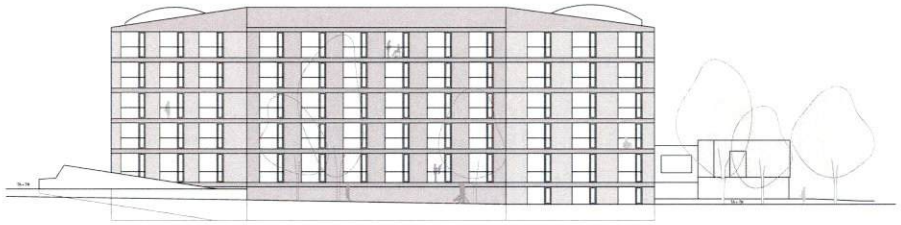

FACADE NORD-EST

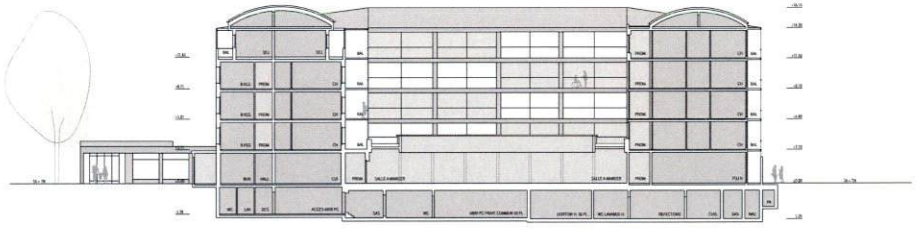

COUPE TRANSVERSALE

COUPE LONGITUDINALE

AGRANDISSEMENT "HOME LES TILLEULS" MONTHEY_02/2016

KATMIL

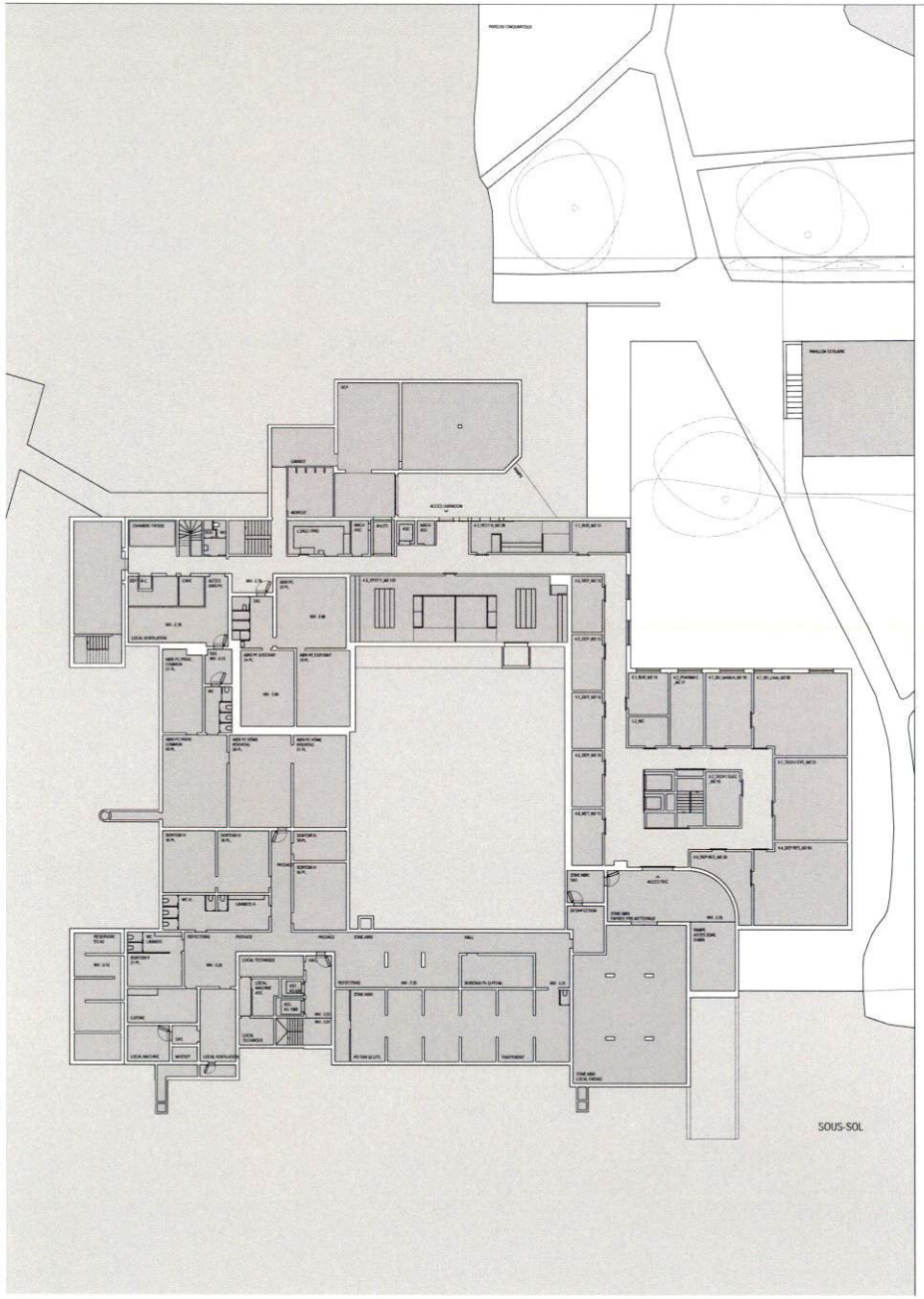

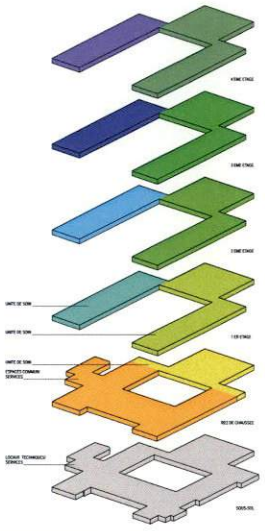

Organisation

Onze chambres par étage, rez compris, totalisent 53 chambres individuelles, soit les 40 chambres du programme d'extension et les 8 chambres du corps de liaison démoli auxquelles sont ajoutées les 5 chambres du rez de plain pied du bâtiment 3000, déplacées dans la nouvelle aile. L'espace ainsi libéré permet de loger la salle polyvalente et la salle de conférence. L'organisation du rez-de-chaussée gagne en clarté, les espaces de séjour communs occupent les trois ailes alors que une déambulation circulaire permet une promenade intérieure continue autour de la cour, aménagée en jardin thérapeutique.

La nouvelle aile permet d'organiser aux étages des unités de soins de manière horizontale avec le bâtiment 3000, totalisant 17 à 18 chambres par niveau. Les chambres du rez offrent le potentiel d'un statut différent, courts séjours ou séjour d'observation, en unité indépendante ou rattachée à l'étage supérieur. La déclivité du terrain en façade est leur assure la privacité nécessaire.

Le sous-sol de la nouvelle aile complète le programme de dépôts et services de l'ems. Une liaison sur la rampe de l'abri pc offre une alternative à la livraison, sans compromettre l'accès aux abris pc.

Matérialisation

La nouvelle construction, réalisée en structure béton, permet de résoudre la problématique sismique des bâtiments existants. En complément à la stabilité offerte en pignons est, les séjours circulaires aux extrémités ouest sont remplacés par des structures aptes à répondre aux efforts sismiques tout en offrant des espaces de séjour généreux et en remplaçant les escaliers de secours démolis. La conception d'un renforcement structurel en pignons permet d'éviter les travaux lourds au centre des bâtiments.

La modénature des façades, ordonnée par une séquence de pleins et de vides entre les têtes de dalles continues reprend la composition des façades existantes soulignées par l'horizontalité des dalles de balcons. Sur cour, le décalage des balcons loggias, d'étage en étage, introduit un jeu d'ombres. Des panneaux en béton préfabriqué composé du porteur, de l'isolation et du parement, permettent une réalisation rapide et économique, occasionnant des nuisances maîtrisées pour les résidents.

La toiture à faibles pans, réalisée en placage zinc titane, est la version 2016 de la toiture parapluie bombée 1991.

Structures

Situation actuelle

Le système structurel des bâtiments existants formant le home des Tilleuls ne permet pas de satisfaire les exigences de sécurité parasismiques actuelles définies par la génération actuelle des normes SIA 260 et suivantes. Le projet d'agrandissement du home a pour objectif de rétablir une sécurité parasismique complète pour les bâtiments existants qui seront à même de résister au séisme de dimensionnement de la norme SIA 2612014 après les travaux d'agrandissement.

Stratégies de confortement parasismiques

L'implantation du nouveau bâtiment à l'est des bâtiments existants et le remplacement de leur "tête" arrondie à l'ouest permettent d'optimiser le confortement parasismique en :

/ améliorant la régularité : la rigidité offerte par les nouveaux noyaux et refends parasismiques rétablit une bonne répartition en plan des rigidités qui garantit un excellent comportement dynamique à l'ensemble (existant+neuf) avec des effets de torsion maîtrisés.

/ renforçant : l'augmentation de la rigidité offerte par l'ajout des nouvelles structures parasismiques permet de ramener la demande en déplacement due à l'action sismique, à la capacité de déformation des bâtiments existants.

Concept structurel

Le système structurel du nouveau bâtiment se veut résolument simple, rationnel et épuré afin de garantir une grande élégance technique et une économicité élevée des structures porteuses. La volonté est d'assurer une grande durabilité à l'ouvrage. La structure verticale est clairement étudiée pour assurer la stabilité parasismique de l'ensemble du projet, tout en garantissant une flexibilité dans l'organisation actuelle et future des locaux intérieurs du home.

Charges gravitaires

La descente des charges gravitaires du nouveau bâtiment est assurée par des structures verticales parfaitement superposées en élévation du sous-sol à la toiture. Elles sont formées par :

/ le grand noyau intérieur en béton armé de la cage d'escaliers et d'ascenseur (épaisseur des murs = 25 cm).

/ les 4 parois de séparation entre les chambres (épaisseur = 25 cm)

/ les piliers des façades organisés selon une trame régulière.

Les structures verticales offrent des portées moyennes pour les dalles en béton armé d'une épaisseur de 24 cm.

Charges horizontales (Séisme, vent)

La stabilité latérale et la résistance parasismique des bâtiments existants et futurs est parfaitement garantie dans les sens transversal + longitudinal par les structures verticales du nouveau bâtiment à l'Est, et par les nouveaux refends parasismiques ajoutés à l'Ouest en "tête" des deux bâtiments existants. La position centrale de ces structures de contreventement dans l'agrandissement a été choisie afin que les charges de gravité puissent équilibrer les forces d'encastrement sismiques au niveau des fondations sans recours à des micropieux.

Toutes les nouvelles structures parasismiques seront construites à l'extérieur des bâtiments existants afin de minimiser les nuisances (sonores, vibratoires) et maintenir ainsi, sans contraintes majeures, l'exploitation normale du home durant le chantier.

Leur disposition en plan, leur continuité en élévation du sous-sol à la toiture et leurs dimensions généreuses assurent un parfait comportement dynamique et une résistance parasismique optimale à l'ensemble malgré la zone de risque sismique élevée Z3a définie par la norme SIA 261 et les effets de site amplifiant les ondes sismiques de la plaine à Monthey (classe de sol D selon microzonage sismique du Chablais).

Le joint de dilatation du bâtiment "3000" sera supprimé et clavé par bétonnage d'une bande réduite de 50 cm afin d'assurer un effet diaphragme complet des dalles assurant le transfert des charges sismiques vers les nouveaux refends et noyaux parasismiques extérieurs.

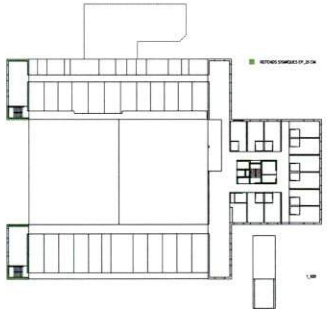

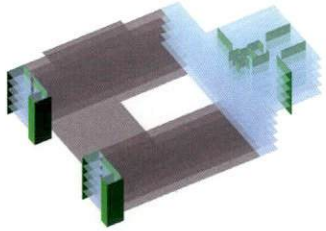

7 / PRÉSENTATION DES PROJETS

7.2. / Projets non classés

n°01 Tontetatilotetatou

n°02 CONTINUITÉE

n°03 KING OF BONGO

n°04 ARCHIPEL

n°05 GOLD

n°07 serpentin

n°09 JACK

n°10 RIMINI

n°11 ENSEMBLE

n°12 JAMAIS DEUX SANS TROIS

n°15 ANGES

n°17 chien et loup

Les projets non classés sont présentés selon la numérotation établie aléatoirement au point 4.

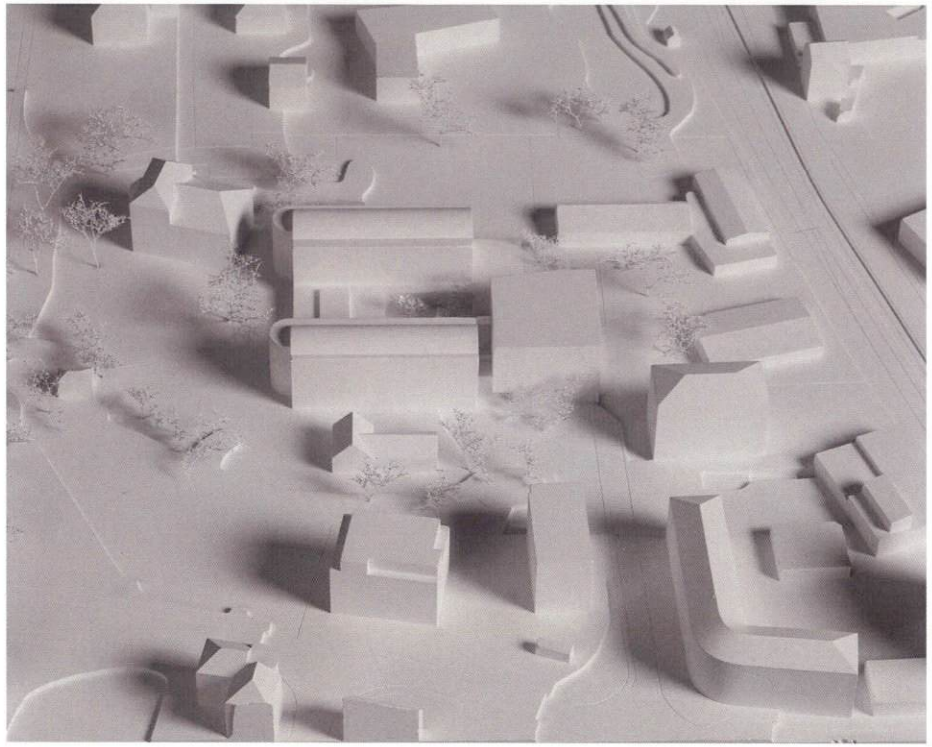

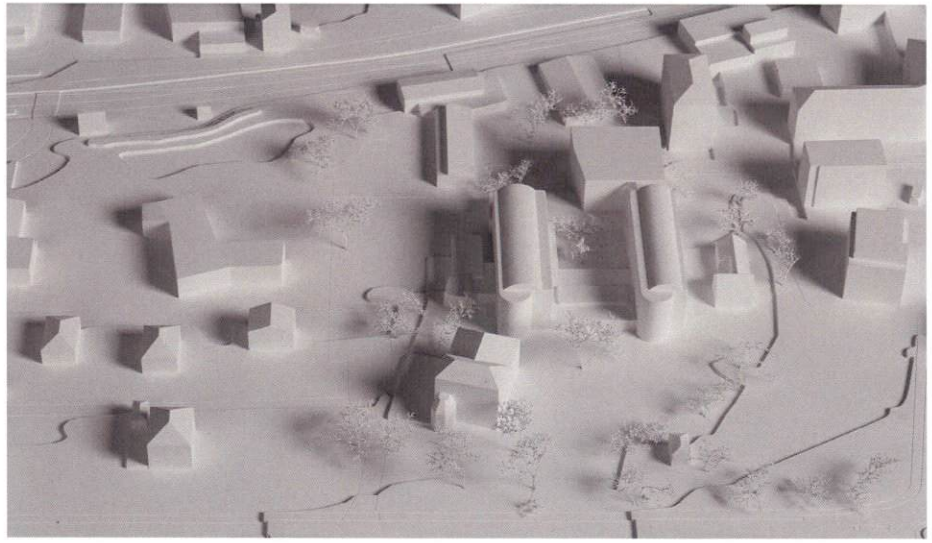

n° 01 **TONTETATILOTETATOU**

Architectes DELALOYE Architectes SA
1920 Martigny

Collaborateurs François Delaloye
Luc Delaloye
Laeticia Studer
Isabelle Macquart
Sébastien Bourgeois
Arnaud Ulivi

Ingénieurs civils Kälin & Rombolotto SA
1007 Lausanne

Collaborateurs Jean-François Kälin

Tontetatilotetatou

Agrandissement Home Les Tilleuls à Monthey
Février 2016

Le nouveau projet pour l'agrandissement de l'EMS les Tilleuls s'implante à l'Est des bâtiments existants, à proximité du parc du Cinquantoux et à l'écart de l'avenue de l'Europe.
Il se développe dans le prolongement du bâtiment 3000 et oriente les chambres des résidents à l'Est et au Sud. Il se positionne à l'angle sud-est de la cour intérieure et maintient une grande ouverture vers le parc du Cinquantoux et les alpes vaudoises.
Le nouveau bâtiment propose une forme compacte qui s'insère et dialogue avec le contexte bâti des immeubles voisins.

Au vu de son état et des complications que son maintien provoquerait, l'aile de liaison Est est démolie à l'exception de l'abri de protection civile.
Elle est remplacée par un volume d'une hauteur analogue contenant les espaces communs et les distributions principales. Tous les éléments semi-publics du home sont désormais rassemblés au rez-de-chaussée, à proximité les uns des autres.

Le sous-sol est dévolu uniquement à la technique et aux services pour le personnel.
Les nouvelles circulations verticales le desservent depuis tous les niveaux et assurent les voies d'évacuation en cas de fuite.

Les entrées ont également été repensées. L'entrée principale existante est agrandie pour offrir un accueil plus spacieux et améliorer sa visibilité. L'accès à la nouvelle partie se fait par un déambulatoire longeant la cour. Les espaces d'activités du rez du bâtiment 2000 se trouvent agrandis de la largeur de la circulation.
Dans le nouveau bâtiment une nouvelle entrée secondaire remplace l'entrée du personnel existante. Elle assure une proximité directe avec les vestiaires et permet également de desservir les espaces semi-publics du rez-de-chaussée.

Le nouveau bâtiment des chambres s'organise en parfaite prolongation des niveaux du bâtiment 3000, portant ainsi à 19 le nombre de lits par unités d'étage. Les hauteurs d'étage sont conformes aux standards actuels et s'adaptent aux niveaux existants avec des rampes à très faible pente situées à l'articulation entre les 2 volumes.
Il est organisé sur un plan presque carré dégageant des espaces communs s'ouvrant d'un côté sur sur le parc de Cinquantoux avec sa garderie et de l'autre côté, sur la cour intérieure et au-delà, sur le val d'Illiez.
Les services sont reconsidérés en prenant en compte l'ensemble de l'unité. Certains équipements à l'exemple du bain thérapeutique garde leur place au centre du bâtiment 3000.

Les façades sont de 2 natures. La partie basse contenant les services et les espaces semi-publics est en maçonnerie et assure le lien avec le bâtiment 2000 et la cour. Le bâtiment des chambres prolongeant le bâtiment 3000 est recouvert d'un bardage métallique qui poursuit l'architecture des balcons et se distingue des constructions de logements.

Dans le périmètre d'intervention, le parcours piéton est désormais clairement distinct du parcours des véhicules. Le parking visiteur est concentré en un seul endroit et donne un accès aisé à l'entrée principale.

situation_500

orientation

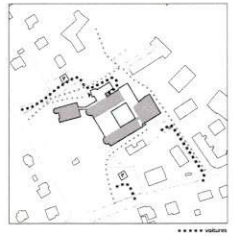

accès

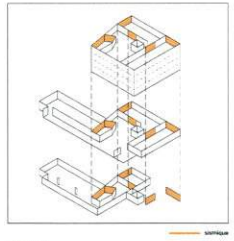

structure

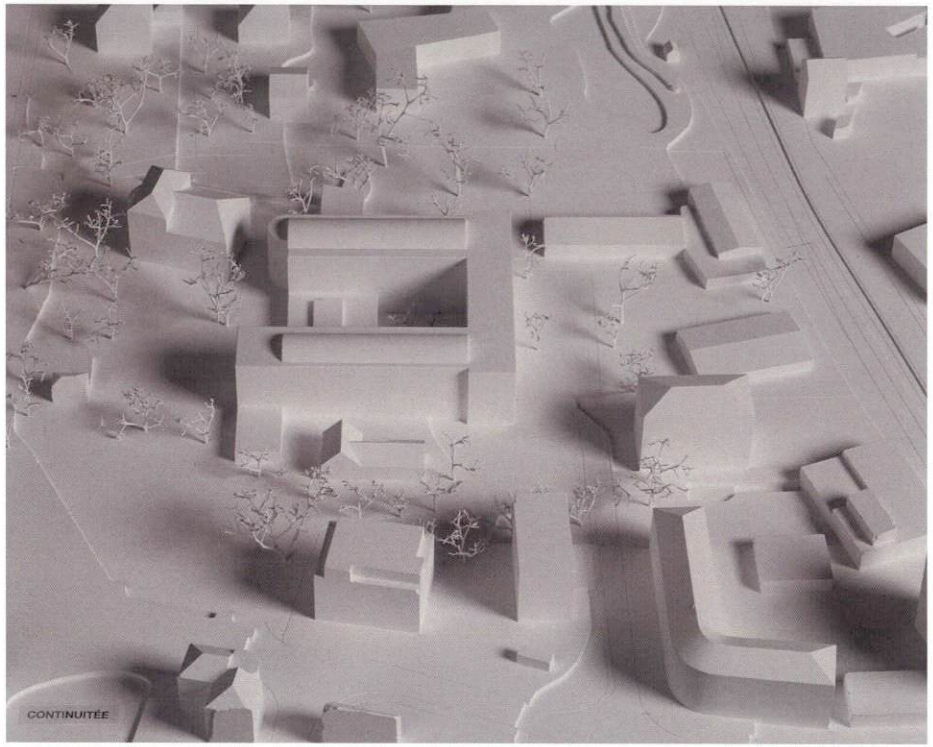

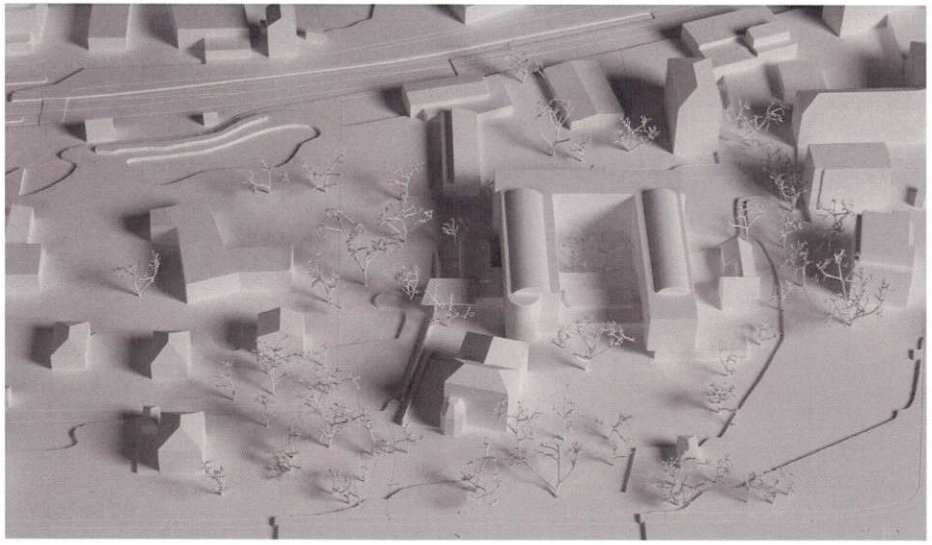

n° 02 **CONTINUITÉE**

Architectes Giorla & Trautmann SA
3960 Sierre

Collaborateurs Manuel Monedero
Valentin Heynen
Laurens Dekeyser
Frantisek Dlabac
Koen Wintermans

Ingénieurs civils BISA - Bureau d'ingénieurs SA
3960 Sierre

Collaborateurs Raphael Garcia-Vogel

CONTINUITÉE

Concept architectural

Le projet «continuitée» veut renforcer la présence du home Les Tilleuls dans le parc et maintenir son exploitation en minimisant les désagréments pour les pensionnaires. Il veut améliorer le fonctionnement des unités et clarifier les parties publiques, communes et privées. Il veut signaler l'entrée du home en la rendant plus confortable et plus visible par un grand couvert.

Le projet propose de construire en première étape un volume au sud-ouest, en continuité avec le bâtiment 3000. Le rez de ce volume contient les services dédiés à l'ensemble du home qui se trouvent actuellement au rez inférieur de la liaison en leur offrant un rapport privilégié avec le jardin et en les mettant en relation directe avec les parties communes existantes au rez de chaussée. Aux étages il contient les 9 chambres qui seront démolies pour faire place à la deuxième étape et constituer les unités demandées. Ce volume redéfinit également la limite du jardin et sépare clairement le parc de la zone de services et du parking du personnel.

Cette démarche permet de tisser le home en exploitation avec le même nombre de résidents avant d'intervenir sur la partie Est située entre les bâtiments existants en construisant un volume qui complète l'ensemble. Chaque niveau peut ainsi être organisé avec des unités de 10 chambres. Au niveau des chambres, le projet propose d'entrer directement depuis un espace semi privé dans l'espace privé et de subdiviser nouvo par des perméaux coulissants entre la zone sanitaire et la zone de séjour/repos de façon à créer des ambiances différenciées et de faire profiter le pensionnaire d'un maximum d'espace. Le mobilier à l'extérieur s'établit par une grande fenêtre coulissante qui s'ouvre sur le parc et permet d'établir un lien direct avec l'extérieur. Les services demandés sont installés au rez inférieur et au sous-sol de la nouvelle aile en continuité avec l'abri existant.

Les façades sont traitées avec de grands cadres qui font entrer le parc dans le bâtiment. Les espaces de séjour sont traversants et situés entre les chambres existantes et les nouvelles.

Ce concept permet de ne pas intervenir structurellement dans les bâtiments existants pour ne pas entraver l'exploitation du home et de renforcer la cohérence de l'ensemble, le fonctionnement des unités et la relation des espaces communs avec la nature environnante.

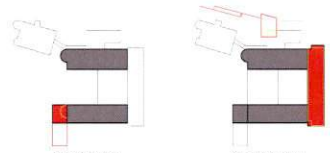

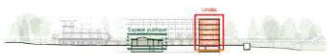

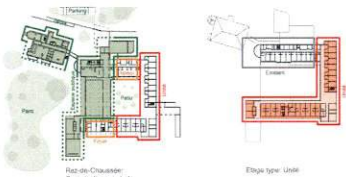

Concept structurel

La conception de l'ouvrage transforme permet d'offrir un comportement particulièrement efficace face à l'action des tremblements de terre. Bien qu'aucun appui de retenu ne soit prévu dans les ouvrages existants, le transmission des forces horizontales passe intégralement par les nouvelles extensions ; ces dernières, conçues en béton armé, offrent une telle rigidité qu'elles suffisent à elles seules à assurer une sécurité appropriée

Les formes régulières et compactes sont adequates. Ainsi, la liaison du bâtiment 3'000 existant à ses deux extrémités à des corps d'ouvrages neufs, la liaison du bâtiment 2'000 à une de ses extrémités permettent une conception dont le comportement est maîtrisé. Pour parfaire le système, la nouvelle extension Nord-Est sera séparée par des joints de dilatation.

Une modélisation 3D a permis de s'assurer de la validité du concept. Les périodes de vibration fondamentales sont inférieures à 1s et les déplacements maximaux sont de l'ordre de 20mm au droit des joints de dilatation. Le martèlement des dalles sera évité par la mise en œuvre de joints souples.

Du point de vue statique, aucune transformation ni intervention structurelle n'est prévue dans les ouvrages existants à l'exception du dévoiage des dalles du bâtiment 3'000. De ce fait, la descente des charges actuelle ne subit pas de modification susceptible d'altérer le comportement prévu à l'origine.

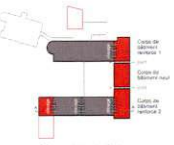

Schema principe structurel

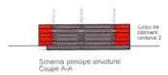

Schema principe structurel
Coupe A-A

Buts

- Limiter et minimiser les interventions sur les ouvrages existants
- Corriger les défauts constatés et décrits dans le rapport A9
- Offrir une solution alternative à celle définie dans le rapport A8
- Mettre en conformité l'ouvrage sur la base des critères du Cahier Technique SIA 2018, à savoir de garantir à l'ouvrage que son facteur de comportement $q_{ch} > 0,25$ et, pour autant que les montants soient proportionnés, d'atteindre un facteur de 0.78

Moyens

- Clavage des joints de dilatation séparant les deux corps du bâtiment 3'000
- Construction de deux nouveaux ouvrages permettant la reprise de l'ensemble des forces horizontales ($q_c = 2.0$)
- Rigidification

Propositions

- 3 nouveaux distincts et séparés par joints de dilatations dont la dimension sera au moins égale à la somme des déplacements relatifs
- Comportement idéal, maîtrisé et conforme aux prescriptions
- facteur de conformité après interventions > 0,8 pour les bâtiments 2000 et 3000

PLAN DE SITUATION 1:500

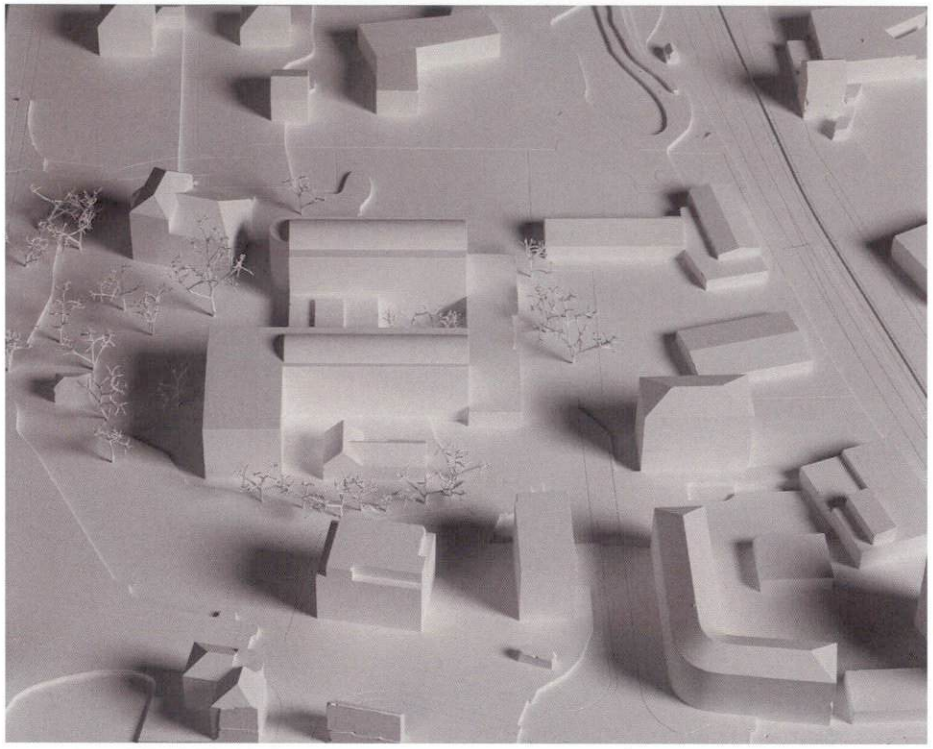

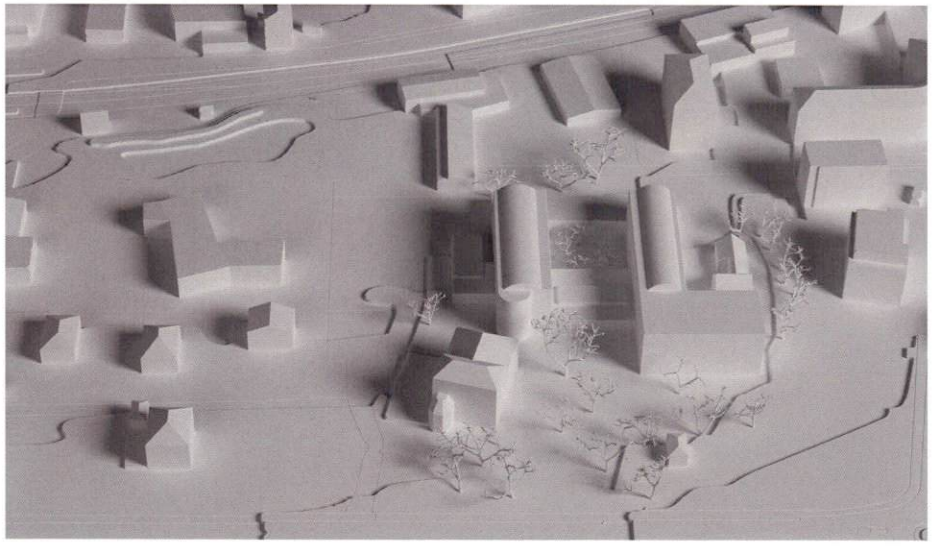

n° 03 **KING OF BONGO**

Architectes
Cheseauxrey architectes sàrl
1971 Grimisuat

Collaborateurs
Olivier Cheseaux
Alexandre Rey
Sébastien Vitre
Florence Epiney
Manu Crettaz
Mégane Jagut
Emanuel Amaral
Emilie Rabout
Dario Zimmermann
Kevin Fardel
Marie-Claude Jordan

Ingénieurs civils
EDITECH SA
1966 Ayent

Collaborateurs
Camillo Ravaioli
Hamza Sehaqui
Olivier Dessimoz

plan de situation 1/500

Situation

L'EMS actuel est composé de trois bâtiments construits à différentes époques et implanté dans un environnement naturel privilégié. A proximité du complexe médico-social se trouvent les pavillons scolaires, la crèche et le bâtiment de l'UAPE favorisant les rencontres intergénérationnelles.

Nouvelle volumétrie

Le projet propose la création d'un nouveau volume situé au sud-ouest du complexe et d'une réorganisation des espaces situés au rez-de-chaussée des bâtiments « 3000 » et de l'aile de liaison (entre les bâtiments 2000 et 3000). Le nouveau volume reprend la volumétrie générale du bâtiment 3000 (rez + 4 étages) et s'implante dans le parc, sans gêner les vues depuis la salle à manger et les unités des étages. Cette implantation offrira aux chambres une nouvelle orientation. Le tracé de la nouvelle existante devra être légèrement modifié, à l'angle sud du nouveau volume. La situation du nouveau volume permettra le passage des unités de vie situées dans l'aile 3000, de 8 à 15 chambres. Au rez-de-chaussée, le déplacement des chambres de l'aile de liaison permettra d'organiser tous les locaux de service et d'administration autour de la cour intérieure. L'unité de vie du rez-de-chaussée est rendue ainsi plus proche.

Etapes

Le projet a été imaginé afin de garantir l'utilisation de la totalité des chambres existantes durant toute la période des travaux ainsi que l'exploitation des locaux de services.

Etape 1 :

Construction du nouveau volume, contenant 15 chambres par étages (total 50 chambres). Dès la mise en service de ces chambres, les 8 chambres de l'aile nord-est et les 5 du rez-de-chaussée bâtiment 3000 y seront transférées. Dans les étages, chaque unité comprendra 15 chambres. Par la position du nouveau volume, la construction pourra s'effectuer sans nuire ou entraver l'exploitation du bâtiment actuel.

Etape 2 :

Réorganisation intérieure du rez-de-chaussée bâtiment 3000. Les vestiaires du personnel, le coiffeur et le fumoir prennent la place des chambres. Le foyer de jour laisse la place à 3 chambres ainsi qu'au bain assisté. Dès cette réorganisation effectuée, on trouvera une unité des 15 chambres au rez-de-chaussée.

L'aile nord-est est elle aussi réorganisée, la structure ainsi que les façades sont maintenues. Le foyer de jour est transféré dans les chambres doubles existantes situées dans cette aile. Une entrée indépendante est créée. Dans la continuité on trouvera la salle polyvalente.

Les bureaux et la salle de conférence sont liés à la partie administration et animation existante.

Décompte des chambres

Bâtiment 2000 (sans changement) : 3 étages de 12 chambres = 36 chambres + 7 studios

Bâtiment 3000 et nouveau volume : rez-de-chaussée 1 unité de 15 chambres et 4 étages de 15 chambres par unité = 80 chambres

Total de l'EMS: 115 chambres + 7 studios

Aménagements extérieurs

L'entrée principale est légèrement modifiée afin de créer une plus grande fluidité et une meilleure lisibilité. L'entrée du personnel est maintenue à sa place et une entrée indépendante est prévue pour le foyer de jour. Le jardin sécurisé existant (cour intérieure) est maintenu. Le parc est conservé comme espace de promenade et de détente pour tous les citoyens, il est prolongé autour du nouveau volume, afin de « privatiser » les chambres.

Construction

Le choix constructif s'est porté sur une structure massive en béton armé, afin de pouvoir au mieux prolonger les structures existantes ainsi que répondre aux normes parasismiques en vigueur. Tous les éléments de construction ont une excellente isolation, phonique, acoustique et thermique, ce qui permet d'atteindre le label MINERGIE en dotant la nouvelle partie d'une ventilation double flux.

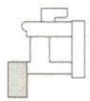

Etape 1
nouvelle construction rez+4

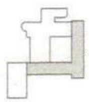

Etape 2
réorganisation rez

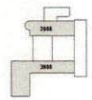

final
bâtiment 2000: 36 chambres + 7 studios
bâtiment 3000 + agrandissement 80 chambres

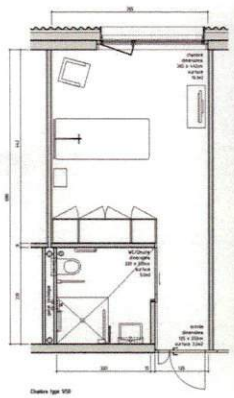

Chambre type 1/50

concours de projets pour l'agrandissement du home Les Tilleuls à Monthey KING OF BONGO

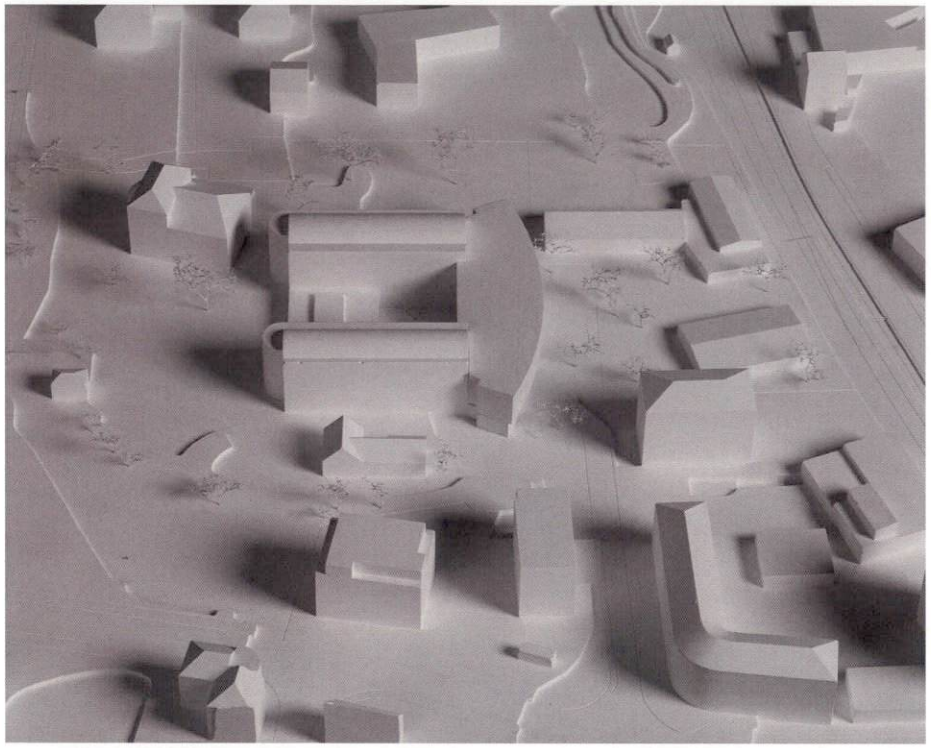

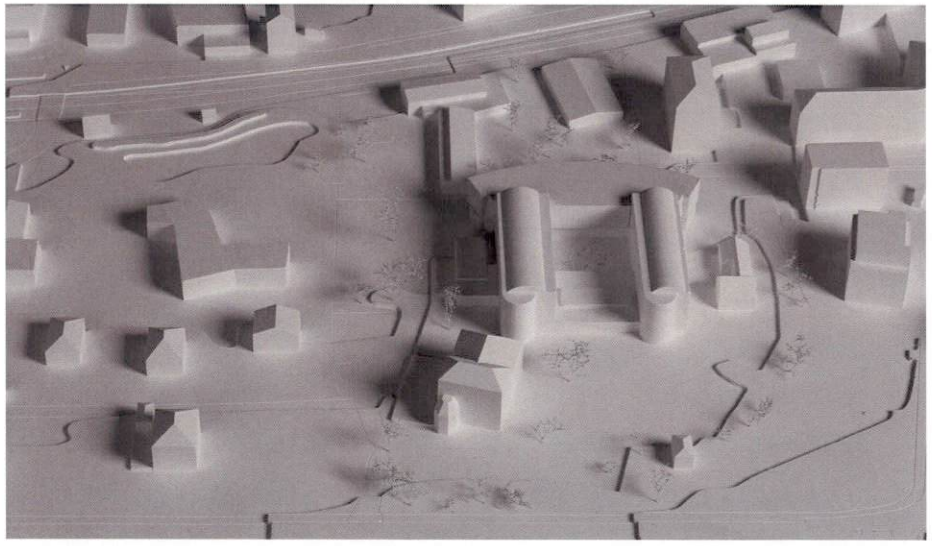

n° 04 **ARCHIPEL**

Architectes a|alberti
1868 Collombey

Collaborateurs Adrien Alberti
Alberto Alberti
Odile Allimann

Ingénieurs civils Lattion Bruchez ingénieurs
1893 Muraz

Collaborateurs Eric Lattion
Garry Francey

« ARCHIPEL »

CONCOURS D'AGRANDISSEMENT DU HOME « LES TILLEULS » À MONTHEY
FÉVRIER 2016

SITUATION :

Le nouveau volume embrasse et réunit les deux ailes existantes d'un geste simple et harmonieux. Sa **courbe subtile** permet de déployer toutes les chambres à l'est, les faisant bénéficier d'une **lumière matinale** ainsi que d'une **vue directe** sur les **montagnes**. En transformant les façades pignon existantes en une nouvelle **façade rythmée** et attrayante, il permet de revaloriser la partie est qui fait face aux bâtiments scolaires et laisse ainsi intacte le grand parc dans la zone ouest.

Le projet s'implante à la place du corps de liaison actuel entre les bâtiments 2000 et 3000, où seul l'abris PC et sa rampe d'accès sont conservés. La salle polyvalente, la salle de conférence et les 8 chambres à remplacer sont réintégrées dans le nouveau bâtiment.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS :

A l'entrée du home, une nouvelle **rampe de circulation** est introduite entre l'entrée du bâtiment et le parking. Celle-ci permet la circulation aux véhicules qui souhaitent transporter les résidents jusque devant l'entrée en stationnant sur les places «dépose-minute» pour ensuite rejoindre directement le parking.

Deux **nouveaux accès** accompagnent l'extension. Au nord, un accès est réservé spécialement aux livraisons notamment pour la pharmacie centrale. Au sud, une entrée pour le personnel donne directement sur la **zone vestiaire**.

A l'est, l'axe piéton est renforcé grâce à un **parc arborisé** qui accompagne la nouvelle extension. La rampe d'accès à l'abri PC est conservée et couverte par le nouveau bâtiment.

ORGANISATION INTÉRIEURE :

La volonté du projet est de concentrer **chaque unité de soin** sur **un seul étage**. Aux 40 chambres requises sont ajoutées les 8 chambres du rez-de-chaussée à remplacer, formant ainsi trois unités de soin de 16 chambres chacunes, réparties sur les trois étages supérieurs.

Le rez-de-chaussée est entièrement dédié aux programmes publics : la **zone administrative** au nord contient la salle de conférence ainsi que deux bureaux. La pharmacie centrale y est accolée avec son accès indépendant. Au centre se situe la **salle polyvalente** desservie par l'axe de circulation principal, le long duquel se trouve une **zone salons** pour les résidents qui fait face au jardin thérapeutique. Enfin, la zone au sud est consacrée au personnel avec les vestiaires et une salle de pause, avec accès sur l'extérieur.

Les **deux noyaux de circulation** se positionnent de manière à **articuler** le nouveau bâtiment à l'existant. Elles distribuent à l'étage une double circulation séparée par deux blocs de service. Ceux-ci font également office d'escaliers de secours pour les bâtiments 2000 et 3000.

Le séjour et la salle à manger d'unité sont réunis en **un seul espace public** qui est cloisonnable selon les besoins. Une percée transversale permet une communication optimal pour les espaces centraux et est ainsi une source de lumière pour le couloir. La courbe distribue espaces et chambres de manière **fluide et spatieuse**, confondant ainsi espaces de circulation et zones de rencontre.

La façade courbe qui se déploie à l'est offre à chaque chambre un **balcon lumineux** tourné en direction du parc et des montagnes.

MATÉRIALITÉ :

La structure porteuse du bâtiment comprend deux systèmes distincts selon les étages : deux niveaux en **béton** puis trois niveaux en **bois**. L'utilisation du bois a été choisie pour sa **rapidité** de mise en oeuvre. De plus, elle permet de minimiser les nuisances sonores induites aux résidents durant le chantier.

Le socle du bâtiment composé du sous-sol et du rez-de-chaussée est légèrement en retrait des façades est et ouest. Il est en béton apparent afin d'exprimer sa massivité. La façade des trois étages supérieurs en bois est enduite d'un crépi blanc et les dalles sont marquées par du métal. La façade principale composée des balcons est habillée d'**éléments verticaux** en métal qui expriment la **légèreté** et qui unifient et **dynamisent** le volume.

RÉPARTITION DU PROGRAMME :

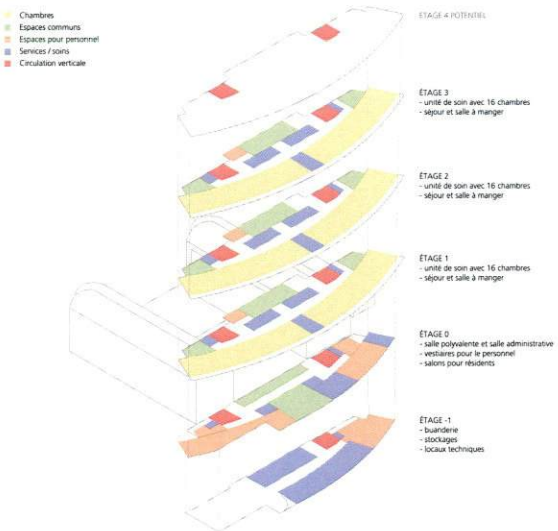

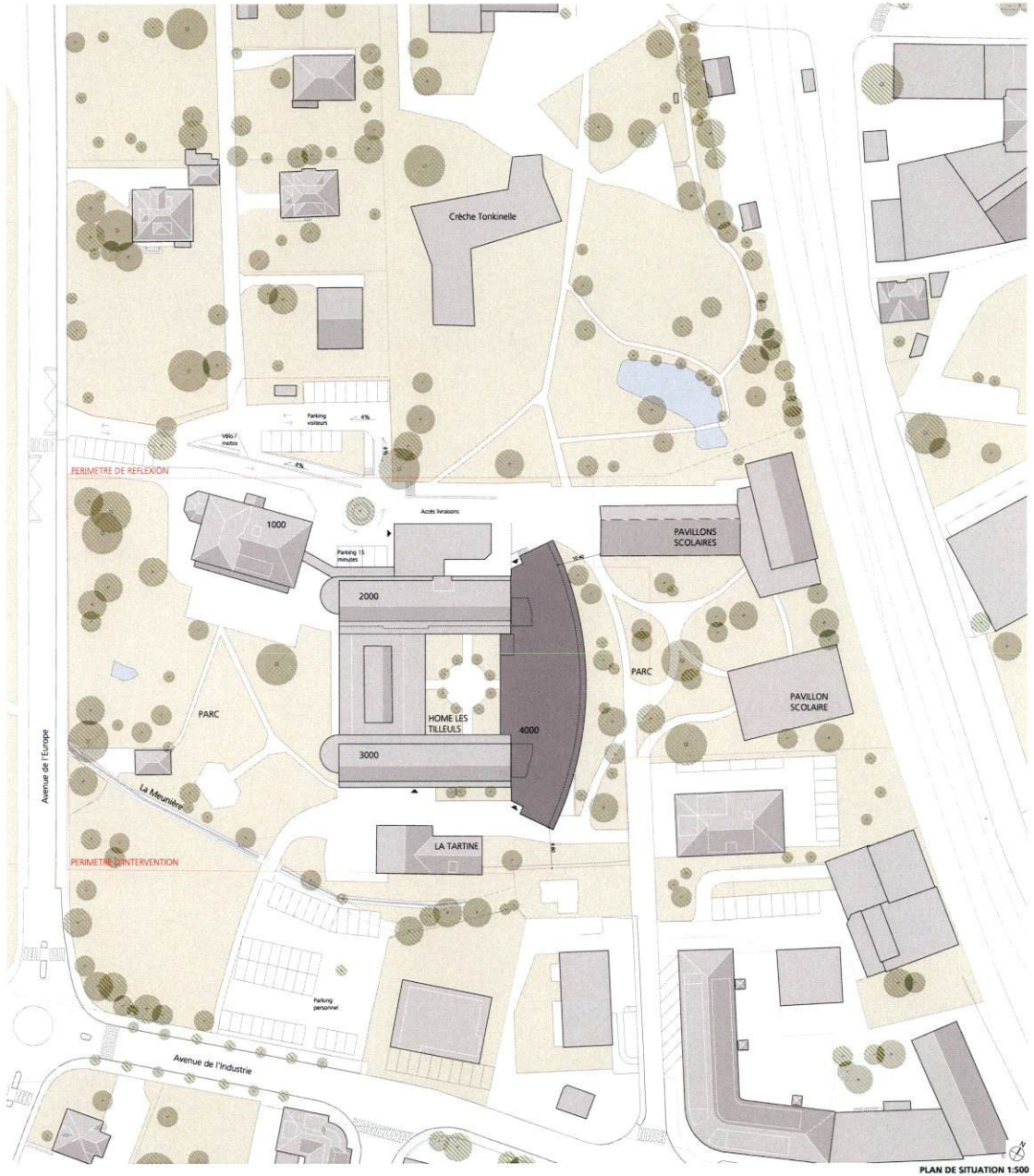

PLAN DE SITUATION 1:500
ARCHIPEL

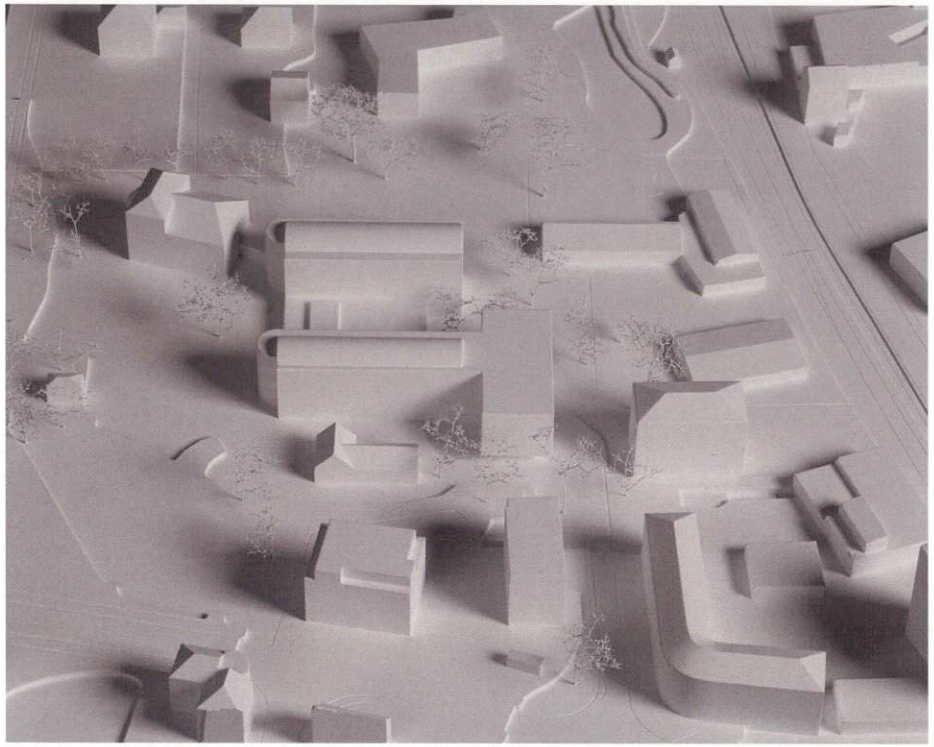

n° 05 **GOLD**

Architectes RK studio + Diplodomus
1870 Monthey

Collaborateurs Ewout Gysel
Katia Ritz
Florian Hauswirth
Lukretia Berchtold

Ingénieurs civils DSI - Desaules & Simon Ingénieurs civils
2000 Neuchâtel

Collaborateurs Thierry Desaules
Bernard Simon
Adriano Ersilio
Ibrahim Cerimovic
Mourtada Qatrani
Paolo Raimondo
Yves Du Bois

GOLD

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE A UN DEGRE EN PROCEDURE OUVERTE

AGRANDISSEMENT HOME LES TILLEULS

VILLE DE MONTHEY

FEVRIER 2016

Dans son état existant, le caractère et l'exploitation du complexe du home Les Tilleuls sont compromis par le corps de liaison nord-est – son accessibilité étreignante, ses fonctions mêlées, ses chambres inadaptées, son attitude méprisante envers le parc. L'option de la démolition complète de cette aile est donc retenue.

EXTENSION CHAMBRES

Les nouvelles chambres, y compris celles de la liaison démolie, sont placées dans un nouveau bâtiment, s'adossant à la tête nord-est du bâtiment 3000. Implantée à l'angle est de la parcelle, l'extension complète la volumétrie du quartier d'immeubles situé entre l'Avenue de l'Industrie et le parc Cinquantoux et remanie l'accès à ce dernier. Le parc situé au sud-ouest du home est ainsi préservé dans son potentiel.

Les 4 étages reçoivent chacun 10 chambres, formant ainsi, avec les 9 chambres existantes par niveau, une unité de soin d'une taille optimale. La division d'une unité en deux étages dans le bâtiment existant est ainsi annulée. Le rez, quant à lui, accueille les 8 chambres transférées du corps de liaison, formant une unité de 15 chambres en tout.

Les locaux de service au centre du bâtiment 3000 sont rendus superflus, étant compensés par les services de l'extension. La suppression du joint de clevage au centre du bâtiment 3000 incite à dégommer les locaux de service étroits à cet endroit, étant compensés par les services de l'agrandissement et pouvant accueillir la salle à manger d'unité à la place.

Le bureau des soins occupe une position charnière entre le bâtiment existant et la nouvelle construction, ainsi optimalisant pour le personnel la supervision de l'étage et les distances à parcourir. Les nouveaux services sont organisés dans un noyau central, combiné avec l'escalier et le grand ascenseur - le petit ascenseur étant déjà présent dans la construction existante. Le couloir central est agrémenté par diverses variations de largeur et par un éclairage naturel varié, provenant entre autre du séjour d'unité. Aux extrémités du couloir, une loggia propose un espace extérieur sûr à proximité des nouvelles chambres sans balcon ; de plus, elle tamise la lumière entrant au bout des couloirs, pouvant autrement être éblouissante pour les résidents malvoyants.

Les chambres sont organisées de part et d'autre du couloir, offrant une vue sur l'une ou l'autre moitié du Chablais, évitant une exposition plein sud afin de limiter le risque de surchauffe en été.

1:50

PLAN CHAMBRE

SITUATION

1:500

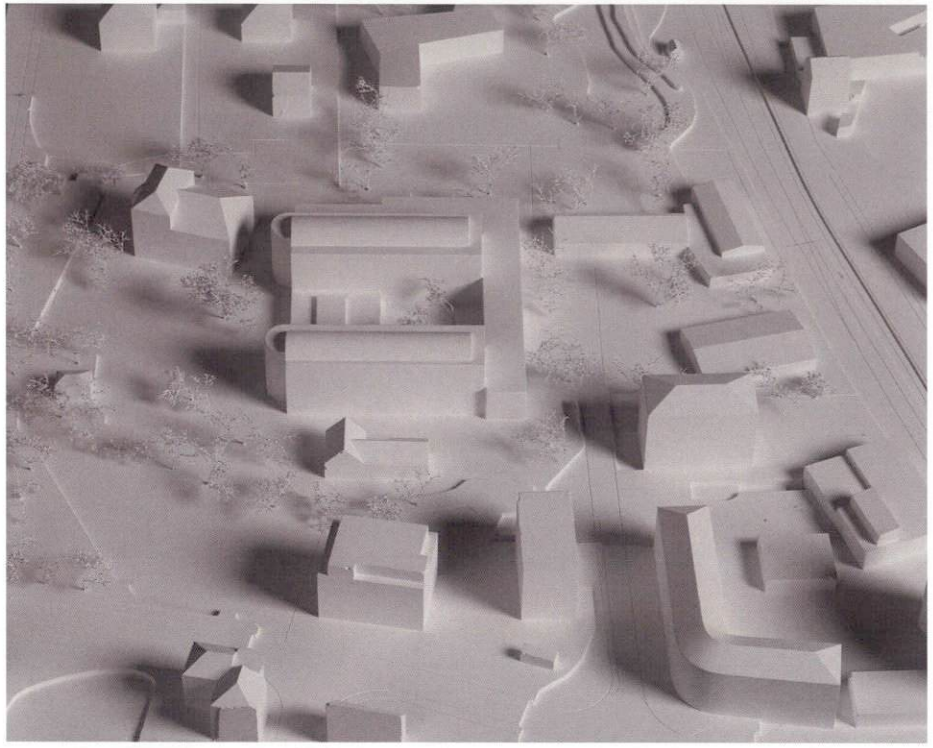

n° 07 **serpentin**

Architectes Suter Sauthier & associés SA et Transversal arch.
1950 Sion

Collaborateurs Christian Suter
Raphael Sauthier
Xavier Marlaire
Fabio Rosado
Bastien Colliard
Cloé Semier

Ingénieurs civils SD ingénierie Dénériaz et Pralong Sion SA
1950 Sion

Collaborateurs Xavier Mittaz

concours d'architecture pour l'agrandissement du home les tilleuls à monthey

serpentin

Le home "Les Tilleuls" s'est construit dans un environnement naturel au cœur du parc du Cinquantoux. Cet établissement se caractérise par son histoire et par sa situation particulière dans la Ville de Monthey. L'histoire du home "les Tilleuls" s'inscrit dans un développement constant lié à une augmentation croissante du nombre de ses résidents. Les constructions existantes ont ainsi été réalisées de manière éparse dans le temps pour obtenir au final une entité mixte. La lecture du bâti existant montre clairement les différentes interventions exécutées au fil du temps avec trois corps de bâtiment bien distincts. Se trouvant au cœur d'un parc arborisé, cet établissement profite de la présence d'un pavillon scolaire, d'une uape et d'une crèche. Cette mixité de programme réparti le long du parc du Cinquantoux est particulièrement privilégiée par les résidents de l'ems "Les Tilleuls".

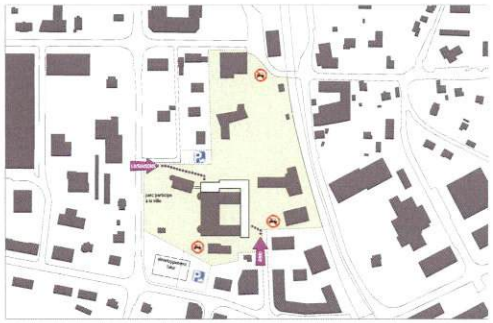

Le projet propose une intervention sobre et efficace tout en respectant les caractéristiques essentielles du site. Celui-ci enveloppe les bâtiments existants le long des façades nord et est et ceci sur trois niveaux. La volumétrie basse se met en rapport avec le parc arborisé et redéfinit une nouvelle façade ouverte sur les espaces verts environnants. Cette implantation permet de maintenir la qualité du parc du Cinquantoux et n'entrave pas l'espace extérieur principal de l'ems situé au sud-ouest, l'idée première étant de maintenir la qualité des espaces extérieurs actuels. Le nouveau projet relie l'ensemble des bâtiments existants garantissant ainsi un fonctionnement simple et efficace de l'établissement. Cette intervention renforce et améliore la cohésion de l'ensemble. La nouvelle extension proposée s'oriente en tout point sur les espaces verts arborisés amenant une tranquillité certaine aux résidents.

Le projet intègre un nouveau traitement des accès notamment des accès véhicules. Tenant compte de la forte présence du parc du Cinquantoux, le projet propose de sortir les véhicules du site et d'éviter au maximum toute circulation à l'intérieur de la parcelle. Les accès de service à l'ems s'organisent directement depuis la route principale par une rampe qui amène les véhicules directement en sous-sol évitant ainsi toute nuisance au niveau des espaces extérieurs. L'accès à l'abri de protection civile est organisé de la même manière depuis l'angle sud-est de la parcelle. Le projet minimise ainsi l'impact des véhicules vis-à-vis des espaces verts. Quant aux accès piétons, ceux-ci s'organisent naturellement aux différentes entrées du site, le piéton reprenant ainsi une place prépondérante au sein du parc du Cinquantoux.

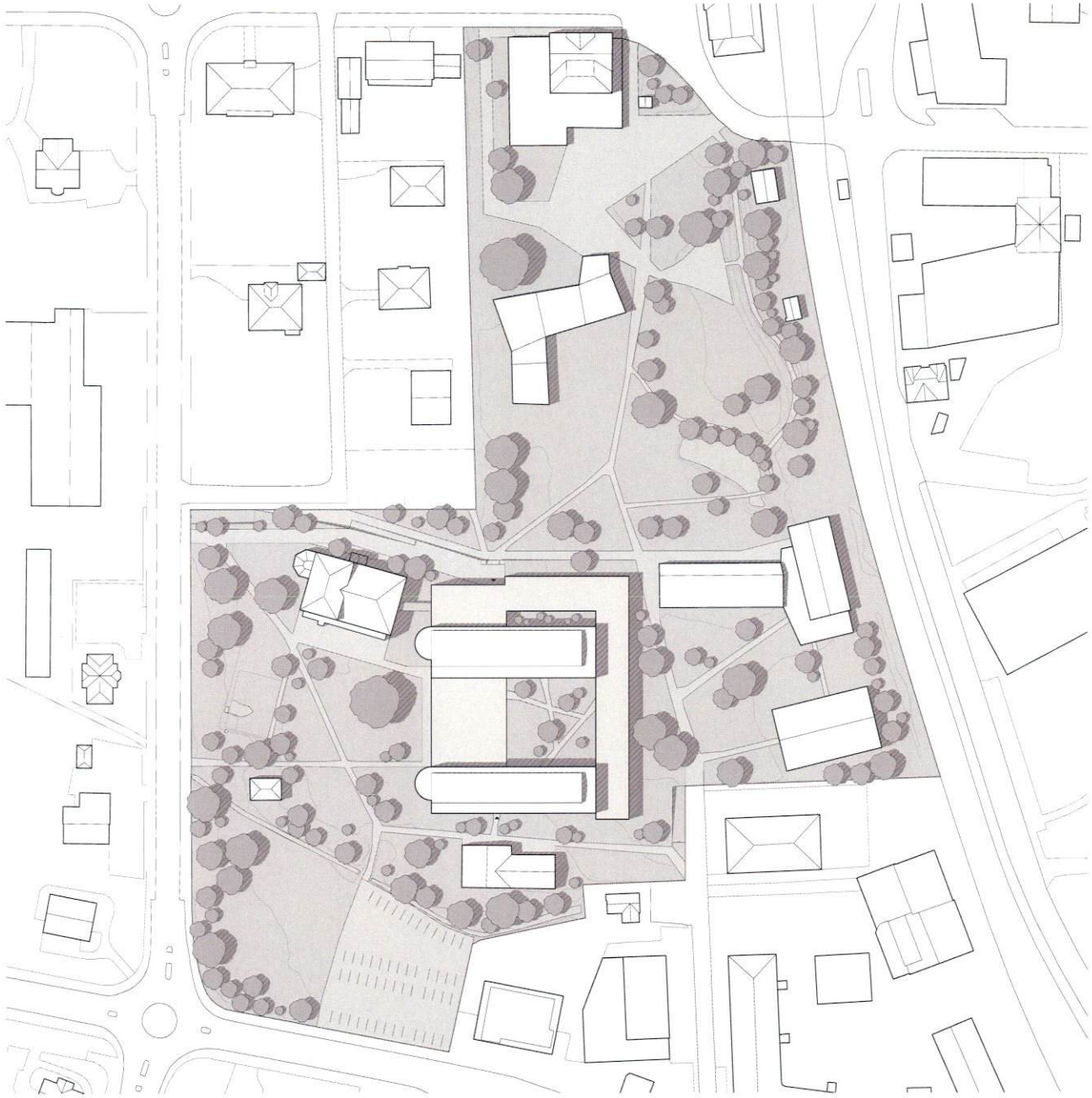

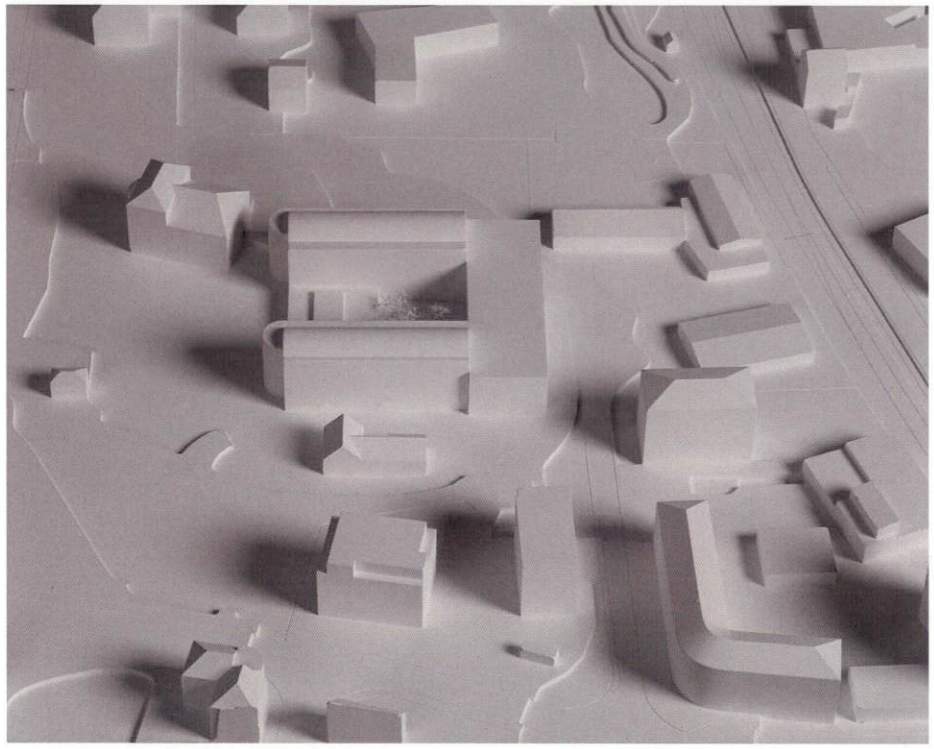

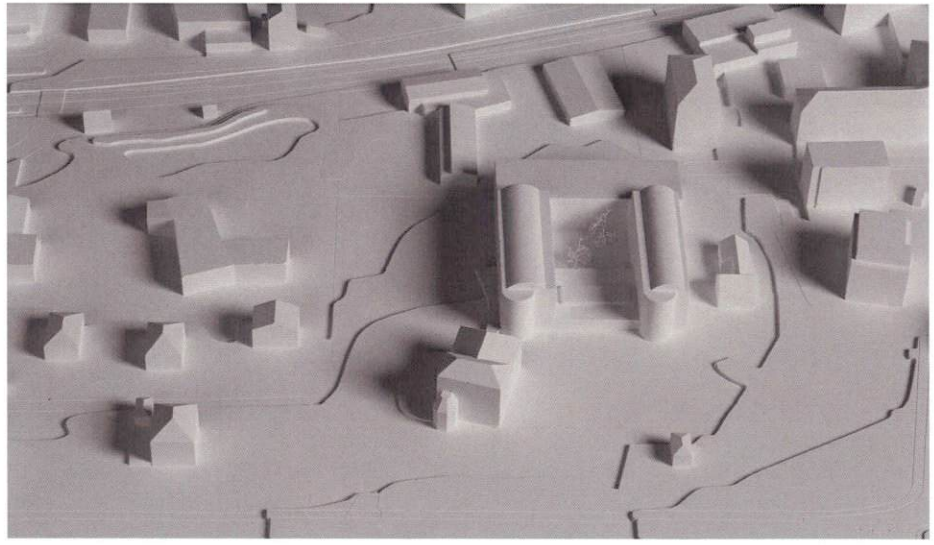

n° 09	**JACK**
Architectes	Evéquoz Ferreira architectes
	1950 Sion
Collaborateurs	Isabelle Evéquoz
	Nuno Ferreira
	Jennifer Monnet
	Alexandre Crettenand
	Alice Gras
	Magnolia Jacquier
	Roman Kralya
	Raphaël Udriot
Ingénieurs civils	Cordonier & Rey SA
	3960 Sierre
Collaborateurs	Yves Rey

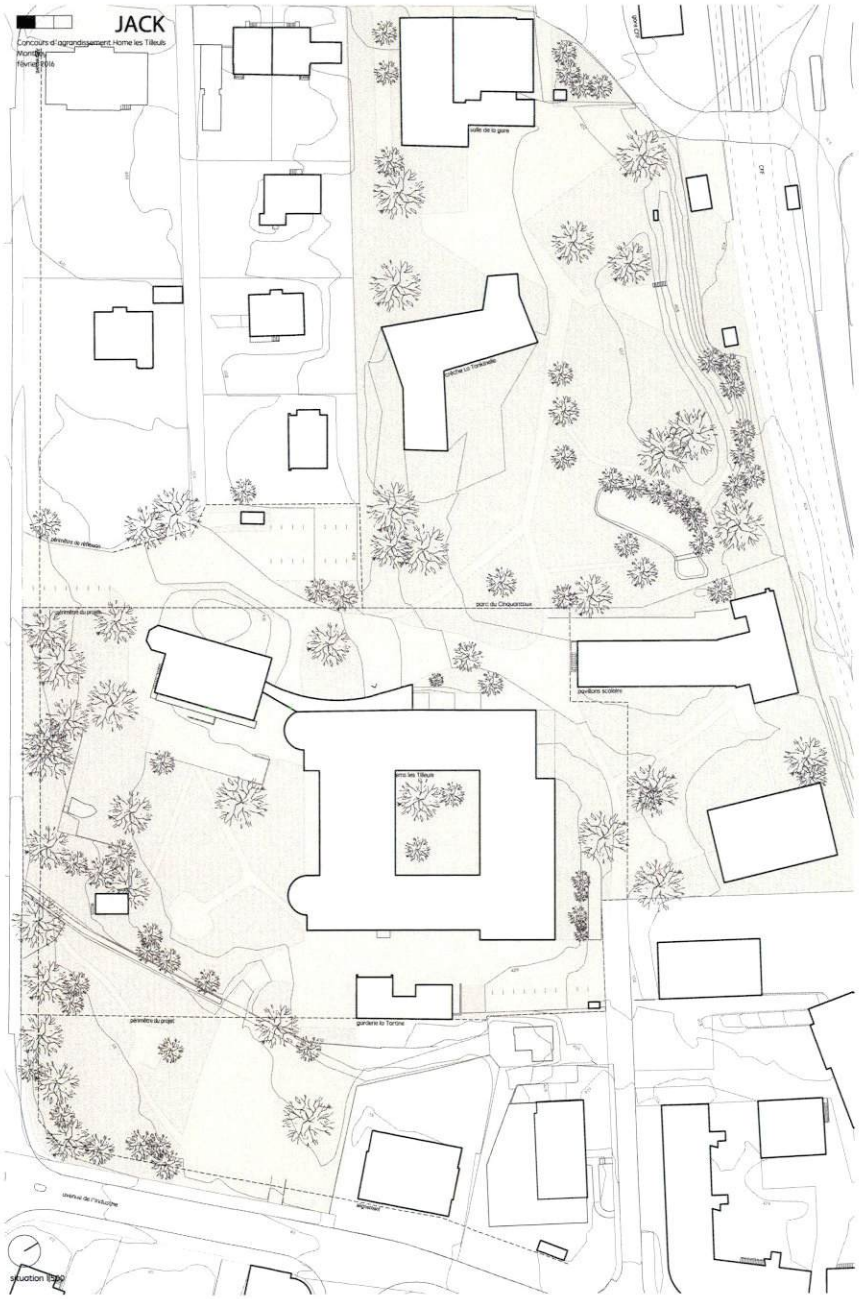

Echelle urbaine
> affirmer la forme existante par l'ajout d'un élément de manière à former un U
> maintenir une surface de parc maximale
> relocaliser la chapelle à l'intérieur du bâtiment

Intervention
> reformuler l'entrée principale par un élément fluide en transparence, sorte de grand sas qui sert aussi de liaison entre le foyer de jour et l'EMS
> affirmer la présence de la cour en organisant les espaces majeurs en rez, cafétéria, chapelle, salle de gymnastique, salle de conférence et salons de détente accessibles par le déambulatoire généreux ouvert sur le jardin intérieur
> proposer une entrée chapelle à l'angle nord pour une utilisation indépendante et une réaction spatiale entre angles.
> organiser 3 niveaux de 16 chambres
> réaliser le chantier par étapes de manière à poursuivre l'exploitation de l'EMS sans grande modification d'organisation

Déambulatoire et Jardin intérieur
> affirmer la distribution en quadrilatère entourant le jardin intérieur par la réorganisation des espaces communautaires importants, réfectoire, chapelle, salle de gymnastique, salon de lecture
> mettre en évidence le poumon vert au centre du dispositif, avec un arbre majeur, des bancs comme espace de rencontre entre les pensionnaires

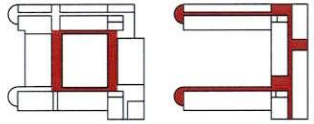

Connections
> liaison des différentes unités de chambre par une nouvelle distribution
> inviter le pensionnaire à déambuler autour de la cour centrale dans un espace semi-privé comme espace de prolongation de la chambre
> proposer des moments d'arrêt et de détente par des petits salons orientés est et ouest pour plus de repères et vues sur la ville

Abri et locaux de service
> repositionnement et mise en conformité de la rampe d'accès à l'abri
> réaménager la buanderie et les vestiaires en sous-sol
> déplacer le local de chauffage à distance prévu dans la nouvelle aile

Concept statique
> fonder le nouveau corps de bâtiment sur un radier général qui reprend les charges des étages en construction massive de béton armé.
> poser certains éléments porteurs transversaux des étages sur les porteurs en façade de manière à les faire fonctionner en voile.
> poser certains éléments porteurs transversaux sur les éléments porteurs longitudinaux situés en rez de chaussée.
> délivrer les efforts verticaux de façade par les murs de séparation des chambres (voiles) vers les porteurs intérieurs au-dessus du porte-à-faux de l'angle nord-est.
> réaménager certains espaces de l'abri de manière à garantir la descente de charges.

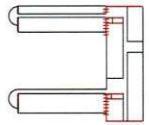

Concept parasismique
> adosser le nouveau programme aux parties existantes pour favoriser la mise en conformité parasismique de l'ensemble.
> lier les dalles existantes aux nouvelles de manière à former un tout monolithique en forme de U.
> positionner les contreventements parasismiques en béton armé pour obtenir le centre de rigidité au plus près du centre de masse.
> diminuer fortement les efforts de tension par l'ajout de la nouvelle partie.
> valider par le calcul la stabilisation de la partie existante par l'ajout de refends.

Développement durable
> tirer partie de l'existant et proposer le nouveau programme EMS en favorisant une urbanisation de l'intérieur.
> conserver les surfaces de jardin pour l'aménagement d'espaces de rencontre et de détente pour les pensionnaires et pour les habitants du quartier.
> utiliser un langage simple,neutre,utile et rigoureux comme base de réflexion.

Sécurité incendie
> respecter la distance réglementaire de 7.5 m (façade incombustible) entre le nouveau bâtiment et l'école existante
> gérer les voies de fuite du bâtiment existant par l'ajout d'escaliers intérieurs servant également à la partie nouvelle

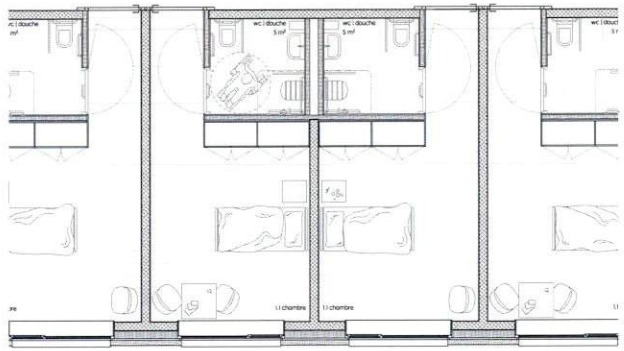

chambre type 1|50

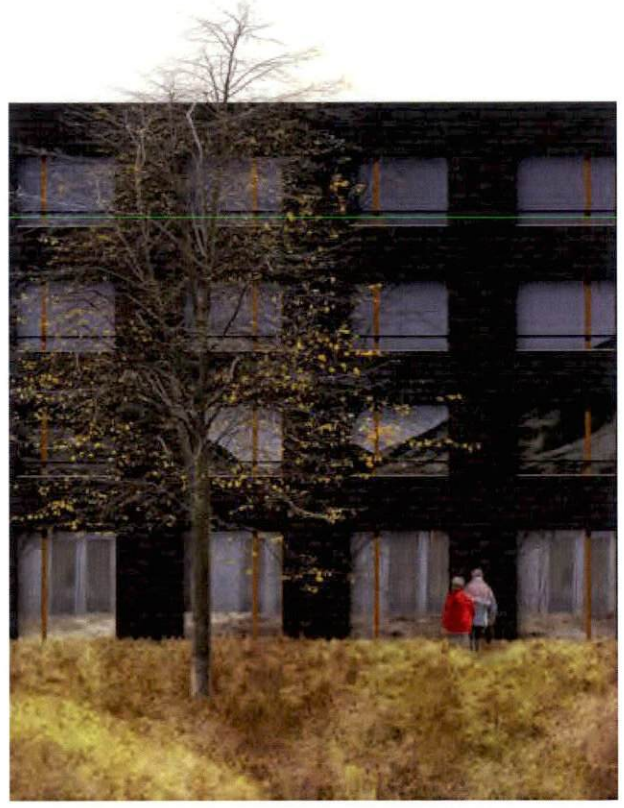

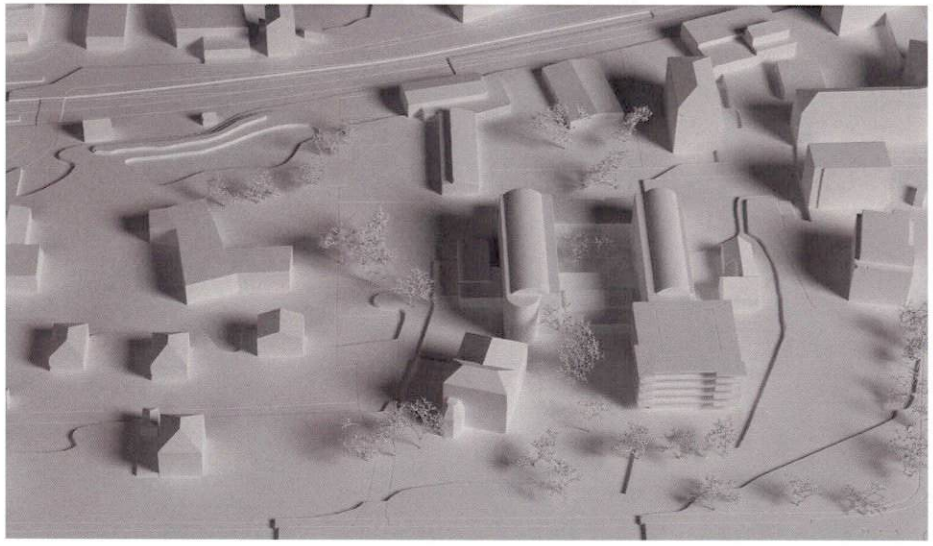

n° 10 **RIMINI**

Architectes GayMenzel Sàrl
1870 Monthey

Collaborateurs Catherine Gay Menzel
Götz Menzel
Roland Gay
Grégoire Polikar
Emmanuel Dorsaz
Candice Baldy
Delphine Turin

Ingénieurs civils Sollertia SA
1870 Monthey

Collaborateurs Ricardo Teixeira
Cian O'Suilleabhain

RIMINI

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE A UN DEGRE SIA 142
AGRANDISSEMENT HOME LES TILLEULS MONTHEY
FEVRIER 2016

URBANISME - UN PARC DE QUALITE

Le volume compact proposé pour l'extension de l'établissement médico-social des Tilleuls permet par son empreinte au sol restreinte et son économie de moyens de préserver la qualité du site: une situation privilégiée autour d'un parc arborisé.
Profitant d'une orientation sud-ouest, le cœur du parc devient, avec son conifère, l'élément identitaire du complexe, autour duquel est organisée la vie commune.
La définition de cet espace fédérateur est obtenue par la disposition des bâtiments. L'extension proposée se développe dans l'orthogonalité du bâtiment 3000 et forme par son volume compact une tête, entrant en dialogue avec la villa (bâtiment 1000).

Par analogie à la villa, le caractère du nouveau bâtiment est domestique, son échelle adaptée. La mise en place de pièces extérieures, grands balcons et coursives, et le traitement des séjours généreux, des salles à manger centrales et des chambres lumineuses à l'intérieur offrent aux résidents le confort d'une grande villa, en opposition à la disposition actuelle de chambres alignées sur un long corridor.
Le volume est travaillé dans les angles par l'adjonction des grands balcons. La matérialité des façades en bois avec leurs coursives bois métal fait également allusion au caractère de la villa existante.
Le choix de garder le terrain situé à l'arrière du complexe au nord-est est stratégique: cette zone constitue une réserve de terrain et un potentiel dans sa relation immédiate au parc du Cinquantoux. En effet, le maintien des pavillons scolaires sera probablement remis en question lors de la construction du complexe scolaire Mabillon V.

ORGANISATION DE L'UNITE

Le projet propose de compléter sur chaque étage, les quatre demi-unités actuelles de neuf chambres situées dans le bâtiment 3000 par la construction adjacente de dix chambres avec espaces communs. Quatre unités de vie de dix-neuf chambres sont ainsi constituées sur chaque niveau.
Cette expectation rationnelle et optimale du programme sur un niveau facilite le travail du personnel soignant et permet aux anciens et aux nouveaux résidents de profiter de la qualité des nouveaux espaces.

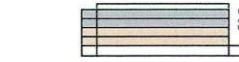

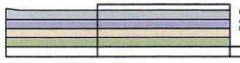

La salle à manger est l'espace commun central de l'unité. Elle est située entre l'ancienne et la nouvelle partie. Les espaces communautaires intérieurs et extérieurs offrent des relations de qualité avec le parc environnant. Les différentes orientations de ces espaces de vie laissent imaginer des ambiances différentes en fonction des saisons et tout au long de la journée.
Le couloir est un déambulatoire qui s'élargit par endroits, offrant des recoins meublés. Dans les angles, les espaces collectifs sont imaginés pour un nombre variable de personnes et traduisent la volonté d'offrir aux résidents des interactions sociales variées.
Le noyau central contient le bureau du personnel soignant, les différents rangements et les circulations verticales. Les chambres s'organisent sur trois côtés avec des vues et un ensoleillement différents. Elles représentent la sphère la plus privée de chaque résident et offrent à chacun un balcon en prolongement de l'espace intérieur.
Au rez-de-chaussée, la salle polyvalente et la salle de conférence actuellement situées à l'entresol du corps de liaison trouvent leur nouvel emplacement. Par la prolongation au nord de la pergola, les salles communes et le foyer de jour entrent en lien avec l'espace de vie central de l'établissement actuel. Le regroupement de ces espaces multifonctionnels améliore la qualité de l'offre pour tout l'établissement.

REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DU SITE

Le parking visiteurs est réaménagé. Il contient 25 places de parc, dont une pour handicapés. Le niveau de l'entrée principale est atteint par le chemin public à légère pente qui rejoint ensuite le parc de Cinquantoux. Celui-ci est accompagné par une surface engazonnée et plantée située à niveau. Cette zone est surélevée par rapport au niveau actuel. Un muret d'une hauteur d'environ 50cm est créé immédiatement après les places de parc situées au nord. Les places actuelles situées à l'entrée du site sont éliminées au profit du parc. Un troisième arbre sera planté créant un axe sur l'entrée principale. Le parc sera agrémenté de chemins en ennobé macrorugueux, agrégats de couleur. Les murets seront garnis et agrémentés de bancs.

STRUCTURE ET MATÉRIALISATION

Construction traditionnelle, noyau et façades porteuses en béton armé.
Isolation périphérique, bardage ventilé en bois traité, couleur blanc cassé, couvre joints en bois naturel, cadres de fenêtre en bois naturel. Coursives et balcons en construction en bois traité incolore et acier peint en blanc. Standard minergie, protection solaire extérieure avec stores à lamelles et marquises en toile. Aménagements intérieurs chaleureux et robustes.

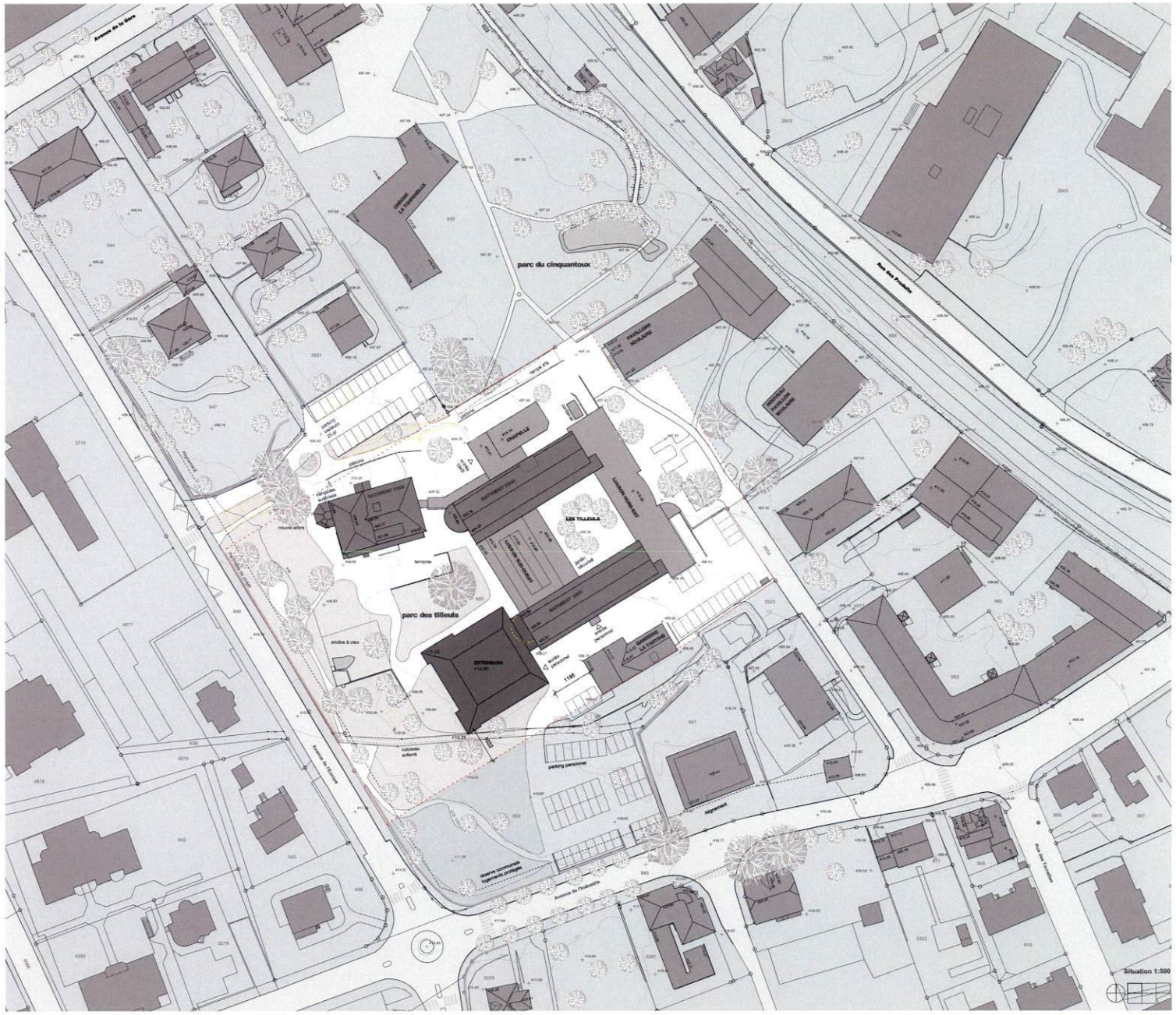

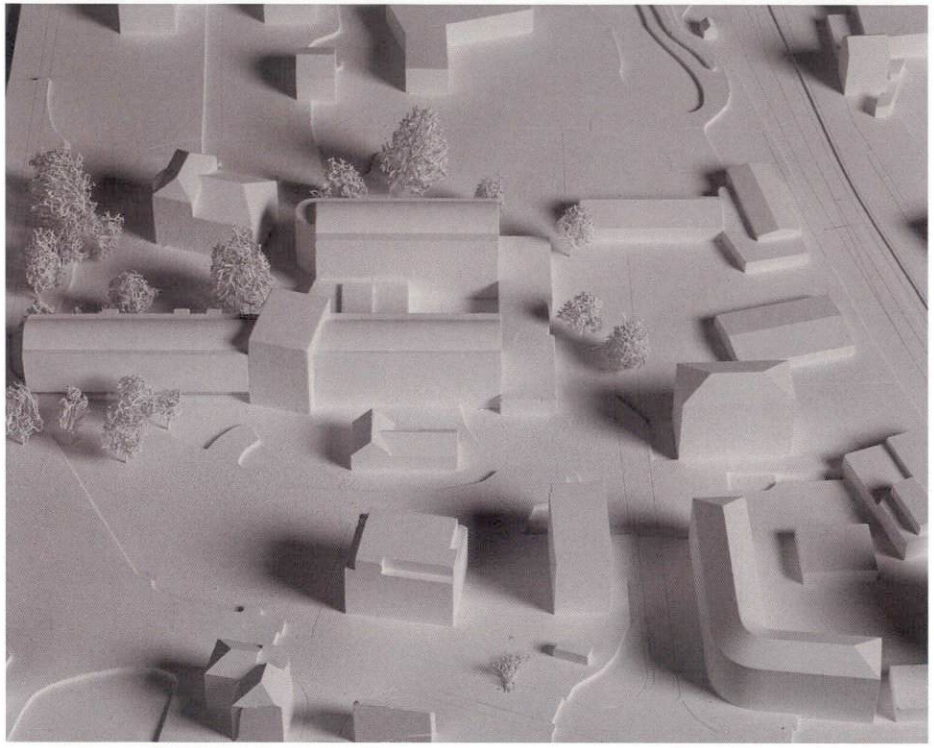

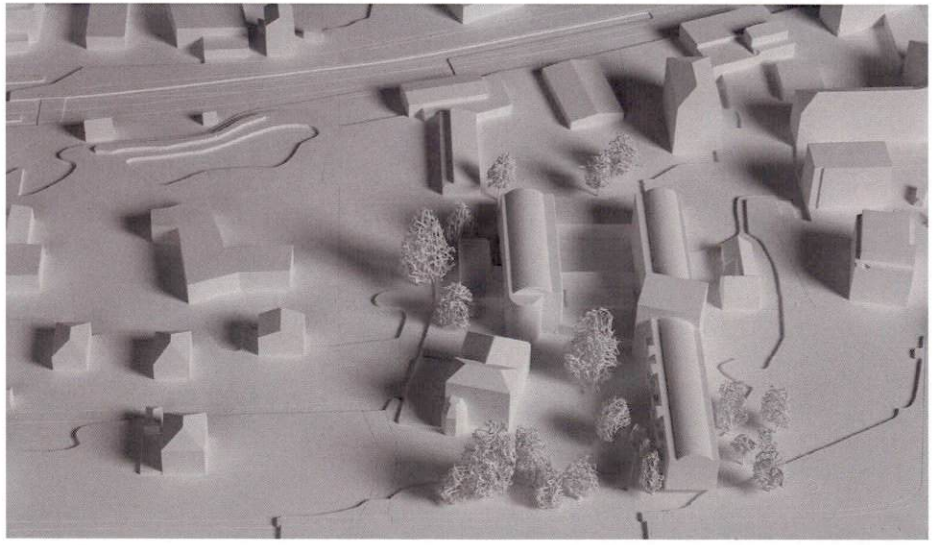

n° 11 **ENSEMBLE**

Architectes Architektur Atelier Balzani GmbH
3900 Brig

Collaborateurs Elias Balzani
Federico E. Balzani
Stefanija Ardelean
Sylvan Willisch

Ingénieurs civils Ingenieurbüro Weder AG
3904 Naters

Collaborateurs Stefan Weder

Situation et espaces extérieurs

L'analyse du site nous indique que le quartier est caractérisé par des constructions hétérogènes au niveau du gabarit et de l'orientation des volumes.

Notre intervention crée une référence spatiale qui valorise le quartier.

Notre nouveau bâtiment prolonge le dortoir du sud-est et reprend sa conception avec les dimensions, propositions de l'existant.

Avec notre intervention nous créons une situation optimale de la cour qui est située devant la nouvelle entrée principale.
La tendance du mouvement diagonale de l'Avenue Europe à l'entrée s'oriente en parallèle à la façade de l'ancien immeuble protégé.

Entre l'ancien immeuble protégé et notre nouveau bâtiment résulte un espace extérieur bien défini.
Sa forme, ses proportions et son orientation créent une cour avec un fort caractère public qui représente un complément idéal à la cour intime existante.
Toutes les chambres sont équivalentes et sont orientées sur le parc.
Au rez-de-chaussée le corps du bâtiment se retire sur le minimum spatial et la programme demandé ceci permet la continuation et l'intégration du parc et des espaces verts.

L'architecture précieuse et le caractère signifiant du toit bani est prolongé en marquant l'expression architecturale.
Les faux-plafonds existant au quatrième étage sont éliminés pour que le potentiel de l'espace des chambres au-dessous du toit bani puisse se développer.

Organisation et déroulement fonctionnel

Notre concept exige un minimum d'ajustements aux constructions existantes. À l'accès principal nouvellement construit est assignée la circulation verticale avec ses diverses salles de séjour et pièces de service. Aux combles en complément de la halle d'entrée se présente une galerie qui peut être utilisé comme espace multifonctionnelle pour séjour, pour des petits événements, etc.

La circulation verticale avec ses divers locaux est conçue comme articulation entre les bâtiments existants et la nouvelle construction et fait référence à l'ancien immeuble protégé, à l'accès diagonal et à l'orientation de la salle à manger resp. de la cafétéria.

Suivant l'augmentation du nombre de visiteurs le réfectoire existant bien fréquenté va être redimensionné, soit en conséquence agrandi.
Le réfectoire est architecturalement reformulé et reçoit comme centre social l'importance adapté dans l'ensemble du complexe.
Le salle de repos au sud-ouest existent avec des dimensions plutôt petit est intégrée dans l'aile agrandie et reçoit des dimensions plus généreuses
L'emplacement idéal de la salle se situe dans la proximité du cabinet médical et avec son orientation sud-ouest, il reçoit un éclairage idéal qui est retrouvé dans la façade avec une expression architecturale adéquate.
Vis à vis - en regardant sur l'entrée et sur le parc - on y trouve une autre salle de repos, qui nous permet de participer au va et vient.

Le corridor existant, comme promenade guidée par la lumière, est repris et forme la colonne centrale fonctionnelle du bâtiment sud-ouest.
Sur son longitude le bâtiment est interrompu par une césure, suivant son organisation spatiale interne. Ci-dedans se trouvent les salles des repos, les bureaux pour l'équipe soignante et les locaux services.

Toutes les chambres et la salle de séjour sont orientées vers le sud-ouest en résultant des conditions idéales en ce qui concerne ensoleillement, vue et exposition.

Les niches de séjour au long du corridor invitent à la détente et fournissent une référence attrayant en correspondance avec la cour d'entrée et permet d'observer le va et vient.

circulation rez-de-chaussée

Économie

Une structure compacte et stricte se traduit par de faibles coûts de construction.

La répartition spatiale existante des balcons, des chambres et du corridor est conséquemment poursuivi.

Une séparation nette et claire entre l'ancien et le nouveau bâtiment résulte en des détails simples et structurellement et économiquement favorables.
Pendant la période de construction ce fait permet sans problème le fonctionnement opérationnel de l'EMS existant.

circulation niveaux 1 - 4

Architecture

Pour le nouveau bâtiment nous acceptons les éléments conceptuels et structurels des constructions existants et nous les traduisons avec une matérialisation et langage architectural contemporaine.

AGRANDISSEMENT HOME LES TILLEULS A MONTHEY

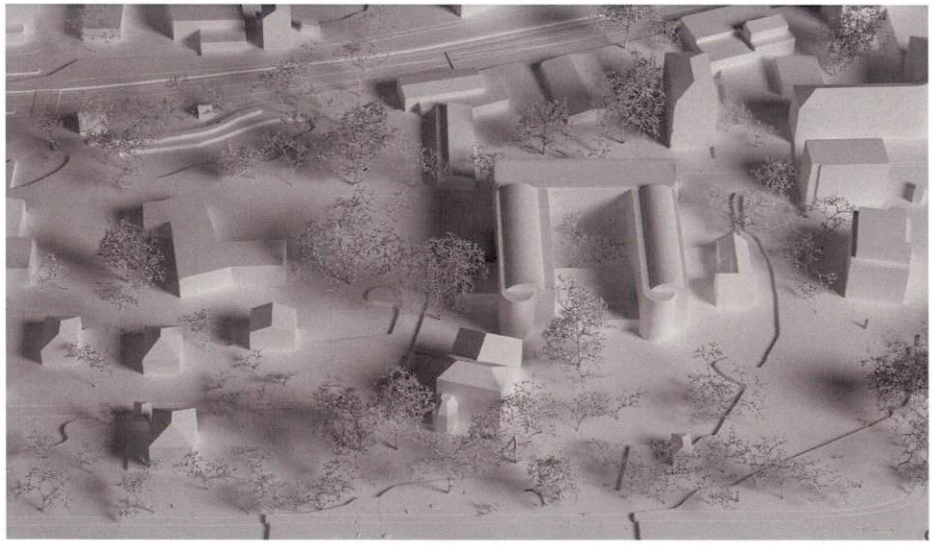

n° 12 **JAMAIS DEUX SANS TROIS**

Architectes Groupement d'architectes
1870 Monthey

Collaborateurs David Loréal
Cédric Trevisan
Jonathan Ducret

Ingénieurs civils Bureau d'ingénieurs civils Jérôme Wiese sàrl
1868 Collombey

Collaborateurs Jérôme Wiese

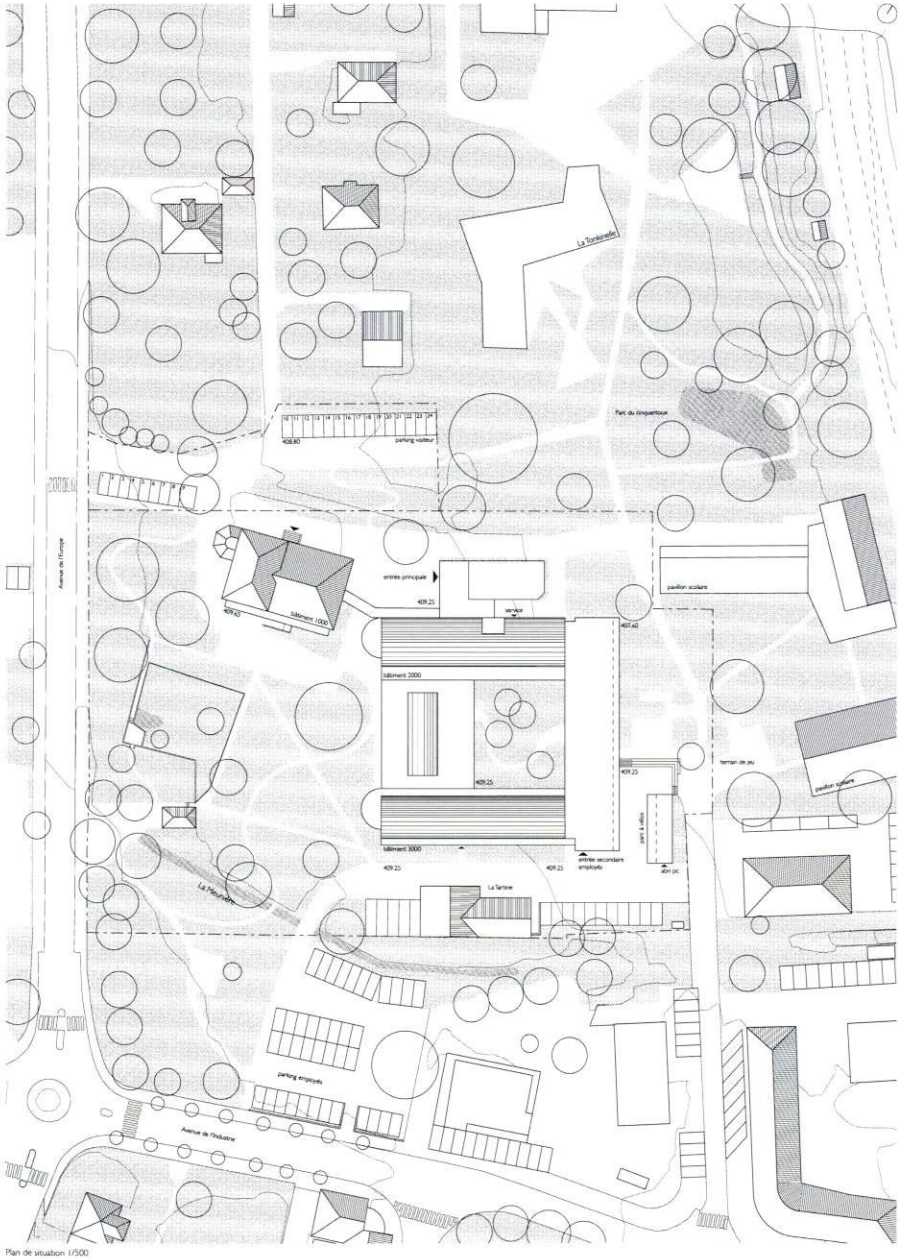

Plan de situation 1/500

Implantation
Le home des Tilleuls bénéficie d'une situation exceptionnelle à Monthey. Il se situe dans un écrin de verdure, propice aux balades et au bien-être de ses résidents.
Dans le but de conserver cette qualité, le volume projeté, de forme compacte, se greffe aux bâtiments 2000 et 3000 dans la partie est de la parcelle et remplace le corps de liaison existant. Cette intervention conserve les parcs alentour en l'état et préserve la qualité de l'ensemble des aménagements extérieurs existants.

L'extension propose l'ajout de 48 chambres ainsi que diverses fonctions telles que salle de conférence, bureaux et salle polyvalente.

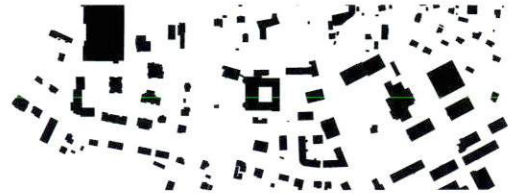

Espaces extérieurs
Le bâtiment de l'EMS est ceinturé par le parc du Cinquantoux au nord-est de la parcelle et par le jardin existant au sud-ouest.
Le projet propose un réaménagement de ce dernier. Une variété d'arbres crée une barrière visuelle supplémentaire entre la route et le bâtiment et le place ainsi au centre de la végétation. Une atmosphère plus intime vis-à-vis de la route favorise les activités récréatives pour les résidents.

Des chemins sinueux invitent les résidents à la balade à travers le parc, leur permettant ainsi de rejoindre différents points d'attraction (parc des oies, jardins potagers participatifs, terrain de pétanque, terrasse, parc du Cinquantoux). Ces chemins recoupent les tracés existants et de nouveaux circuits de promenade apparaissent désormais autour du home.

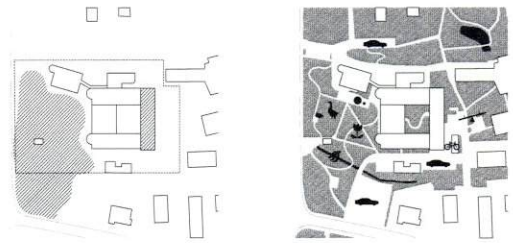

Accès
On accède au nord du site de l'EMS par l'avenue de l'Europe. On débouche sur le parking visiteur qui comporte 24 places. Le muret ainsi que la végétation existante entre le home et le parking créent une double circulation et une barrière visuelle.

La situation actuelle n'étant pas satisfaisante, le projet propose un réaménagement de la séquence d'entrée. Le muret ainsi que les arbres et buissons existants sont supprimés afin de laisser place à un espace de transition composé d'un accès à pente douce et de végétation de faible hauteur. La différence de niveau entre le parking et le bâtiment est alors rattrapée et la visibilité de l'entrée est assurée.

Le projet propose une entrée secondaire en relation avec le parking pour les employés. L'accès à l'abri de protection civile existant est préservé par la création d'une rampe couverte détachée du bâtiment. Un parking pour vélos s'adosse au petit volume d'accès à l'abri. Cette intention reflète la volonté de la commune de Monthey de favoriser la mobilité douce (piste cyclable de l'avenue de l'Europe).

L'accès de service entre le bâtiment 2000 et la chapelle est conservé.

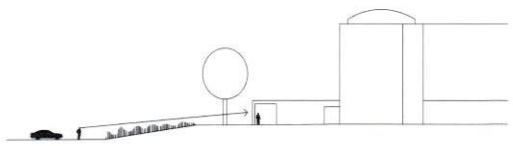

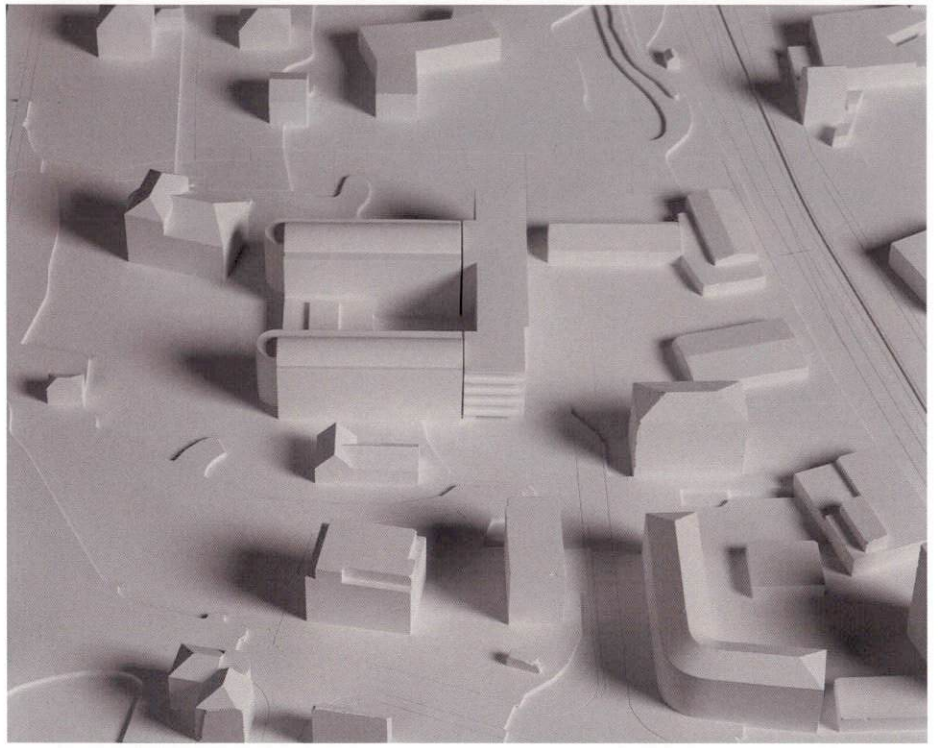

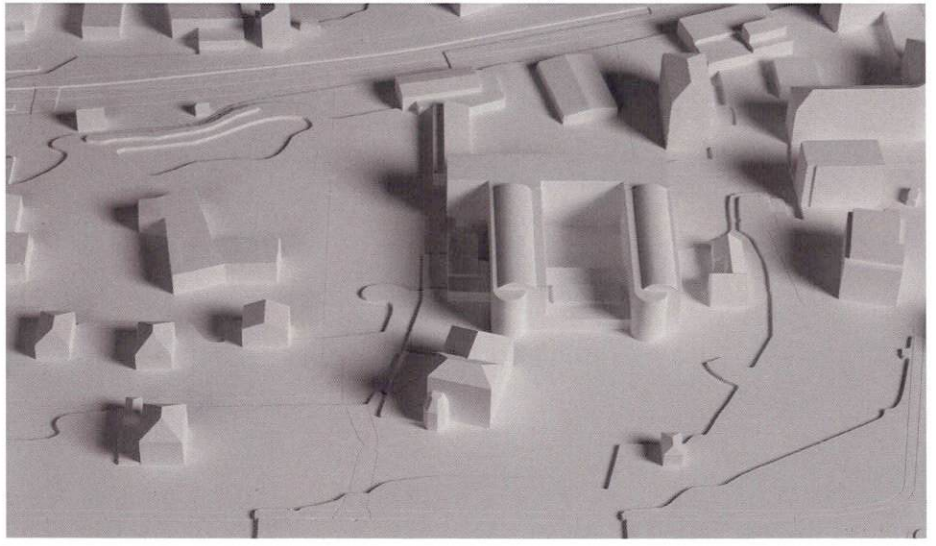

n° 15 **ANGES**

Architectes MKJ Architekten
3953 Leuk-Stadt

Collaborateurs Benedikt Jäger
Mario Montero Jiménez
Claudine Perruchoud

Ingénieurs civils Werner Fux
3904 Naters

Collaborateurs Werner Fux

ANGES

Situation

Volume

Un volume linéaire de cinq étages est adossé à la partie haute des bâtiments existants et y est relié par deux noyaux de circulation verticale. La cour intérieure en est soulignée et se retrouve renforcée.

Organisation

Les espaces communs, les locaux administratifs et les vestiaires sont situés au rez. Les locaux de service et techniques sont disposés au sous-sol. Les espaces de vie sont développés aux étages supérieurs. Les services et les séjours sont disposés en alternance du côté de la cour intérieure. La nouvelle géométrie en U permet une variété de choix en nombre et par étage pour les groupes des unités de soins.

Construction

La structure porteuse du sous-sol et du rez est en béton, celle des étages supérieurs est une ossature bois avec revêtement façade en fibro-ciment et une construction légère complète l'aménagement intérieur. La façade en porte-à-faux permet ponctuellement une utilisation en tant que balcons.

Parking/Accès

Les places de parc visiteurs restent au nord et celles du personnel au sud. Le nouveau corps de bâtiment dispose de nouvelles entrées indépendantes ainsi le principe des entrées organisées de façon non hierarchisées s'en retrouve renforcé.

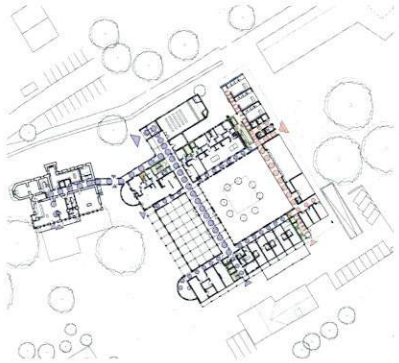

Circulation rez

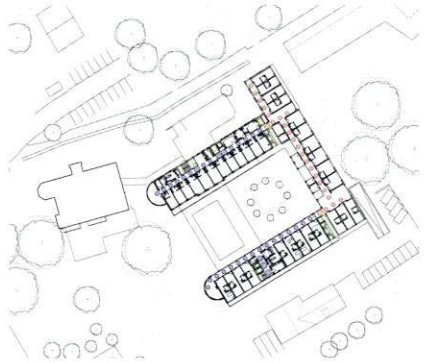

Circulation étages

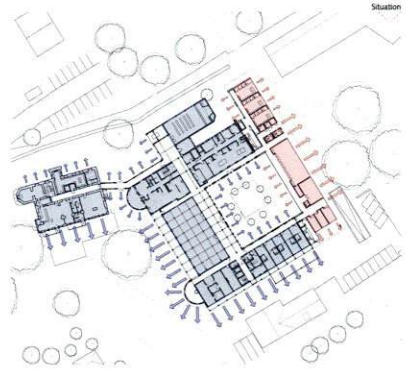

Orientation rez

1:750/500 0 15/10 37.5/25

AGRANDISSEMENT_HOME LES TILLEULS
A MONTHEY

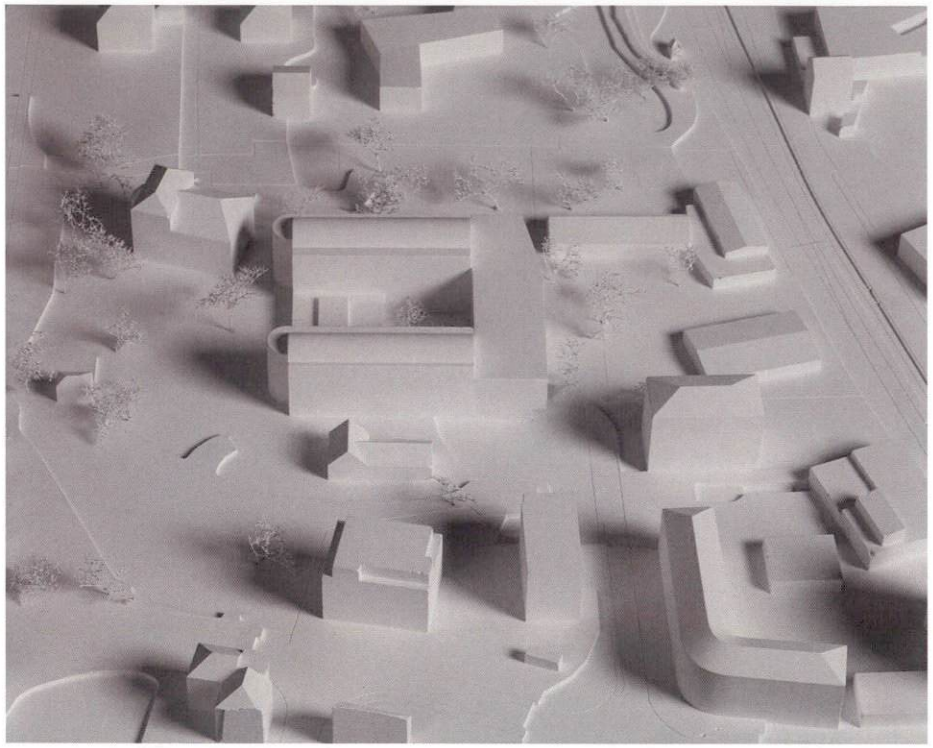

n° 17 **chien et loup**

Architectes Jean-Paul Chabbey - Architecte EPFL-SIA
1870 Monthey

Collaborateurs Sarah Rouiller
Bruno Oliveira
Mickaël Dondainaz
Thomas Moll
Marc Oberson
Jetmir Grainca

Ingénieurs civils Pierre Kurmann - Ingénieur HES-UTS
1870 Monthey

Collaborateurs Pierre Kurmann

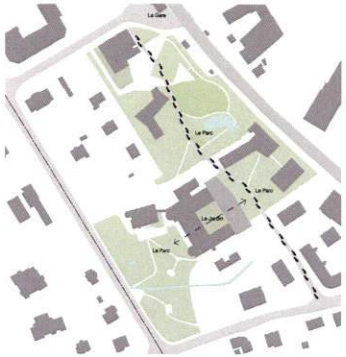

Espaces publics, espaces verts

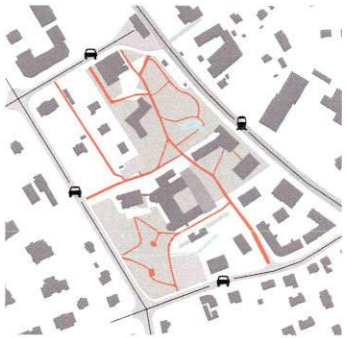

Réseaux et parcours

Géométries

Plan de situation 1/500